

au cœur du social



OPTIONS

Spécial
52^e congrès
de la Cgt

Au cœur du travail
pour bâtir l'avenir

PROJET DE LOI FONCTION PUBLIQUE,

A woman with long, wavy hair is shouting into a megaphone. She is wearing a dark top and a lace-trimmed hat. The megaphone has a white cover with a blue border. The background is a vibrant red.

on n'en
veut
pas

spécial 52^e congrès

Au cœur du travail pour bâtir l'avenir



TIPHANE LANVIN / PHOTO SOCIALE

● RAPPORT D'OUVERTURE	
Un syndicalisme de transformation sociale	p. 12
● BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	
Habiller l'utopie de concret	p. 17
● RAPPORT D'ACTIVITÉ	
À l'ombre des gilets jaunes	p. 18
● COMMÉMORATION	
Un hommage à la Résistance	p. 18
● LE SALUT DE LA CES	
Pour une Europe plus juste	p. 20
● LE SALUT DE LA CSI	
Lutter, changer les règles	p. 21
● PRÉAMBULE ET ORIENTATION	
Le travail, réalités et avenir	p. 22
● INTERNATIONAL	
L'urgence de travailler ensemble	p. 25
● À LIRE	
Syndicalisme international, un siècle et demi d'histoire	p. 25
● SOLIDARITÉ	
Un besoin de campagnes concrètes	p. 27
● SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE	
Un nouveau statut pour renforcer les droits de tous	p. 28
● CONSTRUCTION DU RAPPORT DE FORCES	
De quoi parle-t-on ?	p. 31
● DÉPLOIEMENT	
Au plus proche du salariat	p. 34
● ORGANISATION SPÉCIFIQUE	
Un plan de travail pour se déployer	p. 35
● Votes	
	p. 37
● Directions	
	p. 38

6 À propos Au fil de l'actualité

mouvement

- 7 **Oit**
Mobilisation pour une centenaire
- 8 **Urgences**
Le mouvement s'élargit
- 9 **Éducation**
Bugs présents et à venir
- 9 **Assurance chômage**
La tentation populiste
- 9 **États-Unis**
Plutôt que se syndiquer...
- 9 **Femmes-hommes**
Vers l'égalité
- 9 **Belgique**
Du côté des plateformes

10 Monsanto En accusation

droits

- 39 **Réorganisation de services**
Cas de refus du recours à un expert
- 40 **Élections professionnelles**
Le comité social et économique

hors champs

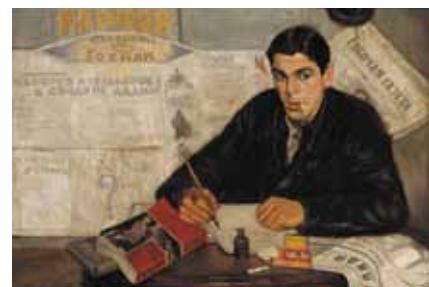
ENCARTS CENTRAUX

- Options Mines-Energie (16 pages)
- Options Santé (4 pages)

42 Aubagne Exposition

Comment Yom de Saint-Phalle sculpte la lumière

43 Grenoble Hors des sentiers battus de l'histoire de l'art



COLLECTION DE LA GALERIE NATIONALE TRETIAKOV, MOSCOU.

44 Exposition

Sur plusieurs nuances de rouge

platines

- 47 **Philippe Mouratoglou** Maître de son Sor
- 47 **Axia Marinescu** Nouveau génie des Carpates ?

bouteilles

- 47 **Cahors** La Berangeraie

lire

- 48 **Les polars** *Sang froid* : cent titres au top sang
- 49 **Les romans** Holocauste : la cruauté et l'absence

grilles

- 50 **Échecs et mots croisés**

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60
Fax : 01 55 82 83 33
Courriel:
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky

RÉDACTRICE GRAPHISTE
Anne Dambrin

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Guillaume Lenormant

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Cécile Marchand

PUBLICITÉ
Cécile Marchand
Tél. : 01 55 82 83 35

PHOTOGRAPHIE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep – Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf

Commission paritaire:
0122 S 08090
du 24/11/2016
ISSN: 1154 – 5658

Dépôt légal:
2^e trimestre 2019



«Imprimé sur du papier
provenant d'Autriche»

«Eutrophisation:
Ptot 0,007kg/Tonne»

éditorial

Cap sur le déploiement et l'efficacité syndicale

Notre 52^e congrès confédéral s'est tenu dans un contexte compliqué pour la Cgt, alors que nous devons relever plusieurs défis. Le premier est celui de la représentativité et de la syndicalisation, avec une Cgt fragilisée sur ses bases. D'un côté, l'augmentation permanente du nombre d'ingénieurs, cadres et techniciens dans les grandes entreprises dans lesquelles nous sommes le mieux implantés exige une prise en compte de leurs aspirations spécifiques. De l'autre, l'exécution est renvoyée à la sous-traitance, à la précarité, aux petites entreprises dans lesquelles la Cgt est moins présente. Le second défi est celui du rapport de force et de la mobilisation, avec le mouvement des gilets jaunes qui s'est développé en dehors de nos rangs et qui met en lumière nos déserts syndicaux, notamment chez les employé·es et les précaires. Alors que le gouvernement met en scène ses passages en force pour nous renvoyer dans un syndicalisme de posture, c'est la question de l'efficacité syndicale qui nous est posée.

Enfin, troisième défi: nous sommes interpellés par l'accélération des transformations du monde du travail et de la société, avec la révolution numérique, les enjeux environnementaux et l'arrivée de nouvelles générations. Les aspirations démocratiques sont centrales, et la défiance vis-à-vis de l'institutionnel et de tout ce qui vient d'«en haut» n'épargne pas la Cgt. Notre congrès nous a permis de progresser sur trois points importants.

D'abord la lucidité, avec l'affirmation sans détour de nos difficultés électorales et de syndicalisation. Le document d'orientation confédéral valide plusieurs décisions concrètes et volontaristes, à commencer par celle de développer notre syndicalisme spécifique Ugict. Comme l'a indiqué Philippe Martinez dans son rapport introductif, «*le besoin d'organisations spécifiques ne devrait plus faire l'objet de discussions dans la Cgt. Il y a besoin d'organiser les Ict dans l'entreprise et au niveau territorial, dans des structures qui leur permettent de discuter sereinement de leurs problèmes et de construire leurs revendications*».

Le document prévoit donc de renforcer les structures spécifiques, notamment dans les métropoles qui concentrent la majorité de l'emploi des Ict, et de construire des plans de déploiement et de syndicalisation confédéralisés. Il s'agit de décisions importantes pour que le travail de l'Ugict et de ses organisations soit porté et utilisé par toute la Cgt.

Le document d'orientation, comme les débats du congrès, a également mis en avant, dans le prolongement des travaux de l'Ugict, la nécessité de traiter davantage les questions environnementales et de les articuler en permanence avec les enjeux sociaux et industriels, en intégrant la révolution numérique. Il s'agit d'un point d'appui fort pour montrer notre Cgt comme un syndicalisme d'avenir, notamment auprès des jeunes. Enfin, la question de l'égalité femmes-hommes était très présente dans le document – dans lequel la Cgt se revendique pour la première fois comme féministe –, dans les débats et les amendements. Il s'agit, nous le savons, d'une question de plus en plus importante pour les Ict, alors que dans de nombreuses entreprises la féminisation se fait majoritairement par l'encadrement.

Comme toujours dans la Cgt, notre congrès a été marqué par des débats contradictoires. L'occasion de montrer à quel point l'aspiration démocratique qui s'exprime dans toute la société et le refus des arguments d'autorité sont forts, y compris dans la Cgt. Alors que 80 % des délégué·es faisaient leur premier congrès, ils et elles ont montré leur exigence de se faire une idée par eux-mêmes. Cependant, en l'absence de préparation avec les syndiqué·es, la majorité des délégué·es sont arrivé·es à froid, sans mandat ni parfois même idée des sujets qui allaient être en discussion au congrès. Par exemple, sur la question des affiliations internationales, sur celle des comités régionaux, du syndicalisme rassemblé ou encore de la syndicalisation des étudiants, sujets complexes et parfois bien éloignés des préoccupations des salarié·es et des syndiqué·es, qui ne peuvent être tranchés par des débats expéditifs. Ceci, cumulé à un certain flou dans l'organisation des débats et des votes, a contribué à entretenir un climat de défiance vis-à-vis de la tribune. C'est ce que reflètent les majorités à 60 % ou à 70 %, moins larges que d'habitude.

La nouvelle direction aura la responsabilité d'approfondir ces débats avec de vraies confrontations d'arguments, en garantissant l'implication d'un maximum de syndiqué·es et de salarié·es. Elle aura aussi à rassembler l'organisation et à regagner l'implication de toutes et tous dans l'interprofessionnel, faute de quoi ce congrès se traduira par un renforcement des logiques de repli et de désintégration. Commission exécutive confédérale et comité confédéral national auront à tirer un bilan franc de ce que révèle ce congrès et à en tirer toutes les conséquences. Les syndicats attendent de la confédération des outils et des campagnes concrètes leur permettant de répondre aux défis auxquels ils sont confrontés. Les salarié·es exigent une Cgt qui se donne les moyens de peser et d'influer sur le cours des choses, à commencer par la réforme des retraites.

Il n'est plus possible que les décisions prises, notamment en matière de vie syndicale, ne soient pas mises en œuvre. Plus possible de penser se sortir des débats difficiles en les évitant et en mettant la poussière sous le tapis. Comme elle l'a toujours fait, l'Ugict s'impliquera sur les débats de contenu, en refusant d'être enfermée dans des camps ou des débats de postures entre soi-disant «réformistes» et «contestataires».

En France et dans le monde, les attentes et exigences des salarié·es vis-à-vis de la Cgt sont immenses, soyons à la hauteur de nos responsabilités et de notre histoire. La réforme des retraites constitue notre premier rendez-vous, il nous faut tout mettre en œuvre pour rassembler les salarié·es et faire dérailler le scénario écrit par le pouvoir. En avant, toutes et tous ensemble!



Marie-José Kotlicki
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

à propos

Européennes : la crise démocratique perdure

Vu d'avion, le paysage électoral en Europe réserve quelques bonnes surprises et de sérieuses inquiétudes. On attendait une vague nationaliste et xénophobe : elle a été contenue. La poussée verte, perceptible d'un bout à l'autre de l'Union, est plutôt de bon augure au vu des défis posés par la période et des engagements massivement exprimés ces derniers mois. Enfin, la participation indique que l'Europe reste un objet auquel les opinions publiques sont attachées, davantage que n'aurait pu le laisser penser ce qui s'est développé autour du Brexit.

Pour autant, les nationalistes enregistrent des scores élevés et la dynamique est de leur côté. L'Opal lancée par ces mouvements sur des thèmes traditionnellement de gauche permet à ces partis d'introduire de plus en plus ouvertement des thèmes d'exclusion et de stigmatisation de populations entières. Une indication parmi d'autres que si l'Europe fédère – comme en atteste la participation –, elle ne fait pas rêver. On aura d'ailleurs pu le constater en France, où le paysage s'avère plus contrasté, inégal et, partant, très inquiétant. Bref, l'euphorie n'est pas de mise.

Au soir du scrutin électoral, il est évidemment difficile de dépasser les grands constats structurés par les scores eux-mêmes. Les études diront, dans quelques jours, qui a voté pour qui et surtout pour quoi. Mais on peut d'ores et déjà esquisser quelques réflexions. La première, c'est que la crise de représentation et la crise démocratique perdurent. L'élection européenne, en France, confirme à grands traits le big-bang électoral de la présidentielle en poursuivant le remodelage du paysage politique. Sur fond

d'un gain de participation

– 42,43 %, soit environ

9 points de plus qu'en

2014 –, le «dégagisme»

qui a caractérisé la

présidentielle poursuit

sur sa lancée : les

formations traditionnelles anciennement

dominantes, le Parti socialiste et Les Républicains,

sont maintenues en

troisième division.

Les changements de tête de liste pour

l'un, pas plus que les

emprunts au lexique

haineux pour l'autre,

n'ont convaincu



Le piège tendu
par Emmanuel s'est
refermé sur Macron.

les électeurs. Les formations qui se targuaient d'échapper à cette malédiction grâce à une rupture autoproposée, singulièrement en adoptant des structures éloignées de la représentation partitaire classique, ne sont pas mieux traitées. La France insoumise enregistre un score qui se situe largement en deçà des ambitions affichées.

Les trois fautes d'Emmanuel Macron

Un second constat s'impose. Il est parfois risqué de jouer au plus malin. En travaillant à reproduire à l'identique la configuration de la présidentielle, en dramatisant à l'extrême l'opposition entre le Rassemblement national et la République en marche, entre «mondialistes» et «souverainistes», Emmanuel Macron a commis trois fautes.

La première c'est d'avoir littéralement asséché le débat européen, lui qui se présentait en héros de la reconstruction de l'Union. Paniqué par l'inexistence de sa candidate, il a brutalement ramené le débat sur l'Europe à un simple duel national, lui donnant délibérément la dimension d'un plébiscite.

La seconde, c'est d'avoir ainsi propulsé un Rassemblement national qui n'en demandait pas tant. Ainsi, la place politique dont il bénéficie est sans commune mesure avec la réalité de son score. Cette focalisation artificielle a accéléré la fragmentation des gauches – gouvernementale ou radicale – à privant d'une voix audible et, pire encore, d'un récit d'avenir. Elle a aiguillé la fuite en avant de la droite de Laurent Wauquiez, stratégie qui se révèle peu payante, l'électeur préférant toujours l'original à sa copie.

La troisième enfin, c'est d'avoir perdu. Car le piège tendu par Emmanuel s'est refermé sur Macron. Relire les différentes déclarations du président s'avère cruel : arriver en seconde position serait un échec. Il en faisait une affaire personnelle. Il menaçait de limoger les ministres soupçonnés

TOUT FAIT SANS PARLER
D'EUROPE



de ne pas mouiller la chemise. Cette montée en puissance lui a peut être fait gagner quelques voix mais l'a installé dans un jeu de quitte ou double. La tentative de relégitation, après l'épisode des gilets jaunes, a donc tourné court. Elle a valu aux électrices et aux électeurs le spectacle peu honorable d'une série de tête-à-queue ne trompant personne. Prétendre, après une telle campagne, que l'enjeu n'aurait finalement été qu'european, ne peut faire que sourire. Prétendre que son score «*installe la majorité présidentielle dans la durée*» revient à insulter l'avenir. Il s'annonce pourtant aussi agité que le passé proche.

Changer? Le style oui, le cap non!

Il y a plusieurs raisons à cela. La crise sociale qui s'est exprimée—qu'il s'agisse des gilets jaunes ou roses, des mouvements revendicatifs «classiques» qui ont secoué la santé, l'enseignement, le rail et d'autres larges secteurs—reste sans débouché politique. Les listes gilets jaunes sont inexistantes et le seul parti qui peut sans doute se targuer d'avoir récupéré des voix de ce côté est le Rn, sans que cela soit massif ni flagrant. Ce qui a bouillonné va donc continuer à le faire, sous d'autres formes mais sans doute pas moins puissamment, au contraire.

La menace croissante de l'extrême droite risque d'être alimentée par les déclarations qui, dès le soir du scrutin, envoyait un signal d'immobilisme. En campant sur l'idée que son camp «résiste», le Premier ministre a fait savoir qu'il était prêt à changer de style – humilité et détermination, plus d'humain dans sa politique – mais pas de cap. Vive le deuxième deuxième acte du quinquennat, donc. Cette posture va exacerber les tensions sociales et légitimer tous les procès en élitisme autoritaire menés par le Rn, dégradant encore davantage la nature de la démocratie et de son exercice, la politique.

De ce côté, la percée verte est remarquable à plus d'un titre. En France, elle exprime un refus net du «vote utile» brandi par le gouvernement et qui a sans doute fonctionné sur des franges de l'électorat de gauche plus sensibles aux enjeux directement politiques qu'anthropologiques. En sacrant Eelv troisième force politique, l'élection enregistre un déplacement notable de l'axe politique, singulièrement à gauche.

Ce succès, qui doit beaucoup aux manifestations récentes autour du climat et plus généralement à la montée des inquiétudes autour de cet enjeu, atteste de la possibilité de transformer une préoccupation de masse en termes électoraux. N'est-ce pas, finalement, la fonction première de la politique? Il signale également – et c'est une rupture –, que l'opinion publique opte pour l'émergence d'une écologie politique, plus que d'une politique «faisant» de l'écologie. L'implication électorale des classes d'âge les plus jeunes en est également un indice, qui envoie un message sans ambiguïté aux forces de progrès. ▶

Pierre TARTAKOWSKY

OIT MOBILISATION POUR UNE CENTENAIRE

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL:
LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE
APPELLE À MANIFESTER, LE 17 JUIN, À GENÈVE.



Timbre commémoratif suisse pour les 100 ans de la création et de l'installation de l'Oit à Genève. Ici le 8 mai avec Guy Ryder (à droite), directeur de l'Oit, et Antonio Guterres (à gauche), secrétaire général de l'Onu.

Alors que l'Oit fête cette année son centenaire, la Csi appelle à une manifestation à Genève, le lundi 17 juin. Cette mobilisation, qui se tiendra au début de la deuxième semaine de la Conférence internationale du travail, porte trois exigences principales : la défense de liberté syndicale, de la négociation collective et du droit de grève ; l'adoption d'une convention contraignante pour lutter contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail ; l'adoption d'une déclaration ambitieuse sur l'avenir du travail, sur la base d'une proposition visant à bâtir «*un nouveau contrat social fondé sur une garantie universelle du travail*».

C'est dans un contexte mondial extrêmement préoccupant que se tient cette conférence. «*Dans presque tous les pays, on note une diminution du travail décent et un affaiblissement des droits démocratiques, alors que les inégalités continuent de croître.*» C'est ce que souligne la Csi dans le cadre de l'indice qu'elle publie chaque année sur les droits dans le monde. Le rapport, publié à l'automne 2018, le confirme : attaques contre les libertés, exclusion des travailleurs de la protection au travail, érosion de la négociation collective et hausse de la criminalisation du droit de grève font partie des droits les plus bafoués dans le monde. Exemple : en 2018, 65 % des pays privent les travailleurs du droit de créer un syndicat ou d'y adhérer, soit une augmentation de 60 % en un an. Plus de 300 millions de travailleurs à travers le monde vivent avec moins de 1 euro par jour alors que le chômage touche plus de 210 millions de personnes, rappelle la Cgt qui, dans le cadre de la préparation de cette mobilisation, pose plusieurs exigences. Parmi lesquelles : le renforcement de la responsabilité des États devant les normes internationales de l'Oit, en envisageant un régime sanctionnant leur violation ; l'intégration de nouveaux chapitres au Code international du travail avec, dès cette année, une convention contre les violences et le harcèlement sur le lieu de travail.

Christine LABBE

URGENCES LE MOUVEMENT S'ÉLARGIT



VINCENT VOEGTLIN/MAXPPP

Parti de l'hôpital Saint-Antoine (Paris 11^e) et de l'Ap-Hp, la mobilisation dans les services d'urgences prend de l'ampleur. Fin mai, elle mobilisait quelque 70 services dans toute la France, et deux journées d'action nationale étaient d'ores et déjà annoncées. Faute d'avoir été entendus, les soignants des services d'urgence, à l'appel du Collectif inter-urgences, de la Cgt, de Fo et de Sud, manifesteront devant le ministère de la Santé le 6 juin. «*Le ministère ne mesure toujours pas l'ampleur des besoins*, explique Christophe Prud'homme, médecin urgentiste et membre de la commission exécutive de la fédération Cgt Santé-Action sociale : «*Nous demandons toujours une augmentation des effectifs en application du référentiel Samu-Urgences de France, ainsi que l'ouverture de lits permettant d'atteindre l'objectif de zéro hospitalisation sur brancards, et l'augmentation de 300 euros pour tous les soignants travaillant dans ces services, afin de limiter l'hémorragie des effectifs.*» La fédération appelle par ailleurs à une deuxième journée d'action le 11 juin, afin de défendre l'ensemble des revendications. «*La multiplication des plans d'économies dans le secteur de la santé met l'ensemble de son activité sous tension, et les personnels, épouisés, ne sont plus en mesure de travailler correctement*», poursuit-il. La Cgt demande au ministère de prendre la mesure de la gravité de la situation, et au gouvernement d'acter des engagements plus clairs dans le cadre du débat sur la loi santé, notamment en décidant un moratoire qui non seulement empêche toute fermeture d'établissement hospitalier, mais aille bien au-delà, en renonçant à toute fermeture de lits et de services. Dans un tel contexte, toute nouvelle restructuration, fusion ou fermeture de service serait vécu par les personnels comme intolérable. V. G.

ÉDUCATION BUGS PRÉSENTS, ET À VENIR

Parcoursup, deuxième année. Chacun en retient ce qu'il veut : au 15 mai, premier jour de la procédure d'admission dans l'enseignement supérieur, la moitié des étudiants avaient reçu au moins une proposition de la part du dispositif – sans pour autant qu'il s'agisse de leur premier choix. Les lycéens et leurs familles restent très critiques face à une plateforme qui ne fonctionne pas avec la transparence la plus totale sur ses critères de sélection... quand elle ne bugge pas ! Ainsi, 400 filières ont par erreur surévalué leurs capacités d'accueil et accepté 67 000 candidats qui auraient dû n'être qu'en liste d'attente. Et qui, pour certains, ont validé cette proposition, perdant leur position au regard de leurs autres demandes !

Ce dysfonctionnement, qui ajoute à la pression à quelques semaines du bac, aurait été corrigé, et les angoisses des candidats devraient cette année être écourtées par un protocole de proposition-acceptation plus court. Cela ne changera rien à l'esprit du dispositif, accolé à la politique gouvernementale : limiter l'engagement public dans l'enseignement supérieur, ce qui ne permet plus à tous les jeunes d'y accéder, à moins d'avoir les moyens – ou de s'endetter – pour recourir au privé, dont le développement s'avère exponentiel. C'est dans ce contexte qu'en amont, les réformes Blanquer pour l'enseignement élémentaire et secondaire continuent de susciter beaucoup d'inquiétude et de colère tant au sein de la communauté éducative – écartée des concertations et incitée à l'obéissance plus qu'à la confiance – que dans les familles. La réforme du lycée brouille un peu plus les conditions de l'orientation et la future prise en charge des vœux des élèves... par Parcoursup. Nous y reviendrons à l'occasion de la rentrée scolaire 2019. V. G.



LÉON TANGUY/MAXPPP

UNE NOUVELLE « EXTINCTION DE MASSE » ?

d'espèces vivantes risquent de disparaître d'ici à quelques décennies, du fait des activités humaines, d'après le rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (Ipbes) publié début mai. Sur 1 800 pages sont recensés les résultats de 15 000 publications scientifiques et gouvernementales. Les vertébrés et les grands mammifères ne sont pas épargnés : un tiers des mammifères marins et des récifs coralliens par exemple, dans des océans vidés par la pêche industrielle et la pollution. La situation des insectes, ou encore des écosystèmes qui accueillent la plus grande diversité – forêts, zones humides – est tout aussi préoccupante. L'humanité, elle aussi menacée, est la seule à pouvoir enrayer cette extinction programmée : les causes sont analysées et les solutions existent. www.ipbes.net

1

million

ASSURANCE CHÔMAGE LA TENTATION POPULISTE



THIERRY BORDAS/MAXPPP

Depuis quelques jours, l'information circule : fin juin, le Premier ministre présentera sa réforme du système d'assurance chômage. Une réforme qui instaurera non pas un plafond de l'indemnisation des allocations mais, au-dessus d'un certain seuil, leur dégressivité. À partir de quel niveau un salarié sera-t-il considéré comme disposant d'une allocation suffisante pour être contraint à voir ce revenu de substitution diminuer ? Le mystère est entier. Reste un indice. Si l'on se fie aux dernières dispositions prises par Emmanuel Macron pour satisfaire l'aspiration à plus de justice sociale portée par le mouvement des gilets jaunes, ce seuil pourrait être bien bas ; en contradiction en tout cas avec la nécessité pour une économie développée de reconnaître et de payer la qualification.

En conclusion du grand débat, en effet, le président de la République a décidé que seuls les retraités percevant moins de 2 000 euros pourraient être restaurés dans leurs droits par une réindexation de leur pension sur l'inflation. 2 000 euros : est-ce là désormais le niveau au-delà duquel un Français va être considéré comme riche ?

À ce jour, nul ne peut affirmer avec certitude que tel sera demain le seuil à partir duquel s'imposera une dégressivité des allocations, dégressivité dont toutes les études démontrent qu'elle est contre-productive, accroissant simplement le turn-over de salariés insatisfaits de leur emploi. Mais une chose est sûre : le montant est possiblement celui-là. Si elle devait s'imposer, cette mesure fragiliserait un peu plus le modèle assurantiel de l'indemnisation du chômage. Plusieurs chiffres circulent sur la participation des cadres au régime d'assurance chômage. Certains la chiffrent à 30 % de la contribution en cotisations, pour seulement 18 % des allocations perçues. D'autres évoquent 42 % de la contribution, pour 15 % des allocations.

En réduisant l'accès des salariés les plus qualifiés, donc les mieux rémunérés, à un revenu de substitution en cas de perte d'emploi, le gouvernement va affaiblir plus encore le régime d'assurance chômage et satisfaire plus encore l'appétit des assurances privées. M. H.

ÉTATS-UNIS PLUTÔT QUE SE SYNDIQUER...

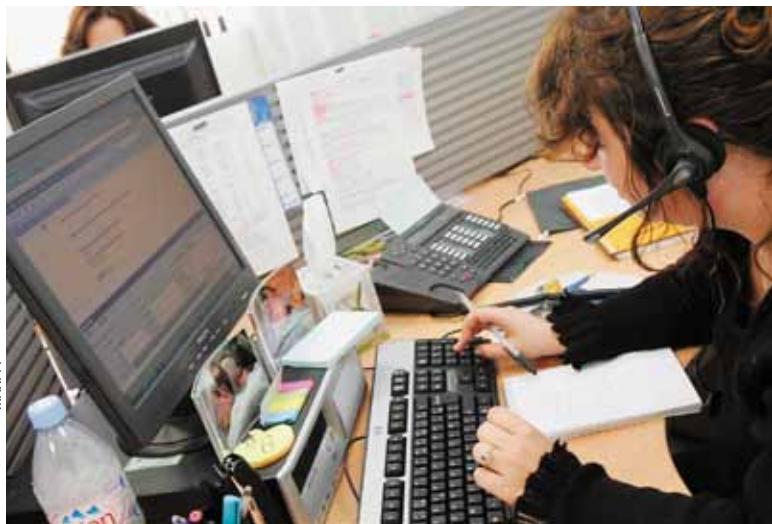
Courrier international rapporte que, depuis le 9 mai, la compagnie aérienne Delta est au cœur d'une vive polémique pour avoir encouragé, par des affiches et des tweets, ses salariés à dépenser leur argent autrement que dans les cotisations aux syndicats. «Les cotisations d'un syndicat coûtent environ 700 dollars (620 euros) par an.» Plus, beaucoup plus qu'une nouvelle console de jeux vidéo avec les derniers succès. «Privilégiez cet achat plutôt que de payer des cotisations au syndicat», a-t-elle conclu. Cette pratique de communication, légale aux États-Unis, suscite néanmoins l'indignation. Bernie Sanders, ancien candidat à la primaire démocrate, l'a qualifiée de «honte» rapporte le *Washington Post*.

FEMMES-HOMMES VERS L'ÉGALITÉ

À l'échelle mondiale, les femmes continuent d'être payées 20 % de moins que les hommes. Une inégalité, a déclaré au début de ce mois Guy Ryder, le directeur général de l'Oit, qui représente «l'une des plus grandes manifestations d'injustice sociale». Pour y remédier et en réduire l'ampleur, le dirigeant syndical a présenté un rapport proposant notamment d'agir pour favoriser l'accès des femmes aux secteurs d'activité les mieux rémunérés. «La concentration de femmes tout au bout des chaînes d'approvisionnement mondiales, là où les réglementations sont susceptibles d'être les plus faibles et la pression concurrentielle la plus forte, contribue également à l'écart salarial entre les femmes et les hommes.» Or, a-t-il rappelé, les organisations syndicales ont un outil à disposition : les accords-cadres mondiaux qui, dans les multinationales, peuvent jouer un rôle-clef dans l'amélioration des conditions de travail et la lutte contre l'inégalité salariale.

BELGIQUE DU CÔTÉ DES PLATEFORMES

L'Institut syndical européen (Etui) s'est penché sur l'attitude des travailleurs de Deliveroo à l'égard de la représentation collective. Au terme d'une étude menée en Belgique, il constate que les employés de la plateforme ne sont pas fondamentalement différents de leurs pairs engagés dans des entreprises plus classiques. Ils n'ont a priori aucune opinion défavorable à l'égard des syndicats et ne considèrent en rien ceux-ci comme incompatibles avec leur travail. Alors ? Pour en savoir plus retrouvez «Algorithm breakers» are not a different «species» : Attitudes towards trade-unions of Deliveroo riders in Belgium», sur Etui.org.



MAXPPP

MONSANTO EN ACCUSATION

Le 18 mai, une semaine avant les élections européennes, le géant de l'agrochimie a été la cible d'une manifestation mondiale particulièrement accusatrice. En cause, pêle-mêle : son déni acharné du caractère cancérigène de son produit phare, le glyphosate, et un fichage à grande échelle d'hommes politiques, responsables associatifs et journalistes.

ABEILLES ET COQUELICOTS, JAUNE ET ROUGE MÊLÉS...

A posteriori, la manifestation du 18 mai apparaît annonciatrice d'une vague verte aux européennes. D'abord du fait de sa participation très jeune, ensuite par sa posture accusatrice, s'exprimant sans mystère à travers des slogans sans concession vis-à-vis de la firme américaine, rachetée par le groupe allemand : « Bayer au cimetière, Monsanto au cachot ». Enfin, de par la mixité sociale des participants puisque des gilets jaunes défilaient aux côtés d'« abeilles » en noir et jaune, et du rouge issu de l'appel « Nous voulons des coquelicots », qui a recueilli près de 600 000 signatures.



COMME LES ABEILLES, LA LIBERTÉ EN DANGER

La révélation d'un fichier concernant quelque 200 hommes politiques, responsables associatifs et journalistes, classés en fonction de leur niveau de sympathie ou d'antipathie vis-à-vis du glyphosate et des pesticides, a placé la firme en situation d'accusée. Les pouvoirs publics français sont restés remarquablement passifs, presque compréhensifs. Une attitude à rapprocher des interrogatoires de journalistes par la Dgsi, pratiques qui visent à intimider des sources, à en fragiliser la sécurité et à mettre ouvertement en cause l'indépendance de la presse.

CANCER ET FICHAGE: L'UN SOUTENANT L'AUTRE

Alors que se déroulaient une quarantaine de manifestations en France, d'autres se tenaient en Allemagne, en Suisse, en Serbie, au Portugal, en Australie, en Argentine, au Chili et dans plusieurs villes des États-Unis. Il s'agit de la 7^e édition de la « marche mondiale contre Monsanto », depuis 2013, dans une cinquantaine de pays différents. Elle se tient dans un contexte juridique défavorable pour la multinationale. D'une part, l'entreprise a été condamnée, le 13 mai, par un jury californien à verser 2 milliards de dollars (1,8 milliard d'euros) à un couple de septuagénaires atteints d'un cancer. D'autre part, la découverte du fichage de ses opposants par Monsanto a mis au grand jour sa nature de lobby voyou.

RAPPORT D'OUVERTURE

UN SYNDICALISME DE TRANSFORMATION SOCIALE

APRÈS AVOIR SOUHAITÉ LA BIENVENUE AUX DÉLÉGATIONS SYNDICALES VENUES DES QUATRE COINS DE LA PLANÈTE, AUX DÉLÉGUÉS FRANÇAIS ET À LEURS SYNDICATS, PHILIPPE MARTINEZ, À PARTIR D'UN BILAN DE LA PÉRIODE ÉCOULÉE, A ANALYSÉ SANS COMPLAISANCE L'ACTIVITÉ DE LA CGT ET LES MUTATIONS QUI RESTENT À EFFECTUER AU REGARD DES GRANDS DÉFIS DE LA PÉRIODE. EXTRAITS¹.

Le secrétaire général sortant replace tout d'abord le 52^e congrès dans un contexte national et international qu'il qualifie de «tout à fait inédit» pour revenir sur le caractère nécessaire du débat: «*Dans une période où de nombreux repères de notre société sont bousculés au travers de crises institutionnelles, politiques ou sociales, il est normal et logique que des débats, des interrogations, voire des doutes existent parmi les citoyens mais aussi dans notre organisation. Il est tout à fait capital pour nous de trouver des réponses collectives dans une Cgt en phase avec les défis de son temps et qui ne doit pas se refermer sur elle-même.*»

Dans un monde en crise, face aux replis identitaires

De même, et revenant sur la journée de réflexion et de débat tenue en amont du congrès sur les questions internationales², il insiste sur la dimension incontournable de l'expression de la solidarité internationale: «*Notre solidarité doit s'exprimer partout et toujours dans ce monde, à l'égard de nos camarades victimes d'injustice, de répression et d'un impérialisme aux multiples visages. C'est ce que nous faisons contre le géant McDo avec nos camarades des États-Unis, contre les banques françaises qui soutiennent la colonisation de la Palestine ou l'extension du tramway à Jérusalem, pour les libertés syndicales en Turquie, en Corée du Sud et en Iran.*»

Car il s'agit de la porter au niveau même d'un monde malmené par une addition de crises, taraudé par les inégalités: «*Les accords de libre-échange comme le Ceta ou aujourd'hui le Jefta en sont la parfaite illustration. Ils sont dictés par des organisations comme l'OmC ou le Fmi qui, faut-il le rappeler, ne sont pas des émanations de l'Onu, contrairement à l'Organisation internationale du travail (Oit). Nous vivons dans un monde qui change, qui bouge. Certains, du côté du capital, y voient un immense terrain de jeu leur permettant d'engranger des fortunes colos-*

sales, lorsque l'on sait que 1 % des habitants de la planète possèdent autant que 50 % des citoyens qui y habitent. Le symbole de ce monde du capital étant le Pdg d'Amazon, première fortune du monde estimée à 127 milliards d'euros dans une entreprise modèle pour les financiers et les politiques. Une entreprise qui, vous le savez, ne paie pas d'impôts dans notre pays et où la devise sociale est: "Si tu te plains, tu es viré." Nous vivons dans un monde de guerre, d'une violence économique et sociale inouïe, qui ne respecte pas sa terre nourricière. Sur cette planète, il est bon de rappeler qu'il y a plus de morts à cause du travail qu'à cause des guerres. Les conséquences sont également dramatiques pour les populations, avec le développement de la misère, du chômage et du travail informel. Ainsi, les migrations au sein même de l'Afrique sont 100 fois supérieures à celles de l'Afrique vers l'Europe. Enfin, on peut évoquer les conséquences sur la planète du dérèglement climatique.»

Solidarité internationale : «ni complaisants ni suffisants»

Cette situation, développe Philippe Martinez, provoque des replis sur soi, favorise la montée du racisme et la résurgence de partis d'extrême droite, qualifiés pudiquement de populistes, même dans des pays tels que la Suède ou la Finlande. Face à quoi il invite à refuser le faux choix proposé entre migration maîtrisée et fermeture totale des frontières, et en appelle à l'action: «*Peut-on rester à ne rien faire et continuer à compter les morts, noyés en Méditerranée ou de froid en traversant les Alpes ? C'est notre fierté de combattre en faveur de l'accueil des migrants dans des conditions dignes, comme l'ont fait nos camarades de la fédération de l'Énergie en mettant à disposition des centres de vacances. Tout comme c'est notre fierté d'être dans les luttes aux côtés des travailleurs pour obtenir leur régularisation et les mêmes droits que les autres travailleurs dans notre pays.*»

Ces travaux pratiques solidaires l'amènent

1. Les intititres sont de la rédaction

2. Nous reviendrons de façon plus complète dans notre numéro de juin sur ces enjeux et les échanges auxquels ils ont donné lieu.



TIPHANE LAVIN/PHOTO SOCIALE

à préciser sans ambiguïté: «*Sur la base de ces valeurs, nous sommes à l'aise dans nos affiliations européennes, et internationales, et nous les assumons pleinement car nous recherchons le contact et l'unité avec le plus grand nombre d'organisations syndicales. L'importante présence de délégations internationales au congrès le démontre. Nous agissons avec le poids qui est le nôtre pour tenter, avec d'autres confédérations, d'influer sur le syndicalisme européen et mondial. Nous ne sommes ni complaisants, ni suffisants.*»

Et de préciser: «*C'est sur cette démarche que nous avons obtenu qu'une manifestation pour la défense du droit de grève et des libertés syndicales ait lieu à Genève à l'occasion de la 100^e Conférence internationale du travail, une première mondiale. Cette mobilisation aura lieu le 17 juin. Ce sera l'occasion de réaffirmer le besoin de renforcer la place et le rôle de cette organisation de l'Onu qui porte, dans le cadre de sa déclaration de Philadelphie, suite à la Seconde Guerre mondiale, que le travail*

n'est pas une marchandise. Il faut donc renforcer le pouvoir de sanctions effectives de l'Oit avec la mise en place d'un tribunal permettant de sanctionner les entreprises ou les États contrevenant aux règles sociales internationales.»

Une «modernité» déclinée en agressions sociales

Philippe Martinez revient ensuite sur les trois dernières années en France, caractérisées par de profonds bouleversements sur l'échiquier politique, la poursuite d'attaques contre les droits sociaux, des remises en cause des libertés collectives et individuelles, la stigmatisation des migrants avec une montée constante des idées d'extrême droite et de l'influence électorale du Rassemblement national. Revenant sur les agressions antisociales qui ont suivi l'élection d'Emmanuel Macron, tant contre le droit du travail que contre la fonction publique et les services publics, il constate, caustique: «*Sarkozy était le président des riches, Macron est*

bien le président des ultrariches qui supprime l'impôt sur la fortune pour ses amis. Pour eux, c'est ça être moderne et faire du neuf, ils se nomment sans vergogne des «progressistes» alors qu'ils n'ont comme seul projet qu'un retour au XIX^e siècle. Le travail à la tâche, la charité et la carte bleue qui remplace la carte vitale.»

Cela conduit à revenir sur les contre-offensives sociales et à analyser leur pertinence. «*Depuis notre dernier congrès, nous avons multiplié les journées de mobilisation et d'action interprofessionnelle. En 2016, il y a eu 16 journées de grèves au niveau national sans compter les actions dans les ports ou les raffineries par exemple. Cela s'est conjugué avec des grèves professionnelles à l'instar du formidable mouvement de nos camarades cheminots au printemps 2018 contre la casse de leur entreprise. Nous avons mis en avant et tenté de cristalliser la colère du pays.*»

Il souligne en passant que ceux qui faisaient alors à la Cgt un procès en exagé-

...

RAPPORT D'OUVERTURE

UN SYNDICALISME DE TRANSFORMATION SOCIALE

... ration permanente insinuent aujourd'hui qu'elle aurait «peur» face au mouvement dit des gilets jaunes. Dénonçant cet «enfumage», il revient sur le fondement social d'un mouvement qui s'est «construit dans un premier temps contre l'augmentation de la taxe sur les produits pétroliers. Le Medef a essayé de s'engouffrer dans cette brèche en voulant généraliser le débat sur la suppression de toutes les taxes. C'est ce qui a soulevé certaines de nos interrogations sur une partie des initiateurs de ce mouvement. Rapidement, des revendications sociales comme la hausse du Smic, la justice fiscale comme le rétablissement de l'Isf ou la place des services publics ont fleuri sur les ronds-points. Notre position a été sans équivoque dès la fin du mois de novembre. Partout où cela est possible, agissons ensemble, gilets jaunes et gilets rouges. Et c'est ce que nous faisons dans de nombreux départements et régions, avec des mobilisations et des échanges depuis fin novembre, avec des choses intéressantes à la clé.»

L'escalade répressive expression d'une volonté liberticide

L'analyse n'exclut ni approche critique ni lucidité: «Cela ne nous empêche pas de rappeler, y compris aux gilets jaunes que le cœur de l'opposition capital-travail, c'est bien dans les multinationales. Les manifestations le samedi, c'est bien, mais les grèves dans les boîtes, la semaine, c'est indispensable.» Revenant enfin sur les caractéristiques du «grand débat» orchestré par le président de la République, il justifie le refus de la Cgt d'y participer: «Bien nous en a pris car, comme d'habitude, le président en a tiré les conclusions qu'il voulait: «Je vous ai entendus, j'ai mesuré vos difficultés on pourrait dire, mais je maintiens le cap de mes réformes car nous

sommes sur la bonne voie. Fermez le ban.» Aujourd'hui, le calendrier a été précisé par le Premier ministre mais les objectifs restent les mêmes. Celui-ci nous a conviés la semaine dernière pour participer à la mise en œuvre de ce calendrier. Mais de qui se moque-t-on? Nous avons refusé de participer à ce rendez-vous la semaine dernière, en rappelant au Premier ministre nos propositions concrètes et urgentes.» Soulignant pour le dénoncer le retour des «bonnes vieilles méthodes de la répression», il dénonce «l'utilisation d'armes comme les Lbd, avec de nombreux blessés, des personnes mutilées à vie, cette image de jeunes agenouillés et les mains ligotées dans le dos, humiliés publiquement. Quand un État se conduit ainsi avec sa jeunesse, c'est une honte».

Il revient également sur les conditions scandaleuses du dernier 1^{er} mai à Paris: «Le cortège de la Cgt a été à plusieurs reprises la cible de violentes charges policières. L'objectif du gouvernement était clair: qu'il n'y ait pas de défilé syndical. Je veux remercier l'ensemble de nos camarades présents et en premier lieu les volontaires du service d'ordre pour leur sang-froid et leur courage face aux provocations orchestrées par Castaner. Il ne nous a pas volés notre 1^{er} mai!»

Après avoir énuméré les luttes importantes qui ont scandé ces trois dernières années, il tire le constat qu'elles ont été «insuffisantes au regard des attaques et en nombre de travailleurs et de travailleuses impliqués pour inverser les choix gouvernementaux et patronaux» et concède que «la confédération n'a peut-être parfois pas été assez réactive. Il y a certainement à réfléchir aux formes et aux rythmes des actions qui permettent à tous les salariés, je pense aux plus précaires et aux nombreux intérimaires de s'engager et de participer».

IL S'AGIT DE TRAVAILLER D'ABORD LA CONFIANCE DANS L'ACTION ET D'AGIR AU PLUS PRÈS DES COLLÈGUES ET SURTOUT AVEC EUX. POUVOIR AUSSI DISCUTER DES MODALITÉS DE LA LUTTE ET NE PAS DÉCIDER À LEUR PLACE OU EN LEUR NOM.



NICOLAS MARQUÈS/RR IMAGES PRESSE

De même, il revient sur des critiques entendues «sur les journées dites saute-mouton, des manifestations «promenade de santé» ou l'inutilité des actions le samedi car on ne bloque pas l'économie. Enfin tout ça, c'était avant le mouvement des gilets jaunes d'ailleurs».

Des luttes bien présentes. Mais quelle mise en musique?

À cet égard, il identifie deux problèmes majeurs. Il s'agit d'abord de «donner du sens à la notion de convergences au sein même de la Cgt». De fait, d'après les statuts, toutes les organisations de la Cgt disposent d'une «pleine autonomie d'expression, de décision et d'action dans le respect des présents statuts et en même temps, recherchent entre elles, en permanence, la coopération, la complémentarité avec les autres composantes de la Cgt, la prise en compte des intérêts communs à tous les salariés». Soulignant que les deux points sont indissociables, Philippe Martinez estime possible d'agir côté à côté en conjuguant revendications spécifiques et mots d'ordre plus généraux alors qu'il existe «une fâcheuse tendance en interne à considérer que son problème, ça doit être le problème de tous».

Le second problème tient à la difficulté de la Cgt à «mieux ancrer les actions et la grève dans les entreprises. Il ne s'agit pas de culpabiliser les syndicats, les militants dans les boîtes qui donnent beaucoup. Il s'agit de travailler d'abord la confiance dans l'action et d'agir au plus près des collègues et surtout avec eux. Pouvoir aussi discuter des modalités de la lutte et ne pas décider à leur place ou en leur nom.



Travailler le tous-ensemble, c'est conjuguer ces deux aspects et ne pas faire de raccourcis malgré l'urgence.»

Pointant les dates professionnelles d'action en perspective dans les prochains jours, il formule la proposition d'un «vaste débat avec tous les syndiqués de la Cgt sur les conditions et les modalités d'une mobilisation générale s'inscrivant dans la durée».

L'unité syndicale reste un enjeu majeur dans le pays

Mobilisation générale implique volonté unitaire. À cet égard, Philippe Martinez est sans équivoque: «Nous devons prendre cette question à bras-le-corps là aussi en toute lucidité et sans en rajouter. Nous avons des positions diamétralement opposées sur bon nombre de sujets – principalement avec la Cfdt, pour mettre les pieds dans le plat. Ce n'est d'ailleurs pas l'unique syndicat en France avec qui nous avons des différences. Mais avec cette dernière, le fossé se creuse depuis des années autour de notre conception même du syndicalisme. Ce n'est pas en cultivant ces oppositions, ni en se traitant de noms d'oiseaux que nous persuaderons de la nécessité d'unité, que nous gagnerons la confiance de ceux qui veulent agir. Cela n'empêche pas, dans bon nombre d'entreprises et de services, de mener des luttes communes, à l'instar de ce qui s'est fait le 9 mars dans la fonction publique et au niveau des retraités depuis des mois sur un périmètre un peu différent. Sachons au moins, entre nous, accepter ces différences de situation. La question unitaire n'est pas une finalité en soi mais elle doit demeurer un moyen.

Il faut évidemment que les travailleurs et les travailleuses s'en mêlent car dans l'histoire du mouvement syndical de notre pays, les conquêtes sociales ont toujours été obtenues dans un cadre unitaire.»

Nous avons de nombreuses responsabilités, nous les assumons

Constatant que «les alternatives politiques manquent pour conforter et appuyer le mouvement social et les luttes». Philippe Martinez insiste : «Nous sommes attachés à notre indépendance, ce qui ne nous empêche pas, bien au contraire, d'être disponibles pour travailler, échanger et agir avec d'autres, et nous le faisons, que ce soient avec des associations ou des partis politiques. Mais nous ne voulons être ni des faire-valoir, ni une force d'appoint.» D'autant, développe-t-il en s'appuyant sur l'histoire du Conseil national de la résistance, que la contestation ne peut se conjuguer qu'avec des propositions.

Il l'illustre en rappelant: «De l'argent, il y en a beaucoup pour satisfaire les besoins sociaux. Ce ne sont pas les dépenses qu'il faut réduire mais bien les recettes qu'il faut augmenter en taxant le capital et les ultrariches. C'est parce que nous sommes un syndicat de transformation sociale, un syndicalisme de propositions que nous en avons formulé 19 urgentes compte tenu de la situation du pays.»

Après avoir balayé l'éventail très large de ces propositions, qui visent à répondre aux urgences sociales, fiscales, démocratiques et environnementales, il prône une attitude offensive et une «appropriation publique par les salariés et les citoyens pour échapper aux exigences des

actionnaires et dans l'intérêt général. C'est pourquoi nous soutenons nos camarades d'Adp contre la privatisation de l'entreprise, la lutte des cheminots qui se poursuit à la Sncf et celle des énergéticiens contre, entre autres, la vente et la privatisation des barrages hydrauliques». Rappelant la revendication d'un pôle financier public, il souligne que l'engagement de la Cgt sur les services publics se conjugue avec celui pour l'industrie.

Industrie et services, urgence sociale et urgence climatique

À cet égard, il balaie l'argument selon lequel il y aurait «une industrie du futur à développer en opposition avec "la vieille industrie". L'arrivée massive du numérique et de l'intelligence artificielle conduirait inexorablement à des catastrophes en matière d'emplois dits traditionnels. Ce n'est pas nouveau. L'industrie a toujours évolué au fil des évolutions technologiques, grâce à la recherche, à l'intelligence et au savoir-faire humain. Mais, systématiquement, les progrès technologiques ont été mis au service de la finance au détriment des emplois et des conditions de travail notamment. C'est cette logique qu'il faut inverser pour une véritable reconquête et un développement de l'industrie, en y associant salariés et population concernés, en promouvant une relocalisation des capacités de production, la mise en place de circuits courts et la fabrication de produits durables.»

En effet, urgence sociale et urgence environnementale sont indissociables : «On ne règle pas les problèmes de la planète en culpabilisant en permanence les citoyens qui sont en difficulté dans leur quotidien.» C'est pourquoi les propositions de la Cgt en matière environnementale sont nombreuses, tant au niveau des transports – elle en a fait la démonstration à la Sncf – qu'au niveau de l'habitat et du logement, avec les projets de la centrale thermique de Cordemais en Loire-Atlantique ou d'Arjo Wiggins à Crèvecœur en Seine-et-Marne. «Il en a été aussi question au niveau alimentaire au moment des assises du même nom. Mais notre particularité d'organisation syndicale, c'est également de faire le lien entre organisations du travail et écologie. À titre d'exemple, multiplicité des horaires de travail, flexibilité et environnement ne sont pas compatibles. Cela favorise les déplacements individuels au détriment du transport collectif.»

Cela amène le secrétaire général sortant à souligner: «La Cgt doit être plus présente sur les enjeux environnementaux et la préservation de la planète. Nous devons faire preuve d'esprit d'ouverture pour réfléchir ...

RAPPORT D'OUVERTURE
**UN SYNDICALISME
DE TRANSFORMATION
SOCIALE**

... et travailler encore mieux avec des associations et des Ong. Notre préoccupation sur l'écologie doit être plus visible et plus concrète, y compris dans notre document d'orientation.»

Cette préoccupation en rejoint une autre, qui est de faire vivre et prospérer un véritable projet de transformation sociale, qui part du travail, de sa nécessaire revalorisation : « *Tout le monde le constate lors des échanges que l'on peut avoir sur le terrain. S'occuper du travail est complémentaire de la revendication sociale. Valoriser le travail, c'est mettre en avant la reconnaissance et le paiement des qualifications et non pas des postes. Retrouver le sens du travail, c'est favoriser la démocratie dans l'entreprise et redonner la parole à celles et ceux qui produisent, qui créent. C'est aussi évoquer les conditions de vie et de travail. Bien faire son travail, c'est très souvent se sortir de la logique financière et de la pression des actionnaires pour viser la qualité, l'innovation ou la réponse aux besoins.* »

Pour un véritable projet de transformation sociale

Philippe Martinez en vient à la Cgt proprement dite et aux transformations qu'il estime nécessaire et qu'il aborde en « *parlant vrai* ». Il souligne ainsi que la Cgt « *fait un certain nombre de constats sur notre fonctionnement, nos modes d'organisation, qu'elle prend même des résolutions importantes mais qui, dans les faits, tardent à se mettre en œuvre. Cela a des conséquences graves pour notre syndicalisme et je pense qu'il est plus que temps, voire urgent, de réagir collectivement.* »

Il aborde ainsi la complémentarité entre nature de classe et dimension de masse, et insiste sur la question de la parité, insuffisamment mise en œuvre : « *Il y a donc des choses à revoir dans notre organisation pour que les femmes y prennent*

NICOLAS MARQUÈS / KR IMAGES PRESSE



toute leur place. C'est ce qui ressort de la consultation baptisée "Femmes, la Cgt, vous la voyez comment?" et qui a généré 10 000 réponses. Nous devons en tirer des enseignements et surtout agir pour que tout ce que fait et produit la Cgt en direction des femmes soit plus visible dans les entreprises et plus généralement dans la société. » De même il pointe les changements nécessaires vis-à-vis des jeunes ainsi que des privés d'emploi.

Puis, après avoir abordé les enjeux électoraux pour la Cgt, il fait le lien avec la dimension de représentativité vis-à-vis de la diversité du monde du travail : « *On peut faire 90 % dans le 1^{er} collège et ne plus être représentatifs dans un établissement ou une entreprise. C'est pourquoi le besoin d'organisations spécifiques ne devrait plus faire l'objet de discussions dans la Cgt. Et pourtant, il me semble que nous reculons en la matière. Il y a besoin d'organiser les Ict dans l'entreprise et au niveau territorial dans des structures qui leur permettent de discuter sereinement de leurs problèmes et de construire leurs revendications. Il ne s'agit pas de construire*

une autre Cgt comme on l'entend trop souvent. Il ne s'agit pas non plus de dire ou d'écrire avec d'autres mots ce que fait ou dit le syndicat ouvrier en apposant un logo sur un tract ou sur un site web. Le syndicalisme spécifique de la Cgt, ce n'est pas une question de forme, c'est une question de fond. Travailler le spécifique dans une organisation confédérée comme la nôtre, c'est faire émerger les revendications d'une catégorie professionnelle afin de favoriser le rassemblement et d'éviter les oppositions que porte en son sein le syndicalisme catégoriel, qui a d'ailleurs tendance à se multiplier souvent sous l'impulsion des directions d'entreprises. »

Il aborde enfin deux thèmes propres à la démocratie et à l'efficacité, tels qu'ils vont se poser dans un contexte de restriction des moyens syndicaux. Le premier enjeu se joue dans la capacité de l'organisation syndicale à « *dissocier notre activité syndicale et la question de notre présence dans des institutions quelles qu'elles soient. C'est bien le syndicat et sa direction qui impriment la vie et l'activité syndicale, pas l'agenda patronal ou gouvernemental. Cette démarche doit être la nôtre, du syndicat jusqu'à la confédération. Cela pose la question de notre rapport aux syndiqués et aux salariés, qui doit être notre priorité. Leur demander leur avis par des consultations régulières, respecter cet avis bien sûr, même s'il ne nous convient pas tout à fait, ce n'est pas nous renier. Cette pra-*

IL Y A BESOIN D'ORGANISER LES ICT DANS L'ENTREPRISE ET AU NIVEAU TERRITORIAL DANS DES STRUCTURES QUI LEUR PERMETTENT DE DISCUTER SEREINEMENT DE LEURS PROBLÈMES ET DE CONSTRUIRE LEURS REVENDICATIONS.

tique de la consultation vaut également dans notre prise de décisions pour nos initiatives d'action, tant sur la forme que sur le fond. C'est bien notre conception et notre revendication de plus de démocratie, notamment dans les entreprises, qui doit s'appliquer aussi à notre syndicalisme.» Citant la phrase de Georges Séguy selon laquelle «la Cgt est belle», il plaide pour un surcroît d'homogénéité dans ses modes de fonctionnement, dans ses règles internes. «Il ne s'agit pas de remettre en cause notre principe du fédéralisme, notre liberté de débattre, la diversité des avis et opinions, mais de mieux travailler ensemble et de façon plus confédéralisée. Nous ne regagnerons pas de terrain sur nos forces organisées, sur notre représentativité et dans le développement des luttes si, collectivement, nous n'avons plus le souci de l'interprofessionnel, avec comme priorité nos structures de proximité que sont les unions locales.»

À cet égard, Philippe Martinez se félicite que, dans de nombreux départements ou régions, des initiatives aient été prises pour redéfinir le rôle et la place de nos unions locales, leur périmètre d'intervention. «Il

ne s'agit pas de casser ce qui fonctionne mais de l'améliorer tout en corrigeant dans les endroits où nous éprouvons des difficultés, où nous sommes quasiment inexistant. Si nous avons besoin de lieu d'accueil pour les travailleurs et travailleuses, quelle réflexion avons-nous pour aller à leurs devants, là où ils travaillent? Car les lieux de travail ont bougé, des bassins d'emplois évoluent ou se créent et nous en sommes souvent absents.»

S'adresser au monde du travail dans toute sa diversité

Il plaide ainsi pour une réflexion sur «des structures mobiles qui vont à la rencontre du monde du travail, à l'exemple de ce qui se fait dans certaines unions locales ou unions départementales, telle Narbonne ou Morlaix». Il précise que cela «pose la question des moyens financiers et humains pour nos unions locales. Celles-ci ne peuvent être des locaux syndicaux réservés aux isolés et désertés par des syndicats plus structurés car toutes les forteresses s'effondrent, un jour ou l'autre, lorsqu'elles sont entourées par le désert». Refusant la perspective d'une Cgt à deux

vitesses, il plaide pour qu'un certain nombre de règles évoluent sans qu'il s'agisse en aucun cas d'une «stratégie de remise en cause de telles ou telles structures en nous alignant ainsi sur des modes de fonctionnement d'autres confédérations. Il faut arrêter de lire entre les lignes et penser à ce que nous devons faire pour nous adresser au monde du travail dans toute sa diversité et surtout, le faire. Il ne s'agit ni de supprimer telles ou telles structures, ni de nous adapter à des décisions gouvernementales ou administratives, mais de mieux définir le rôle et les champs d'interventions des unes et des autres. Travailler la complémentarité plutôt que la concurrence, tel doit être notre objectif. Cela concerne les territoires comme les professions. Certains salariés attendent trop longtemps à la porte de la Cgt, et parfois la porte ne s'ouvre jamais. D'autres rentrent mais repartent parce qu'on n'a pas prévu de case pour eux». Et Philippe Martinez de conclure sur ce sujet: «Ce n'est pas à celles et ceux qui veulent rejoindre la Cgt de s'adapter à notre organisation ou à nos structures mais bien l'inverse.»

L. S.



BERNARD RONDEAU/PHOTOSOCIALE

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ HABILLER L'UTOPIE DE CONCRET

Dans son salut au congrès, Sandrine Mourey, secrétaire générale de l'Ud-Cgt de la Côte-d'Or, a illustré le fait qu'en dernier recours, les luttes sociales sont toujours une affaire de femmes, d'hommes et de territoires.

La secrétaire de l'Ud n'a pas manqué de dresser devant le congrès la carte des appellations qui font de la Bourgogne un territoire aux appellations aussi poétiques que magiques: gevrey-chambertin, pommard, volnay, meursault... Mais elle a consacré l'essentiel de son intervention à d'autres cultures: celles des luttes sociales et de la construction revendicative. Après avoir illustré les inégalités qui marquent ce territoire, les agressions sociales qui le meurtrissent et les ripostes aux-

quelles elles ont donné lieu, Sandrine Mourey est notamment revenue sur la façon dont le 52^e congrès a été préparé à partir d'un constat: «La déconstruction des droits n'épargne aucun salarié, qu'il soit sous statut, de la fonction publique ou du privé, d'une grande entreprise, Pme ou Tpe, d'un petit hôpital ou d'un Chu. Nous avons donc décidé de débattre du nouveau statut du travail salarié et de la sécurité sociale professionnelle. Notre démarche a consisté à mettre du concret sur une idée qui pourrait apparaître utopique, voire inatteignable. Il s'agissait de travailler des revendications dans nos entreprises, nos lieux de travail, nos territoires, qui permettent de construire des droits nouveaux pour les salariés.»

RAPPORT D'ACTIVITÉ À L'OMBRE DES GILETS JAUNES

C'EST À L'AUNE DE
RÉFORMES MENAÇANTES,
À COMMENCER PAR
CELLES DES RETRAITES
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUE, QUE LES
DÉLÉGUÉS ONT ABORDÉ
L'ANALYSE DU MANDAT
PASSÉ.

Comment une Cgt qui s'est toujours caractérisée par sa «pugnacité» peut-elle aider les salariés à combattre cette «insécurité sociale» qui grandit? Comment peut-elle dépasser ses limites, se rassembler, «travailler les complémentarités» pour affronter l'avenir? Gilles Fournel, secrétaire du comité régional Cgt Provence-Alpes-Côte-d'Azur, a pour charge d'introduire le rapport d'orientation. Un texte qui, plus que jamais, conjugue les défis passés et à venir de l'organisation. Cinq sont identifiés dans ce texte: l'international; les droits et garanties collectives; la manière de les défendre dans et hors l'entreprise; la place des syndicats et leur rôle; le rapport

de la Cgt aux salariés et aux autres acteurs du mouvement social. Autres questions posées, poursuit Gilles Fournel: «*Quelles doivent être les évolutions à apporter pour permettre à notre syndicalisme de contribuer à un changement profond de la société? De quelle manière faire évoluer nos structures et notre mode de fonctionnement pour y parvenir?*»

Quand la précarité devient la norme

Face à la violence des attaques auxquelles font face les salariés, dit-il, «*nous ne sommes pas à l'abri du repli sur soi. Des luttes, il y en a eu lors de ce dernier mandat. Mais nous n'avons pas toujours gagné. Nous avons besoin d'une perspective d'ensemble. Des axes de travail pour transcender les problèmes auxquels nous faisons face, pour renforcer notre implantation, mieux travailler avec les autres acteurs sociaux et faire vivre la démocratie*». Comment avancer? Quels enseignements tirer? Place au débat. C'est sur la précarité qui gagne, et sur les questions que cela pose à la Cgt qu'Astrid Petit, déléguée de la Santé et salariée de l'Ap-Hp, concerne son propos. À l'hôpital, celle-ci est multiforme, «*elle se décline aussi bien dans nos conditions de travail que dans le profil des malades que nous accueillons ou dans les conditions dans lesquelles vivent beaucoup de nos collègues qui, bien que salariés, ne parviennent plus à vivre dignement de leur travail*. Et, poursuit-elle, cette précarité qui est devenue notre quotidien, elle est celle qui anime le mouvement des gilets jaunes dans lequel beaucoup de nos collègues se sont retrouvés au cours de ces derniers mois».

Première intervention, première à aborder le mouvement des gilets jaunes et les rapports que la Cgt a ou n'a pas entretenus avec lui. Ce thème va revenir dans plusieurs interventions. Mais pour l'instant, la déléguée de l'Ap-Hp tient à souligner les similitudes qui existent entre cet acteur qui a émergé sur la scène sociale et les mouvements spontanés qui peuvent se développer dans le secteur qui est le sien. Tout particulièrement dans les services urgents où «*les grèves qui s'y*



BERNARD RONDEAU/PHOTO SOCIALE

COMMÉMORATION UN HOMMAGE À LA RÉSISTANCE

Sous l'Occupation allemande, la Bourgogne fut une terre de maquis et de résistance dans les entreprises, résistance qui put aller jusqu'à fomenter des grèves durement réprimées par les forces d'occupation et par les Français aux ordres de Vichy.

Le congrès a tenu à rendre hommage

au dirigeant syndical Gabriel Lejard. Cet ouvrier métallurgiste, militant communiste, adhéra à la Cgt en 1918, entra dans la résistance et fut déporté à Auschwitz en juillet 1942. À son retour, il exerça notamment la responsabilité de secrétaire de l'union départementale Cgt de Côte-d'Or de 1946 à 1961.



multiplient pour une amélioration des conditions de travail et un accueil décent témoignent du même ras-le-bol quant aux conditions de vie qui nous sont faites». Et de conclure : «Ne nous étonnons pas de ce mouvement qui a surgi sans que personne ne le prévoie. Apprenons de lui, tirons-en des leçons et inspirons-nous en. La colère qui s'est emparée des urgences et a donné naissance à un mouvement spontané est de même nature que celui des gilets jaunes.»

Un appel que plusieurs délégués vont reprendre. Pour Caroline Viau, déléguée du syndicat Ufict des Territoriaux, le mouvement qui se développe depuis novembre concerne le syndicalisme dans son entier. «*Parti sur une question de fiscalité et animé par une classe moyenne paupérisée, il nous interroge, nous ramenant à nos responsabilités face aux invisibles, défend-elle. Bien sûr, il bouscule notre façon d'agir, et des fachos peuvent*

exister en son sein, des antirépublicains et des individualistes. Mais aidons tous les autres à ne pas leur laisser la place. Transformons l'énergie qu'ils développent au service du rapport de force.» Quelques instants plus tard, Emeline Maul, du syndicat Ufict Lyon-Métropole, va prolonger ce propos en appelant les militants présents à considérer la capacité des classes populaires à s'organiser. À s'organiser aussi en dehors de la Cgt quand la réalité lui semble ne pas lui offrir d'autres solutions.

Réinvestir les territoires

Réimaginer le syndicalisme. Renforcer ses capacités d'agir à l'heure où progresse plus encore la précarité et où émergent des formes de travail atypiques portées ou précédées par la révolution numérique. La priorité est omniprésente : la parole est désormais à Amar Ladraa, délégué de l'Union syndicale des travailleurs de la

métallurgie du Grand-Est, et le militant strasbourgeois veut en décliner l'urgence. Mais autrement : en se concentrant sur la qualité de vie syndicale. À commencer par une meilleure implication de l'organisation dans les territoires. «*Les syndicats comme les structures interprofessionnelles ne s'y impliquent pas suffisamment*», déplore-t-il. Certes, la chose n'est pas nouvelle et elle a toujours été grave, «*mais elle va l'être encore plus avec la mise en place des Cse*». Dans le Grand-Est, son organisation a décidé de s'attaquer sérieusement au problème. Assemblées générales, conférences territoriales et campagnes de déploiement sont inscrites à son agenda. Et c'est payant : «*Nous avons créé 28 bases nouvelles en quelques mois.*»

S'ouvrir, lutter contre le repli sur soi, œuvrer pour une «*plus grande confédéralisation des luttes*» : au cœur de ce premier débat, le rôle et les responsabilités respectives de la confédération et de ses organisations professionnelles et territoriales est plusieurs fois discuté : «*La responsabilité de nos échecs n'est pas imputable aux seules Ud et fédérations, mais impose aussi une analyse de notre stratégie confédérale qui a mené notre organisation à perdre des dizaines de milliers d'adhérents*», tient à dire un délégué de la fédération des Organismes sociaux. Le propos est repris

CE MOUVEMENT A SURGI SANS QUE PERSONNE NE LE PRÉVOIE. APPRENONS DE LUI, TIRONS-EN DES LEÇONS, INSPIRONS-NOUS EN. LA COLÈRE DES URGENCES QUI A DONNÉ NAISSANCE À UN MOUVEMENT SPONTANÉ EST DE MÊME NATURE QUE CELUI DES GILETS JAUNES.

... à sa suite. Il est décliné autrement par Jérôme Jean, cheminot, dont l'intervention insiste sur la nécessité de considérer conjointement préservation de la planète et préservation des droits sociaux.

Mais plusieurs délégués veulent aussi témoigner des luttes qui se mènent là où ils sont implantés. Dans le secteur privé, avec un militant du Syndicat général du livre et de la communication écrite qui informe de la lutte menée actuellement contre la réforme de la loi Bichet de 1947 sur la distribution de la presse. Mais aussi et surtout dans le secteur public, en prise avec une réforme et des réductions d'effectifs qui font déjà de sérieux dégâts.

Défendre les services publics

Béatrice Arsac, syndicaliste de l'Afpa, rapporte les coups répétés portés par l'État contre l'institution qui est la sienne. Une institution qui, depuis soixante-dix ans, œuvre au renforcement des qualifications des salariés en devenir, en poste ou au chômage. « *Un salarié sur huit a suivi l'un de nos stages. Malgré cela, malgré le succès de nos formations, les*

plans sociaux se suivent et se ressemblent contre notre association pour la vider de sa substance et la livrer au secteur privé. » Géraldine Faupin, membre de la délégation de la fédération de la Culture, rapporte l'ampleur des attaques en cours dans son secteur contre les militants syndicaux, tandis que les propos de cette militante dans les services de la Protection judiciaire de la jeunesse rapportent la déroute du regard d'une société sur sa jeunesse. Son intervention est celle d'une professionnelle qui veut témoigner de la façon dont, depuis près de vingt ans, le service qui est le sien tourne le dos à une prise en charge éducative des jeunes en difficulté, pour lui préférer une approche répressive. « *Un collectif intersyndical s'est créé dans l'espoir d'obliger le ministère à renouer avec ce qui faisait notre spécificité, rapporte-t-elle. Ce combat nous concerne tous. Il est celui de l'éducation de nos enfants.* »

Beaucoup de choses encore sont dites par une déléguée du Tarn sur les conditions de travail désastreuses dans les Ehpad, par une autre de la Ferc-Sup sur la dérive élitiste à l'œuvre dans les universités et sur la détérioration des services publics de la Poste et des télécommunications. Et la situation faite aux jeunes, aux chômeurs, aux retraités ou aux handicapés n'est pas oubliée, témoignant chaque fois d'une société qui abandonne tout projet de progrès social, de cohésion et de vivre-ensemble. Celle faite aux femmes suscite aussi quelques interventions. Maud Denis,



NICOLAS MARQUÈS/KR IMAGES PRESSE

déléguée de la Construction, rappelle que « *le combat pour l'égalité demeure un impératif et que la Cgt doit tout faire pour donner une place à ses militantes.* »

Mais, dans un cas comme dans l'autre, reviennent chaque fois en force la régression que pourraient vivre chacune de ces catégories si la réforme de la fonction publique, du régime de l'assurance chômage ou du système de retraites par répartition s'imposait selon les termes du gouvernement. Le temps presse.

LE SALUT DE LA CES POUR UNE EUROPE PLUS JUSTE

Luca Visentini inscrit le salut de la Confédération européenne des syndicats (Ces) dans un contexte politique et social essentiel pour travailler à enrayer la montée des partis d'extrême droite, nationalistes, néofascistes. S'appuyant sur les situations qui prévalent en Hongrie, en Pologne, mais aussi en France et en Italie, il souligne que les droits démocratiques et les droits de l'homme sont mis en danger, qu'il s'agisse de la presse, des groupes et individus discriminés, du droit d'association et à l'organisation collective...

Ces manifestations surfent sur les problèmes sociaux et les peurs qui les accompagnent : la crise, le chômage, la pauvreté... Pour réagir, il en appelle à un surcroît de travail unitaire entre organisations syndicales afin d'alerter les travailleurs, d'envoyer un message fort : l'Europe ne se sauvera que si elle est sociale, si elle offre de meilleures conditions de vie à toutes et à tous.

Pour la Ces, poursuit-il, l'Europe doit être construite sur la démocratie, la justice sociale, des emplois de qualité et une transition vers une économie faible décarbonée. Nous avons obtenu des résultats importants, dans les

domaines de l'investissement, pour des emplois de qualité, des augmentations salariales en Europe, en favorisant la promulgation de nouvelles législations, par exemple avec la directive sur la Poste, l'équilibre entre vie privée et vie au travail, contre les substances cancérogènes...

Nous pouvons en être fiers mais beaucoup reste à faire contre l'austérité et le modèle néolibéral, pour entamer la transition écologique, établir un socle social incluant les salaires, une protection sociale accessible à tous les travailleurs, migrants et réfugiés compris, sans discriminations ni dumping social.

Le contrat social a été rompu au bénéfice des employeurs : nous voulons le reconstruire, changer les règles en faveur du travail. Nous avons manifesté ensemble le 26 avril à Bruxelles, avec nos drapeaux et ceux de la Cgt, ensemble. Nous poursuivrons en juin, devant le siège du Bureau international du travail (Bit). Dans un contexte où différentes cultures de syndicalisme coexistent au sein de l'Union européenne, nous avons besoin de celle de la Cgt pour renforcer le mouvement syndical européen et construire une Europe plus juste pour les travailleurs.



«Notre bilan est maigre. Cela fait des années que nous accumulons les reculs, regrette Ludovic Bouvier, délégué de la Métallurgie du Nord-Pas-de-Calais. Quelle stratégie allons-nous développer pour éviter que, sur ces dossiers comme ceux de la Sncf ou du Code du travail, nous perdions encore ? Encore et toujours appeler à des journées saute-mouton ? Promouvoir une unité avec la Cfdt qui ne cesse de trahir ?»

Être audacieux, se réinventer

Comme lui, une déléguée artiste-interprète demande que la Cgt s'interroge sur sa stratégie passée : «Certes, la grève générale ne se décrète pas mais elle se prépare comme nos camarades en Guadeloupe ont pu le faire. Inspirons-nous en. Ayons de l'audace et de la créativité pour, comme les gilets jaunes, inventer de nouvelles formes de luttes.» L'heure est grave. Les services publics sont menacés. La fusion de l'ensemble des régimes de retraites en un seul et même dispositif est dans les tuyaux, comme l'avènement d'un système par points qui en finirait avec la solidarité intergénérationnelle. Depuis des années, les salariés peinent à défendre leurs droits. La Cgt doit reprendre l'offensive. Dans l'unité ? «À condition que ce soit dans la clarté», défend un délégué de Bourges. À condition de ne pas se perdre sur des voies inacceptables comme la fusion des régimes de retraites que réclame le gouvernement et que certaines organisations syndicales sont prêtes à accepter, alarme un délégué du Chu de Rouen.

Amandine Rabeyrin, militante de la Santé

en Haute-Loire est la 24^e et dernière intervenante pour ce débat. «Nous devons comprendre nos erreurs pour ne pas les réitérer. Et sans perspectives pour nos luttes, nous ne parviendrons pas à mobiliser», conclut-elle simplement après avoir réclamé du congrès qu'il ne se perde pas dans un «syndicalisme d'accompagnement». Au nom de la commission, Gisèle Vidallet est chargée d'apporter des réponses aux questions soulevées par les congressistes. L'absence d'une analyse circonstanciée du mouvement des gilets jaunes dans le rapport d'activité, dit-elle, s'explique par «la date à laquelle ce document a été bouclé : fin novembre 2018. Au tout début de son existence». Il y manque donc beaucoup de choses qui se sont passées depuis, convient-elle. Plus largement, «des luttes catégorielles se sont développées ces derniers mois sans qu'une articulation n'ait été réalisée» et cela a été un handicap à leur succès. «La Cgt ne peut être tenue pour seule responsable des combats perdus», assure-t-elle. Mais quelle conclusion en tirer ? «Tirer un bilan de l'activité passée n'est jamais chose facile. Mais il est une certitude : la Cgt c'est nous, c'est vous. Ce n'est ni le secrétariat général, ni le bureau confédéral, ni la Cec, ni le Ccn : c'est nous tous, toutes nos structures et c'est leur mise en mouvement qui doit nous préoccuper. L'envie de perdre n'habite personne. L'enjeu et la responsabilité de nos travaux à venir sont de bâtir une organisation rassemblée, conquérante et à l'offensive et d'avancer tous ensemble sans laisser personne sur le bord du chemin.»

Martine HASSOUN

LE SALUT DE LA CSI LUTTER, CHANGER LES RÈGLES

Owen Tudor, de la Confédération syndicale internationale (Csi), souligne d'entrée la force essentielle que constitue la Cgt au sein du syndicalisme international et se félicite que nombre de ses dirigeants, figures éminentes du syndicalisme, aient porté cette idée centrale : ce sont les travailleurs, leur engagement, qui sont essentiels pour le syndicalisme. Cette idée, assure-t-il, est d'actualité. Dans un monde menacé par une mondialisation lourde de violences, il est plus que jamais central de promouvoir le courage contre la peur, la démocratie contre le fascisme. Ces défis imposent de se rassembler pour combattre les fausses promesses, le racisme, défendre les immigrés, lutter contre toutes les discriminations et les violences de tous ordres.

Il s'agit de défendre les droits fondamentaux agressés par le pouvoir du capital, le pouvoir politique et l'économie mondialisée. C'est pourquoi nous avons lancé lors de notre congrès notre campagne « Changer les règles en faveur des ouvriers ». Nous avons besoin de rééquilibrer les pouvoirs dans les entreprises, pour la justice fiscale, pour pouvoir peser sur les problèmes qui impactent la vie de toutes et tous. Et il nous faut le faire à échelle mondiale.

Aujourd'hui, pouvoir et richesses sont accaparés par une infime minorité, alors que nous avons besoin d'une transition juste vers la numérisation de l'économie, vers une économie décarbonée. Nous avons donc besoin d'amplifier et de développer la solidarité. C'est pourquoi nous serons honorés de participer à vos côtés à la manifestation du 19 juin devant le Bureau international du travail (Bit). Nous manifesterons ensemble pour un nouveau contrat social, une nouvelle organisation du travail digne du XXI^e siècle, pour le respect des droits pour toutes et tous.

Cette manifestation ne sera un succès qu'à condition d'être unitaire, qu'à condition de bénéficier de l'énergie de la Cgt. Nous pouvons tout changer si nous nous y attaçons ensemble. Alors continuez la lutte, pour changer les règles.

PRÉAMBULE ET ORIENTATION LE TRAVAIL, RÉALITÉS ET AVENIR

LE PRÉAMBULE ET LE THÈME 1
DU DOCUMENT D'ORIENTATION
RAPPELLENT LA PLACE
CENTRALE DU TRAVAIL COMME
POINT D'ANCRAGE DES
SOLIDARITÉS ET DES LUTTES
POUR TRANSFORMER LA
SOCIÉTÉ. IL EST DONC CRUCIAL
DE PRENDRE EN COMPTE
SES MUTATIONS.

Nathalie Verdeil ouvre les échanges en revenant sur la phase préparatoire du congrès, qui a permis à de nombreux syndicats de participer à la rédaction du document d'orientation et à sa première finalisation lors du comité confédéral national des 6 et 7 février : « *Nous avons souhaité entrer dans les débats par la porte du travail, de ses évolutions, des mutations du salariat, et en nous fixant des "priorités collectives", avec la ferme volonté commune de les mettre en œuvre dans notre activité [...]. Sans éluder aucune question, y compris les difficultés de la Cgt à y parvenir, à s'organiser, mais en toute conscience des forces sur lesquelles nous pouvons aussi nous appuyer pour déployer notre activité. L'objectif est bien de dépasser les constats et de s'engager dans l'action pour promouvoir un projet de société ambitieux pour tous.* »

Sur l'ensemble du document, 2819 amendements ont été déposés, issus de 239 syndicats (32 fédérations ou organisations, 68 Ud), dont 58 % en ligne. L'ensemble des demandes a été examiné et a fait l'objet d'une réponse argumentée. Près de 50 % des amendements proposés ont d'emblée été acceptés, venant préciser ou enrichir le texte. Pour le préambule, 128 amendements ont été reçus, et 494 pour la partie 1 : plus de 64 % d'entre eux ont été retenus.

Avant de laisser la parole à la quarantaine de délégués inscrits à ce premier débat, Jacques Éliez s'exprime au nom de la commission chargée des amendements pour cette partie, rappelant que les orientations du congrès n'annulent pas les précédentes mais les nourrissent et les complètent. Comme le réaffirme le slogan du Congrès (« Au cœur du travail, pour bâtir l'avenir »), la Cgt se doit d'abord d'« *analyser et de comprendre les réalités du travail aujourd'hui, ses évolutions actuelles et probables dans le futur [...] pour définir dans quel sens nous voulons agir collectivement pour le transformer et en faire un vecteur de développement humain pour tous.* »

Les mutations du travail, les attaques sur le salariat et les droits sociaux, le développement de nouvelles formes d'exploitation, la remise en cause de nombreux droits sociaux acquis de haute lutte constituent la toile de fond de cette réflexion, tout comme de nouvelles priorités, en particulier l'urgence climatique, ajoutée à l'intitulé définitif du thème 1 : « Réalités et avenir du travail avec la révolution technologique et les enjeux environnementaux. »

Social et environnemental, même combat

Les délégués interviennent pour demander une modification d'un article du document mais aussi, le plus souvent, pour témoigner. Nombre d'entre eux saluent l'irruption de la crise climatique dans la réflexion et affirment la nécessité de défendre à la fois la justice sociale et l'environnement, bien au-delà des effets de mode, car ses causes sont communes, et liées aux dérives du capitalisme. Mohameth Seye (Danone, Agroalimentaire) dénonce ainsi les engagements non tenus de son entreprise sur le développement durable et la responsabilité sociale. Il regrette que le document d'orientation ne soit pas plus incisif sur la question du modèle d'agriculture productiviste qui dicte sa loi à l'agriculture mondiale, nous tuant à force de pesticides et de malbouffe, tandis qu'une partie de l'humanité continue de mourir de faim. Il rappelle que si on ne se bat pas en amont, on peut se retrouver face à des catastrophes de l'ampleur de celles provoquées par l'amiante.

D'autres intervenants insistent sur le fait que la crise climatique touche en priorité les populations les plus démunies. « *Les dégradations environnementales et climatiques sont le résultat de notre mode de développement et de la logique capitaliste poussée à l'extrême, reposant sur l'exploitation sans limite des ressources comme des humains* », souligne l'une d'eux. « *C'est un souci partagé par toutes les générations, particulièrement par les jeunes, qui ne nous rejoindront pas si nous n'en faisons*



ALLAOUA SAYAD/PHOTO SOCIALE

pas une priorité», ajoute un autre. «À quoi bon se battre pour les retraites ou le temps de travail si nos enfants sont condamnés à étouffer? lance aussi Alexandra Pourroy (Fapt Hautes-Alpes). Les enjeux écologiques ne sont pas dissociables des autres causes que nous défendons et doivent s'intégrer naturellement à notre combat syndical, comme l'ont été avant la lutte contre le fascisme ou le féminisme.» Pierre Laurent (Cheminots Metz) résume: «Les autres combats n'auront aucun sens si celui-ci est perdu.»

L'utilisation à sens unique du numérique

Dans le même esprit, plusieurs intervenants soulignent qu'il est possible de défendre des projets industriels compatibles tant avec les besoins sociaux qu'avec le respect de l'environnement. «La Cgt doit porter des propositions concrètes et crédibles, estime Michel Molesin (Airbus Toulouse). Nous devons nous soucier des conditions sociales et environnementales

d'utilisation des nouvelles technologies, comme les batteries des portables ou des voitures électriques; réfléchir à une façon de labelliser les produits industriels par exemple, en imposant la transparence sur les conditions de production, y compris dans les chaînes de sous-traitance.» Gilles Pont (Ud de l'Ariège) poursuit: «Nous soutenons un projet de réouverture d'une mine de tungstène dans notre région, qui va créer au moins 150 emplois dans une zone sinistrée, mais pas sans avoir obtenu des garanties sur les conditions de sa réouverture pour l'environnement et la santé des futurs travailleurs.»

La défense des services publics revient comme une des priorités. Dans un contexte de dégradation des conditions d'emploi et de travail, de précarisation d'une part croissante des populations, la demande d'égalité de traitement dans les territoires, de solidarité et de reconquête de droits sociaux s'exprime fortement. Le travail est plus que jamais morcelé, les travailleurs toujours plus précarisés, et la

«révolution numérique» n'a pas tenu ses promesses, y contribuant à plusieurs titres. Les congressistes conviennent du fait qu'il n'y a pas de déterminisme technologique, mais constatent en grande majorité que le numérique est surtout utilisé pour dégager des gains de productivité. Il permet de supprimer des postes, d'accélérer les cadences par le retour à la robotisation de certains gestes. Il déshumanise les relations au travail, affectant les solidarités, et permet même l'installation de logiciels mouchards contrôlant le travail des salariés.

Dans la grande distribution, comme le rappellent Virginie Cava (Carrefour Bouches-du-Rhône) et Grégory Cipriano (Castorama Metz), les nouvelles technologies ont ainsi permis la suppression massive d'emplois. François Roche (Eurocoptère Bouches-du-Rhône) estime lui aussi que si son secteur, l'aéronautique, a souvent bénéficié de l'inventivité humaine, les avancées technologiques actuelles se retournent contre l'humain, la logique capitaliste prédominant sur le bien-être au travail: «*Dans mon entreprise, un cinquième de l'activité reste assuré par des intérimaires et des sous-traitants surexploités. Pour l'ensemble des salariés, les machines suppriment des emplois, les charges de travail s'alourdissent et ne libèrent pas le travail humain, bien au contraire.*»

DANS UN CONTEXTE DE DÉGRADATION DES CONDITIONS D'EMPLOI ET DE TRAVAIL, DE PRÉCARISATION CROISSANTE DES POPULATIONS, LA DEMANDE D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DANS LES TERRITOIRES, DE SOLIDARITÉ ET DE RECONQUÊTE DE DROITS SOCIAUX, S'EXPRIME FORTEMENT.

... Élodie Allais (Framatome Loire-Atlantique) rappelle elle aussi que le digital et la robotisation étaient censés permettre de travailler moins, et pourquoi pas trente-deux heures, de mieux exercer ses qualifications et de mieux les faire reconnaître ; au lieu de quoi de nombreux salariés se sentent déqualifiés et ont perdu le sens de ce qu'ils font au travail.

« Un droit au travail et un travail avec des droits »

Plusieurs délégués travaillant dans des services publics ou dans l'action sociale déplorent aussi que le numérique, loin de faciliter les démarches administratives ou l'accès aux droits, les ait rendus encore plus inaccessibles aux plus fragiles, personnes âgées, illettrées, isolées, qui sans disposer d'un lieu d'accueil ou de la visite d'une personne, ne sont pas informées de leurs droits ou y renoncent. Karin Le Pennuisic (Organismes sociaux, Normandie) dénonce cette fausse simplification et réaffirme le besoin d'agents de service public en nombre, formés, qualifiés, qui ne pourront jamais être remplacés par des logiciels ou des robots. Dans le même esprit, Thierry Karbung (*L'Est Républicain*) explique que le numérique ne permet pas l'accès de tous à une information de qualité et alarme sur l'affaiblissement de la presse papier. De nombreux propos font référence, en écho, au mouvement des gilets jaunes, qui exprime des difficultés et des souffrances auxquelles la Cgt ne peut pas rester indifférente. Plusieurs délégués soulignent d'ailleurs que dans leurs territoires, des militants Cgt ont participé au mouvement, que des rencontres et des luttes convergentes ont été possibles. William Roger (Ferc, Ul Tourcoing) raconte que la démarche a été constructive, puisque dans son territoire, certains des gilets jaunes les plus mobilisés – souvent des travailleurs précaires ou sous-traitants – se sont syndiqués et ont même pris des responsabilités syndicales : « *Ils ne connaissaient pas la Cgt et avaient besoin d'un cadre pour s'exprimer et exister. Nous avons répondu présent et leur avons permis de s'inscrire* »



dans une perspective de long terme. » Les témoignages ne manquent d'ailleurs pas sur la persistance de formes d'emploi précaires. Laetitia Gomez (Adecco, Seine-Saint-Denis) rappelle qu'il y a notamment 2,5 millions d'intérimaires, qui ont besoin de défendre leurs droits, et qu'ils ont besoin du soutien des autres salariés pour s'organiser et les faire valoir.

Comment lutter quand les droits sociaux et syndicaux sont attaqués ?

C'est bien la vocation de la Cgt de répondre à la demande sociale quand elle s'exprime. Notamment quand le « progrès technologique » se solde par le développement de nouveaux métiers « ubérisés », sortant du salariat classique, échappant à toute protection sociale et se trouvant souvent trop isolés pour s'organiser collectivement. Rachel Ruhland (Commerce, Meurthe-et-Moselle) revient sur la mobilisation des « *assistantes maternelles en colère* » (gilets roses) : « *Elles ont contacté la Cgt, par l'Ul et l'Ud, on a travaillé ensemble à la construction de revendications pour que les conditions de leur activité leur permettent néanmoins d'accéder à des droits et à une protection sociale tout au long de leur carrière professionnelle.* »

Les congressistes se montrent par ailleurs alarmistes quant aux outils dont disposent désormais les syndicats. Alors que partout le management durcit ses méthodes, que les burn-out – et les suicides – ne sont pas rares, que les accidents du travail restent importants, les armes légales dont disposent le syndicalisme ont été affaiblies. Pascal Cayeux, (Cpam, Loire-Atlantique) explique que les missions de la Sécurité sociale en matière de prévention ne sont plus en mesure

d'être assurées, faute de moyens – la Sécu continue de supprimer des postes, alors que les statistiques restent effrayantes : 3 morts par jour, 641 000 accidents du travail l'an dernier. L'Inspection du travail et la médecine sont également très affaiblies comme le développe Gérard Le Corre, rappelant notamment que les responsables du scandale de l'amiante n'ont jamais été inquiétés. Tout comme la justice au travail : Cyril Papon, grefier au tribunal de Bobigny, témoigne des attaques contre les prud'hommes et appelle la Cgt à se mobiliser plus fortement sur la loi limitant les barèmes d'indemnisation, dénoncée par les institutions européennes : de nombreux délégués expriment leur inquiétude – et leur colère – face à la disparition des Chsct, même si certains espèrent que partout la Cgt se battra pour gagner des droits et de nouvelles instances représentatives du personnel suffisamment offensives pour défendre les salariés.

Ce premier débat, parfois vif, permet de clarifier l'état des lieux et les enjeux sociaux et environnementaux, ainsi que les principes qui doivent guider l'activité de la Cgt – le souci d'œuvrer à l'égalité hommes-femmes est également revenu comme un fil rouge. D'autres interventions, font état de la résistance y compris par le travail – les ex-Fralib organisés en coopérative par exemple – ou de la nécessité de penser l'économie et la répartition des richesses autrement. Toutes les interventions rappellent, en particulier celles des délégués de la santé, de l'éducation, des services publics, particulièrement affectés et mobilisés dans la période, que rien ne s'obtient sans lutte et sans convergences.

Valérie GÉRAUD

INTERNATIONAL

L'URGENCE DE TRAVAILLER ENSEMBLE

À L'ISSUE D'UN ÂPRE DÉBAT SUR LA PLACE ET LE RÔLE DE LA CGT AU SEIN DES ORGANISATIONS SYNDICALES INTERNATIONALES, LE CONGRÈS CONFIRME QU'IL S'AGIT DE TRAVAILLER AVEC TOUTES, QUELLE QUE SOIT LEUR AFFILIATION INTERNATIONALE.

Portant sur «les enjeux européens et internationaux tant sur l'évolution du monde du travail que sur notre activité syndicale», le thème 5 du document d'orientation est introduit, pour la commission, par Nathalie Verdeil. Après avoir décrit une situation où «les choix politiques, économiques, sociaux et environnementaux» faits au nom du capital mondialisé «remettent en cause les droits des travailleurs», elle en évoque l'impact sur le syndicalisme européen et international, traversé par un besoin de convergences et de luttes alors que, dans le même temps, les organisations syndicales «sont attaquées par des mesures affectant leur capacité à organiser collectivement le rapport de force». Si la mondialisation a uniformisé les politiques et les problématiques, cette uniformisation engage le syndicalisme, souligne en substance Nathalie Verdeil: «Elle doit nous permettre de construire des stratégies et des revendications dépassant nos cadres nationaux, dans une dimension et une perspective réellement internationaliste», dans un contexte où, en outre, le monde est marqué par de multiples incertitudes interrogeant la démarche internationale de la Cgt. Elle précise: «De nouvelles formes de division internationale du travail et de nouvelles manières de mettre en

concurrence les travailleurs apparaissent et c'est avant tout sur les lieux de travail, les sites de production et dans les services publics que se vivent les conséquences.» L'objectif de lutter contre le dumping social et international, dans l'intérêt de tous les travailleurs, doit être «plus et mieux» une réalité dans les entreprises. «Il s'agit d'en faire une activité syndicale à part entière dans les entreprises et les administrations et pas seulement dans un cadre de solidarité», dans le but de gagner des nouveaux droits.

Lutter contre la mise en concurrence des travailleurs

Soulignant que la construction d'un mouvement de lutte des travailleurs à l'échelle internationale «est toujours possible et peut se traduire par des victoires», Nathalie Verdeil insiste sur le rôle que doit jouer la Cgt pour construire des revendications communes et porter la nécessité d'une convergence des luttes avec un syndicalisme internationaliste et d'unité des travailleurs. Dans ce cadre, «la réflexion au sein de la Confédération européenne des syndicats (Ces) et de la Confédération syndicale internationale (Csi) doit porter sur les manières d'augmenter efficacement les rapports de force pour gagner, au-delà des frontières traditionnelles».

...



À LIRE

SYNDICALISME INTERNATIONAL, UN SIÈCLE ET DEMI D'HISTOIRE

À l'occasion du 52^e congrès, *Les Cahiers de l'Institut Cgt d'histoire sociale* ont consacré un numéro spécial aux liens qui ont toujours constitué un enjeu de construction entre l'activité revendicative nationale et la construction de solidarités internationales, voire internationalistes. Le grand intérêt de cette livraison – dont l'iconographie à la fois kitsch et superbe ne doit pas faire illusion – est de s'attacher à l'analyse des contradictions et des difficultés de ce processus, de fait toujours en cours. Sans prétendre traiter de façon exhaustive un objet d'histoire aux facettes multiples et changeantes, le contenu permet, à travers

des contributions fouillées et de haute tenue, d'avoir un aperçu éclairé de sa dimension politique et historique. C'est particulièrement appréciable à double titre. D'une part, il s'agit d'un sujet souvent mal maîtrisé et outrancièrement simplifié au bénéfice de visions non exemptes de clichés, ou de réflexes hérités d'un passé révolu. D'autre part, avec les évolutions fulgurantes des rapports de force économiques, sociaux, politiques dans le monde, la dimension nouvelle d'urgence écologique conduit à rendre plus impérative encore l'idée que seuls ceux qui connaissent leur passé sont en capacité de lutter de façon cohérente et solidaire pour construire l'avenir.

1. *Cahiers de l'Ihs Cgt*, numéro spécial, mai 2019, 6 euros.



... Les objectifs sont multiples : se coordonner face aux stratégies des entreprises transnationales, lutter contre la mise en concurrence des travailleurs, développer un autre modèle de développement avec l'ambition de construire des convergences revendicatives dans les filières, les territoires et les entreprises. Il s'agit également de «rechercher constamment l'échange et l'unité avec toutes les organisations syndicales possibles, affiliées ou non à la Ces et à la Csi. Aussi bien la Ces et la Csi doivent être des outils de convergences de luttes pour participer à l'élévation du rapport de force». À cet égard, la Cgt propose «que l'ensemble des confédérations syndicales internationales mettent

en débat l'exigence de mobilisation, dans un cadre unitaire, pour rassembler les travailleurs dans le monde et développer les luttes revendicatives. L'unité d'action demeure un moyen nécessaire pour éléver durablement le rapport de force». Cela commence, dès le mois de juin à Genève, avec la mobilisation organisée à l'occasion du centenaire de l'Organisation internationale du travail (Oit).

Rechercher le rassemblement avec tous les travailleurs

Au total, ce thème 5 a fait l'objet de 384 amendements déposés par 84 syndicats. Parmi eux, 85 ont été acceptés ou ont entraîné la réécriture de certains para-

graphes. L'état d'esprit de la commission, conclut Nathalie Verdeil, «a été constructif avec la volonté de ne pas s'enfermer dans un débat idéologique ou de posture mais d'engager et de développer notre activité internationale à partir de réalités concrètes de terrain».

D'emblée, le débat porte sur le choix de la Cgt d'adhérer à la Ces et à la Csi. Said Benfriha (fédération du Commerce) demande que soit fait un bilan de ces adhésions, et s'interroge sur la manière dont la Cgt a pu «peser et influer sur ces organisations» en déplorant leur silence au moment des luttes menées ces dernières années. D'autres délégués s'inquiètent de la future présidence de la Ces, probablement confiée au secrétaire général de la Cfdt à l'occasion du prochain congrès de Vienne. Sur quelle base et sur quel mandat, d'ailleurs, «la Cgt va-t-elle participer à ce congrès?», demande un délégué. Elle portera les orientations décidées par le 52^e congrès, répond Boris Plazzi pour la direction confédérale sortante, qui rappelle en même temps le caractère

UNE ACTION MENÉE AU SEIN D'ORANGE AVEC L'ALLIANCE MONDIALE UNITED NETWORK INTERNATIONAL (UNI) A DÉBOUCHÉ SUR UN ACCORD MONDIAL POUR LE RESPECT DES DROITS DES TRAVAILLEURS, LE 13 MARS 2017. SIGNÉ PAR L'UNI, IL COUVRE 60 000 SALARIÉS DANS LE MONDE.

symbolique, sans pouvoir exécutif, de la présidence tournante de la Ces.

Les critiques portant sur le caractère «bureaucratique» ou «institutionnel» de ces deux organisations précèdent un débat plus âpre sur la place et le rôle de la Cgt au sein des organisations syndicales internationales, dont la Fsm. «Infréquentable vraiment? Des syndicats de la Fsm le sont en effet», intervient Sébastien Dandurand (Fapt, Ud du Val-de-Marne). Mais, ajoute-t-il en substance, certains syndicats de la Ces le sont tout autant. Et de conclure: «Si notre activité ne doit pas être réduite au seul sujet de l'affiliation, le sujet ne doit pas être évacué pour autant.»

Oit: prendre appui sur la mobilisation du 17 juin

Deux propositions émergent des débats. L'une est celle d'une double affiliation Ces/Fsm pour un «renforcement de l'unité syndicale internationale». Elle est portée notamment par Dorothée Unterberger (Ud du Bas-Rhin), pour qui «notre expérience est que les organisations affiliées à la Ces ou à la Csi ne sont pas toutes favorables au capital». L'autre est celle d'un statut d'observateur de la Cgt à la Fsm. Ce statut est défendu par plusieurs délégués, dont celui s'exprimant pour la Fapt et l'Ud du Val-de-Marne, «pour ne pas laisser de côté les millions de travailleurs qui lui sont affiliés», en souhaitant son intégration à l'article 511 du document. Ces deux propositions sont rejetées par la commission: la Cgt, argumente Boris Pazzoli, «agit avec le maximum d'organisations syndicales dans le monde» quelle que soit leur affiliation; elle «n'est pas enfermée dans un syndicalisme particulier mais recherche le rassemblement avec tous les travailleurs, partout dans le monde». Illustration avec l'intervention d'Hervé Pineaud (fédération des Cheminots, Ud de Corrèze) qui témoigne d'une action concrète de solidarité, y compris financière, avec les cheminots maliens, ancrée dans «une vision internationaliste de la Cgt». Pour la Fapt, Christelle Hébrard (Ud de l'Allier) rend compte d'une action commune menée au sein d'Orange avec l'alliance mondiale United Network International (Uni). Dans le secteur des activités postales, un accord mondial pour le respect des droits des travailleurs a été conclu le 13 mars 2017 après plusieurs années de négociations. Ce texte, qui couvre 60 000 salariés dans le monde, a été signé par l'Uni, ses affiliés français dont la Cgt et le groupe Géopost, filiale du groupe La Poste pour les activités colis dans le monde. «Si nous veillons à son application aux côtés des salariés, cet

accord reconnaît le fait syndical dans chacune des entreprises du groupe», explique la déléguée, qui souligne aussi l'importance de «s'appuyer sur la mobilisation programmée à l'occasion du centenaire de l'Oit, une mobilisation impulsée par la Cgt, dans le cadre de la Csi».

À cette occasion, Catherine Marchais (Ufict Territoriaux de Nanterre) insiste sur la nécessité d'une forte représentation des femmes, foulards violets autour du cou, après avoir regretté le manque de visibilité du visage féminin du syndicalisme international lors de la conférence internationale du dimanche 12 mai. Pour autant, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences au travail font l'objet de deux articles au titre de l'engagement de la Cgt d'exiger «de nouveaux droits par des interventions à tous les niveaux, entreprises, groupes, États ou institutions».

Deux amendements sont acceptés par

la commission: l'un porte sur l'élargissement de la formation syndicale pour combattre les idées d'extrême droite; l'autre retire du document d'orientation le mot «ordinaire» pour conclure que «les armes ne sont pas une marchandise». D'autres amendements enfin sont soumis au vote du congrès, à l'image de celui portant sur l'article 480 et le «financement des services publics par des impôts directs». Mais c'est essentiellement sur l'article 510 du document d'orientation que se focalise le débat, article qui stipule: «Pour la Cgt, il s'agit de rechercher constamment l'échange et l'unité avec toutes les organisations syndicales possibles, affiliées ou non à la Ces et à la Csi.» Plusieurs délégués demandent de compléter la phrase en rajoutant: «et à la Fsm», un amendement rejeté par la commission. Celui-ci est finalement adopté à l'issue de deux votes.

Christine LABBE

SOLIDARITÉ

UN BESOIN DE CAMPAGNES CONCRÈTES

Illustrant le besoin d'un syndicalisme solidaire et concret avec des luttes pour la liberté syndicale ou la responsabilité des donneurs d'ordre, une table ronde précède les débats sur le thème 5. Premier exemple: la coopération qui s'est nouée entre la Cgt, l'association France Palestine et l'Ong Oxfam dans le cadre d'un rapport «sur les liaisons dangereuses des banques françaises avec la colonisation israélienne». Pour la fédération Banques et Assurances, Caroline Oussama montre comment cette campagne a été menée pour alerter usagers, salariés et clients de ces banques sur leur implication dans le maintien et le développement des colonies.

Pour la Fédération générale des syndicats palestiniens, Shaer Saed replace ainsi la situation économique et sociale des Territoires occupés dans un double contexte: la colonisation et les moyens mis à sa disposition et le non-respect, par Israël, de la résolution 2334 des Nations Unies, adoptée en 2016. Elle exige que Tel-Aviv «arrête immédiatement et complètement ses activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est». Deuxième exemple: la lutte pour le pluralisme syndical en Turquie, et singulièrement dans l'usine de Bursa du groupe Renault. Fabien Gâche (fédération Cgt de la Métallurgie) témoigne de l'action de la Cgt aux côtés de l'organisation syndicale Disk Metal, à la fois pour accompagner et échanger avec les travailleurs turcs mais aussi pour alerter les salariés français sur «la finalité de la mise en concurrence des salariés à l'échelle mondiale». Ainsi, à Bursa, les luttes ouvrières pour la liberté syndicale se sont-elles traduites, explique Eyüp Özer pour Disk Metal, par de vastes mouvements de répression, avec des salariés licenciés ou emprisonnés.

Enfin, si l'effondrement de l'immeuble Rana Plaza, qui a fait 1 238 morts et près de 3 000 blessés en 2013, reste dans les mémoires, moins connus sont les résultats de la solidarité internationale avec le Bangladesh, avec l'obtention d'une indemnisation 15 fois supérieure aux conditions habituelles du pays. Une solidarité à double sens: président du syndicat bangladais Ngwf, Amirul Haque Amin révèle comment, lors des mobilisations contre la loi Travail en France, des manifestations ont été simultanément organisées dans les rues de Dacca: «Si nous avons toujours besoin de votre solidarité, dit-il, les travailleurs français ne sont pas seuls.»

SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE

UN NOUVEAU STATUT

POUR RENFORCER

LES DROITS DE TOUS

AU COEUR DU DÉBAT
SUR LE THÈME 2 DU
DOCUMENT D'ORIENTATION :
LE COMBAT DE LA CGT
POUR UN NOUVEAU STATUT
DU TRAVAIL SALARIÉ.
UNE REVENDICATION DESTINÉE
À ASSURER À TOUS
DES CONDITIONS DE TRAVAIL
ET DE VIE DE QUALITÉ,
MAIS QUI RÉVEILLE
LES CRAINTES DE CERTAINS
SALARIÉS DONT LE STATUT
EST MENACÉ.

La revendication d'un nouveau statut du travail salarié et, avec lui, celle d'une sécurité sociale professionnelle pour tous les salariés, qu'ils soient du privé ou du public, n'est pas chose nouvelle. Nous la portons depuis notre 48^e congrès, celui qui s'est tenu à Lille en avril 2006, rappelle Corinne Versigny, secrétaire générale de l'Ud Cgt de Gironde, chargée d'introduire le débat. *Dans un numéro du Peuple de 2009, nous y revenions en rappelant que cette proposition a pour ambition de permettre à chaque salarié de disposer d'une vraie sécurité sociale professionnelle ; qu'elle s'affirme à la fois comme une perspective transformatrice et comme un corpus de propositions immédiates pour construire des protections sociales nouvelles et contrebalancer les offensives patronales et gouvernementales de destruction du Code du travail. Cette analyse reste d'actualité.*»

Mercredi après-midi commençait le débat sur le thème 2 du document d'orientation. Plus que jamais, «*cette idée que nous portons de l'émergence d'un nouveau statut du travail salarié doit être mise en œuvre, non pour faire table rase des conquises sociaux mais pour les renforcer. Pour les consolider, argumente-t-elle, en prenant en compte les évolutions du salariat, les besoins qui émergent et les nouvelles aspirations du monde du travail. L'instabilité des temps de travail, la pénibilité des tâches, l'insécurité de l'emploi alimentent la spirale de la pauvreté.*»

Les jeunes, les femmes, les plus fragiles sont les premiers touchés par la précarisation accrue du travail. «*Alors que les femmes ont un bon niveau d'éducation,*

55 % d'entre elles occupent des emplois à bas salaire et 63 % des emplois non qualifiés.» Plus de 50 % des jeunes de 15 à 24 ans, précise encore Corinne Versigny, multiplient les emplois temporaires et occupent les moins qualifiés. «*La situation de tous, comme celle faite aux salariés menacés de licenciements et ceux privés d'emploi justifie notre revendication. En moyenne, les salariés à temps partiel travaillent vingt-trois heures et vingt minutes par semaine. Ce chiffre ne redonne-t-il pas du crédit à la revendication de baisse du temps de travail à laquelle nous aspirons ? Au passage à la semaine des trente-deux heures payée trente-neuf ?*»

Un statut qui s'inscrit dans une démarche globale de reconquête

Bien sûr, dans cette introduction, la dirigeante syndicale conjugue encore revendication de droits nouveaux et défense du Code du travail, réforme annoncée de la fonction publique et détérioration des termes de l'emploi via l'émergence de nouvelles formes d'emploi, qu'elles se nomment «ubérisation», «auto-entrepreneuriat», «travail sur plateformes» ou «portage salarial». «*Alors que jamais autant de richesses n'ont été créées par le travail, la pauvreté – voire la grande pauvreté – affecte de plus en plus de salariés contraints à des emplois qui ne garantissent pas des conditions de vie décentes, poursuit-elle. Parce que la transformation du travail est au cœur de notre processus revendicatif, nous devons reprendre l'offensive pour transformer la société et conquérir de nouvelles garanties collectives. Nous devons nous battre pour un nouveau statut du travail salarié et la*

LA SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE SERAIT UN « SOCLE COMMUN DE DROITS INDIVIDUELS », PROGRESSIFS ET OPPOSABLES À TOUS LES EMPLOYEURS, CUMULABLES AU COURS D'UNE CARRIÈRE ET TRANSFÉRABLES D'UNE ENTREPRISE OU D'UNE BRANCHE À L'AUTRE.



sécurité sociale professionnelle qui lui est attachée.»

Cette proposition se traduit par l'avènement d'un «*socle commun de droits individuels, par des droits progressifs opposables à tous les employeurs, cumulables au cours d'une carrière et transférables d'une entreprise ou d'une branche à l'autre*». Loin de s'opposer aux statuts particuliers existants, au statut de la fonction publique et au socle des droits qui les renforce, «*ce statut s'inscrit dans une reconquête d'une sécurité sociale intégrale à 100 %*», déclare encore Corinne Versigny avant de conclure et de rappeler ce qui doit l'être : l'opposition de la Cgt au «*régime de retraite universel et par points*» et son attachement au système de retraite par répartition. Deux réalités intrinsèquement liées au projet qui vient d'être défendu.

La parole est à la salle. Les premières interventions, témoignages de terrain à l'appui, soulignent l'urgence de la conquête de droits nouveaux dans un contexte industriel et social en pleine transformation. Il y a tout d'abord celle de Virginie Neumayer, militante à la centrale nucléaire du Tricastin qui, à l'appui de sa

démonstration, témoigne des effets délétères des privatisations et de l'éclatement des entreprises du secteur de l'énergie sur les garanties collectives des salariés, qu'ils soient employés chez les donneurs d'ordre ou chez les sous-traitants. Dès lors, dit-elle, «*il est certain que nous partageons la nécessité de l'avènement d'un nouveau statut du travail salarié et, avec lui, d'une sécurité sociale professionnelle. Reste simplement à la rendre possible et atteignable*».

À sa suite, Guillaume Goutte, délégué du Syndicat général du livre et de la communication écrite, souligne la nécessité pour la Cgt de disposer d'une «*réponse ambitieuse*» face à l'éclatement des statuts. Dans le secteur qui est le sien, celui de l'édition, «*le tâcheronnage a fait sa réapparition. Les travailleurs à domicile et les micro-entrepreneurs se multiplient sans droit au chômage ni à l'assurance maladie. Des droits nouveaux restaurant des protections de haut niveau pour tous les travailleurs sont indispensables. Ils le sont comme l'est l'évolution de nos structures pour mieux accueillir ces salariés*», signale-t-il avant de préciser que son syndicat organise depuis 2009 plusieurs

dizaines d'auto-entrepreneurs : «*Il faut que nous puissions leur offrir des lieux de syndicalisation qui correspondent à la réalité dans laquelle ils évoluent. Des lieux qui permettent de mutualiser nos moyens.*»

Mieux protéger les salariés vieillissants

Quand vient son tour de parole, Armandina de Sousa, déléguée de la fédération de la Construction, use d'un autre argument en faveur de l'émergence d'un nouveau statut du travail salarié : la protection des salariés vieillissants confrontés à la pénibilité du travail, «*une notion qui ne cesse d'être remise en cause*».

Mais d'autres délégués s'interrogent. Guilene Lalung, représentante du comité des privés d'emploi de Seine-Saint-Denis, se demande si, pour protéger les chômeurs, il ne serait plus utile de renforcer l'assurance chômage pour en faire «*une nouvelle branche de la sécurité sociale*». Maryse Treton, déléguée de Nestlé Grand Froid, dans l'Oise, s'interroge pour savoir s'il ne faudrait pas «*préciser cette notion de nouveau statut du travail salarié qui, pour mieux restaurer dans leurs droits les nouveaux emplois, risque de s'éloigner de* ...

... la notion de salaire, de salarié et de défense du salariat. De cette confusion, prévient-elle, le patronat pourrait se réjouir».

Nadia Bazri-Lamour, de Haute-Garonne, veut répondre à cette idée que le processus d'émancipation du salariat pourrait être «une émancipation du lien de subordination qui lie le salarié à l'employeur», comme l'avait évoqué Corinne Versigny en introduction. «Gare, dit la militante, à transformer un peu vite nos victoires passées en défaites.»

La revendication est ambitieuse. Mais elle fait débat. Deux autres questions se posent, poursuivent des délégués: d'une part sa déclinaison avec la défense de la sécurité sociale; d'autre part l'avenir des statuts existants et, tout particulièrement, celui des fonctionnaires aujourd'hui fortement menacé.

La première question est au cœur de l'intervention de Stéphane Ruillier, délégué du Rhône: «Une Sécurité sociale à 100%, c'est possible. Il suffirait pour cela que tout ce qui est versé aux complémentaires soit versé à la Sécurité sociale. Nous ne sommes plus couverts selon nos besoins mais selon ce que nous versons. Il faut revenir aux ordonnances de 1945», réclame-t-il. Un retraité prolonge le propos en dénonçant l'avènement de la Csg, «une mesure antisociale» qui, dit-il, doit être supprimée.

Une militante de la Santé dénonce les

BERNARD RONDEAU/PHOTO SOCIALE



attaques se multiplient contre les statuts des trois fonctions publiques: «Chez nous, la loi Santé signifie toujours plus de cadeaux faits au secteur privé pour favoriser, non pas un meilleur accueil et des soins meilleurs mais toujours plus de profits. Une santé qui rapporte et enrichit les actionnaires.»

Alors que se profile la réforme de la fonction publique

Faire que le monde du travail redevienne «acteur et décideur», puisse «bien travailler et être doté de droits et de garanties collectives», comme le défend le thème 2 du document d'orientation, c'est aussi défendre le statut des agents des impôts, de la santé, de l'éducation, de la recherche et de l'environnement, assurent plusieurs délégués. Au cours de ce débat, la bataille qui s'annonce contre la réforme de la fonction publique, et avec elle le maintien du statut qu'elle garantit, concentre aussi l'attention de beaucoup de congressistes. L'intervention de Josiane Tack, déléguée du Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique de l'Hérault, en est un exemple: «Les attaques contre le statut général des fonctionnaires ont une visée très claire: aligner notre situation sur celle des salariés du privé. Les cheminots ont inauguré la casse. Si nous ne parvenons pas à l'empêcher, les fonctionnaires, dont le statut est attaqué depuis 1983, vont suivre. Et alors, avec nos conditions de travail et d'emploi, c'est l'activité même de la recherche publique qui va être attaquée.

Le statut général de la fonction publique doit servir de modèle à tout le monde. Il le doit parce qu'il consigne le droit de retrait et notre capacité à faire vivre ce qui est inscrit sur le fronton de nos mairies: "liberté, égalité, fraternité".

De la défense des statuts à la défense des régimes spéciaux, il y a un tout petit pas vers lequel le débat évolue. Le maintien du trait d'union entre l'un et l'autre est ainsi déclaré comme «d'une urgence absolue» par Luc Lestrade, retraité des Finances publiques du département des Landes. «De même que l'abandon du système de retraite par répartition serait catastrophique, celui des régimes spéciaux le serait. Le gouvernement veut faire de leur suppression la mère de toutes les réformes. Faisons-en, nous, la mère de toutes les batailles», ajoute-t-il.

L'heure tourne. Sur cette partie, 827 amendements ont été déposés. 52% ont été retenus. «Ceux qui ne l'ont pas été directement l'ont souvent été ailleurs pour davantage de cohérence», explique la commission. «Si d'autres, relevant davantage de témoignages ou d'expériences de terrain, n'ont pas été retenus, ils pourront servir de contributions aux travaux de la prochaine commission exécutive confédérale», ajoute-t-elle. Néanmoins, quelques interventions réclament une révision des choix déjà opérés. On retient notamment un amendement soulignant plus encore l'opposition ferme et définitive de la Cgt au régime universel par points.

Martine HASSOUN

DE MÊME QUE L'ABANDON DU SYSTÈME DE RETRAITE PAR RÉPARTITION SERAIT CATASTROPHIQUE, CELUI DES RÉGIMES SPÉCIAUX LE SERAIT. LE GOUVERNEMENT VEUT FAIRE DE LEUR SUPPRESSION LA MÈRE DE TOUTES LES RÉFORMES. FAISONS-EN, NOUS, LA MÈRE DE TOUTES LES BATAILLES.

CONSTRUCTION DU RAPPORT DE FORCE DE QUOI PARLE-T-ON?

L'INTERVENTION LIMINAIRE DE FABRICE DAVID SOULIGNE QUE CE SUJET À ENTRÉES MULTIPLES TRAVERSE LA QUALITÉ DE VIE SYNDICALE ET NÉCESSITE D'ÊTRE ANALYSÉ EN PERMANENCE, EN FONCTION D'UNE RÉALITÉ SOCIALE PLURIELLE ET EN PERPÉTUEL MOUVEMENT.

Pour le rapporteur, les difficultés de la période induisent un doute sur la capacité de la Cgt à construire le rapport de force nécessaire, ce qui pèse sur les consciences, les pratiques, les débats. Rappelant que face à cela, il n'y a pas de «livre de recettes» et qu'il faut composer en permanence. Il rappelle que la richesse des analyses partagées, des expériences singulières, peut permettre de transformer les doutes en force collective. D'où son appel à se montrer inventif, à réinterroger les fondamentaux de la Cgt pour les mettre en phase avec les réalités du salariat et, enfin, à être attentif aux formes de lutte qui se développent, à en comprendre les ressorts pour en tirer des enseignements. Abordant plus précisément le thème en débat, il met en exergue quelques thèmes de plusieurs ordres. Tout d'abord, ce qui relève de la culture d'un état d'esprit, ce qui redonne espoir, renoue avec l'esprit de conquête, mobilise pour de nouveaux droits, popularise les victoires qui disent les possibles. Au chapitre de la méthode, il rappelle l'importance de partir avant tout des préoccupations et des besoins des salariés, de les mettre en lien avec les grands enjeux de société, les enjeux interprofessionnels. Dans ce cadre, il insiste sur la dimension centrale du rassemblement, de la culture du débat, de l'unité syndicale et de la convergence avec le monde associatif, citoyen et politique. Car si la Cgt est une force de progrès, elle n'est pas le mouvement social à elle seule. Abordant le champ de l'organisation, il brosse rapidement un discours de la méthode, résumé en quatre étapes : «analyser, débattre, décider et mettre en œuvre». Ce qui l'amène à la capacité de peser, à la fois par la syndicalisation et par le déploiement, par les élections professionnelles, ainsi que par un ciblage du patronat et du législateur. Il conclut

sur l'importance de ne rien lâcher sur les libertés syndicales et fondamentales, de n'accepter aucune entrave, de condamner toute répression.

Fabrice David en vient ensuite au travail réalisé par la commission au vu des 355 amendements, déposés par 102 syndicats. Elle en a refusé un peu plus de la moitié, soit pour incohérence avec la structure du texte, soit parce qu'ils déve- loppaient un désaccord avec l'orientation du texte. Beaucoup de ces expressions portent sur l'enjeu récurrent du syndicalisme rassemblé. La notion de «syndicalisme rassemblé» a fait l'objet de quelques amendements soit pour la supprimer, soit pour la subordonner à des conditions programmatiques, soit encore pour en rétrécir a priori le champ d'application à quelques organisations.

Le syndiqué au cœur de la construction du rapport de force

Le rapporteur rappelle que ces approches divergent d'avec la conception choisie par les syndicats lors de tous nos précédents congrès et ce, depuis plus de vingt ans. Il précise que le «syndicalisme rassemblé» n'a jamais signifié un quelconque renoncement à des revendications. Son unique objectif reste l'élargissement du rapport de force, dans une unité sans exclusive, sans partenaire privilégié.

Les 167 amendements retenus ont permis d'enrichir le texte, de le préciser, de le compléter, de l'améliorer par le biais d'une réécriture de 47 paragraphes soit près de 60 % du texte initial. Les enrichissements ont porté sur la défense des libertés syndicales et fondamentales, la répression, les condamnations et sanctions vis-à-vis des syndiqués et salariés de toute catégorie, qu'elles s'exercent contre la Cgt ou contre les militantes et militants engagés dans le combat pour le progrès social. Ces amendements ont également

...

LE RASSEMBLEMENT, LA CULTURE DU DÉBAT, L'UNITÉ SYNDICALE ET LA CONVERGENCE AVEC LE MONDE ASSOCIATIF, CITOYEN ET POLITIQUE ONT UNE DIMENSION CENTRALE. CAR SI LA CGT EST UNE FORCE DE PROGRÈS, ELLE N'EST PAS LE MOUVEMENT SOCIAL À ELLE SEULE.

... permis de replacer de façon plus explicite le syndiqué au cœur de la construction du rapport de force, par son rôle primordial pour faire vivre la culture du débat, au plus près des travailleurs et travailleuses. Le rapporteur précise également que la commission n'a pas souhaité se focaliser sur les gilets jaunes, ce à quoi auraient conduit quelques amendements. D'une part, c'est un mouvement d'actualité, donc en décalage avec un document d'orientation conçu pour les trois années à venir; d'autre part, d'autres mouvements - celui des jeunes pour le climat ou les marches pour les droits des femmes, par exemple - méritent tout autant l'attention des organisations de la Cgt. D'où l'ajout par la commission d'une mention sur les mouvements dits citoyens au même titre que les convergences développées avec le monde associatif et politique. Le débat s'engage avec l'intervention de Fanny Fouques, de la clinique du Pont, dans le Tarn-et-Garonne. Elle juge les propos de Philippe Martinez contradictoires avec le document d'orientation, et à «*mille lieues de ce que les syndiqués attendent de nous afin de faire valider un document qui ne correspond en rien à notre Cgt*». Elle y voit la tentative de culpabiliser les bases militantes et fustige les journées d'action sans perspective, dont le manque de lisibilité n'a conduit qu'à une démobilisation, au repli sur soi, et a alimenté un syndicalisme corporatiste. Elle souligne: «*Seule la transformation de la société pourra changer la condition humaine dans le monde, ce qui implique de porter un syndicalisme de lutte de classe et de masse*», ce qu'elle oppose à l'imminence d'un «*virage réformiste dans le sillage de FO et de la Cfdt*». Patrice Beauvais, de la fromagerie Bel, dans la Sarthe, intervient pour défendre

LIONEL ANTONI / PHOTO SOCIALE



une conception du fédéralisme qu'il oppose d'évidence à ce qu'il perçoit comme des tentations ou des réflexes bureaucratiques, centralisateurs : «*Chaque organisation doit certes s'inscrire dans les décisions prises dans les congrès, mais à partir des conditions qui sont les siennes. Cela permet l'expression des différences, d'idéologie, économiques, culturelles, régionales... Faire autrement au prétexte de créer le rapport de force conduirait à la sclérose, nous couperait d'une grande part des syndiqués et des salariés, bref nous affaiblirait dans notre capacité de construction. Il faut partir de ce que vivent les salariés; c'est à partir de ces réalités que des luttes communes peuvent se construire. La façon dont le document le définit correspond mieux à notre vie, à notre histoire, et favorise notre capacité d'agir au quotidien.*»

Il faut partir de ce que vivent les salariés

Coralie Cros, du comité des privés d'emploi, union locale de Saint-Étienne, souligne à quel point l'organisation des précaires correspond à la volonté de «*rester digne et de combattre l'exploitation*». Elle appelle à «*travailler ensemble, syndicats, fédération, comités afin de renforcer la syndicalisation en renforçant les liens avec les élus, à partir des terrains spéci-*

fiques», tout en regrettant que trop peu de syndiqués aient le réflexe de «*mettre en œuvre une continuité syndicale lorsqu'ils sont confrontés au chômage*».

François Maxence, de la centrale de Flamanville, évoque les luttes engagées dans les différents secteurs de l'énergie, qu'il s'agisse d'emploi, du recyclage des déchets, de lutte contre des fermetures de sites et contre les privatisations rampantes, alors même que lors des catastrophes, c'est le service public qui intervient. «*La fédération a organisé des assises des luttes pour que ce soit les syndiqués qui prennent en main leurs luttes, en lien avec les usagers, sous la forme d'un "Fnme-tour", qui a permis de s'adresser aux usagers autour des hausses de prix électrique. Nous revendiquons que la Tva soit abaissée à 5,5%, la création d'un pôle public de l'énergie 100% usagers, 100% qualité. Il faut un renouvellement du parc nucléaire avec des générateurs nouvelle génération afin de contribuer à la transition vers une industrie non carbonée. Enfin, concernant le rapport de force, nous avons créé un syndicat de site sur la centrale qui a permis de défendre les droits des sous-traitants employés sur le site par des prestataires étrangers, avec un procès en justice et une victoire à la clé.*» Suite à quoi il conclut: «*Ce n'est pas à nous d'avoir peur.*»

Habane Anissa, de l'université de Lille, souligne dans son intervention l'importance de la transmission générationnelle et des formations au sein de la Cgt, soulignant l'ampleur des moyens que les employeurs mettent, eux, à former leurs managers. Déplorant un manque de soutien aux camarades criminalisés, elle conclut par un: «*Vive la Cgt qui fait peur aux patrons voyous, partout dans le monde!*»

LE SYNDICALISME DE MASSE C'EST LE SYNDICALISME DE TOUS LES SALARIÉS. AU-DELÀ DES GRANDS DISCOURS, COMPRENDRE LE CAPITALISME, C'EST COMPRENDRE LA VIE DES TRAVAILLEURS. NOUS SOMMES TOUS DIFFÉRENTS ET IL NOUS FAUT RASSEMBLER SUR DES REVENDICATIONS FÉDÉRATRICES.



Stéphane Puech, de chez Bosch, dans l'Aveyron, rappelle : « *L'histoire prouve que les soulèvements sont nécessaires. La cause est juste, nous devons nous renforcer.* » Il juge donc que « *toute la Cgt doit être chargée d'une même orientation* ». Soulignant que refuser de mettre de l'eau dans son vin a permis que la Cgt passe première organisation syndicale dans son entreprise, il estime que plus la situation sera dure et plus les travailleurs feront le choix de la Cgt.

Amélie Nobrega Guilherme, cheminote de Paris-Nord, rappelle que, « *suite au congrès de Marseille, les cheminots ont répondu à l'appel d'organiser des Ag sur tout le territoire. Convaincus de la nécessité de faire converger les luttes, les cheminots ont lancé une grève reconductible qui a rassemblé largement, non par l'addition des logos mais par la mobilisation des cheminots* ». Alors que « *cette mobilisation inédite aurait pu permettre d'agrégé l'ensemble des luttes dans le pays, les attaques s'intensifient. L'implication de chacun est primordiale, autour de priorités collectives : la proximité des syndicats avec les travailleurs, la valorisation des réflexes collectifs* ». Elle informe de l'appel de la fédération à une première journée de mobilisation du service public ferroviaire le 4 juin, dans le cadre d'un mouvement d'ampleur.

Sur la mise en convergence des luttes et ses difficultés, Thomas Vacheron, du Textile de Haute-Loire, plaide également pour un réalisme combatif : « *J'entends répéter ici : la lutte, la lutte, la gagne, la gagne ! Mais qui est contre ? Le syndicalisme de masse c'est le syndicalisme de tous les salariés. Tout le monde est pour. Mais dans les Pme, les salariés ne connaissent ni le droit du travail, ni ses institutions, ni leurs*

droits et leurs moyens de les défendre. Ils se comptent par millions. Une des tâches de notre syndicalisme c'est d'être utile, concret au quotidien pour résister. Au-delà des grands discours, comprendre le capitalisme, c'est comprendre la vie des travailleurs. Nous sommes tous différents et il nous faut rassembler sur des revendications fédératrices. » Or, interroge-t-il, « *comment expliquer que nos manifestations ne rassemblent au mieux que la moitié des syndiqués ?* » Et de poursuivre : « *Chers camarades de la fonction publique, si nous n'entraînons pas la masse des salariés du privé, nous perdrions comme nous avons perdu en 1993 sur les retraites du privé.* »

Notre tâche, c'est d'être utile, concret au quotidien

Enfin, Valérie Micellier, du Crédit mutuel, revient sur le mouvement des gilets jaunes afin de plaider pour « *des messages clairs, rapides, l'utilisation de tous les moyens nécessaires pour défendre nos revendications, sans hésiter à utiliser les réseaux sociaux et les nouvelles technologies* ».

Dans ses réponses au débat, la commission revient sur le « *syndicalisme rassemblé* » qu'elle présente comme basé sur la recherche de convergences avec l'ensemble des salariés. Elle développe cette approche en revenant sur le conflit des cheminots, à partir duquel elle tire deux enseignements. D'une part, les déclarations de Laurent Berger appelant à la fin du mouvement se sont brisées devant l'engagement des cheminots syndiqués à la Cgt et engagés dans l'action. Situation facilitée par le fait que la Cgt n'a pas eu une stratégie de citadelle assiégée. D'autre part, comme un cheminot l'a rappelé : « *À ce moment, Philippe Martinez appelle aux convergences. Nous, les cheminots, on*

attend. On attend. Mais, c'est malheureux, mais à ce moment-là, un certain nombre de structures de la Cgt n'arrivent pas... »

La commission signale ensuite qu'un certain nombre d'amendements ont été intégrés à un autre endroit que proposé – c'est le cas pour la question des sous-traitants, des Ictam. Quant à la proposition de qualifier la grève de « *prioritaire* », elle rappelle que « *l'essentiel, c'est que les salariés et syndicats soient acteurs : la grève ne se décrète pas d'en haut et c'est dans le contact avec les salariés que se déterminent les modalités d'action* ». Sur les gilets jaunes, la commission rappelle sa volonté de mettre en exergue l'appui de la Cgt à tous les mouvements, sans aucunement sous-estimer ni la nature, ni la portée du mouvement des gilets jaunes ni la répression dont il fait l'objet.

Dans la foulée de ces explications, plusieurs amendements rejetés par la commission sont néanmoins soumis au vote du congrès. Sur la question du « *syndicalisme rassemblé* », le texte initial du document est maintenu. L'amendement présenté par les Territoriaux de Vitry, visant à qualifier la grève de « *mode d'action prioritaire* » et à l'inscrire dans la perspective d'un « *blockage de l'économie et de la construction de la grève générale* » est soumis au vote. Le texte initial est maintenu, de même que s'agissant du mouvement des gilets jaunes.

Un amendement de l'Ufict des Territoriaux d'Ivry insiste sur l'importance de distinguer les catégories de l'encadrement comme une cible spécifique des menées répressives des employeurs et de souligner le rôle de veille que peut jouer l'Ugict à cet égard. Soumis au vote, cet amendement est rejeté.

Pierre TARTAKOWSKY

DÉPLOIEMENT AU PLUS PROCHE DU SALARIAT

LES DÉBATS
SUR L'ORGANISATION
ET LA STRUCTURATION
DE LA CGT CONSTITUENT
LES THÈMES FORTS
DE LA PARTIE 4 DU DOCUMENT
D'ORIENTATION,
DANS LE SOUCI D'UNE PRISE
EN COMPTE DU MONDE
DU TRAVAIL
DANS SA DIVERSITÉ.

La partie 4 du document d'orientation, qui concerne particulièrement le fonctionnement de la Cgt et la vie syndicale, s'attache à faire des propositions concrètes pour répondre à de multiples défis en termes de modes de déploiement, d'organisation, de coopération et de confédéralisation. Il s'organise autour du thème «Le déploiement au cœur d'un syndicalisme de masse, de classe, utile et efficace». Après avoir souligné les difficultés de la Cgt, depuis plusieurs années, à mettre en œuvre les décisions de congrès, et dressé un état des lieux de la représentativité de la Cgt, devenue 2^e organisation représentative, Thierry Gourlay, au nom de la commission, insiste sur un point: la nécessité de travailler sur les efforts à réaliser pour organiser les travailleurs, quelle que soit leur catégorie, et rassembler le salariat. En particulier, cela nécessite, explique-t-il, «*de plus et mieux utiliser nos organisations Ugict pour traiter des spécificités issues des rapports sociaux du travail pour faire converger les revendications [...]. Nous proposons donc, poursuit-il, de cibler les métropoles qui concentrent de plus en plus d'Ictam pour y renforcer ou créer des dispositifs avec l'Ugict*». À cela, il faut ajouter la proposition d'une «*nouvelle priorité collective pour renforcer le travail avec l'Ugict et l'Ucr et mieux définir les axes de travail pour renforcer notre présence et nos forces parmi les Ict et les retraités*».

Le document se donne également d'autres priorités stratégiques. D'abord en direction de la jeunesse: cela passe notamment par «*la mise en place d'une impulsion permanente sur les apprentis et les alternants*» mais aussi par «*la relance, par la confédération et les organisations*,

d'outils et d'initiatives fortes» en direction des jeunes. Thierry Gourlay évoque le thème de la syndicalisation des étudiants, repris dans plusieurs amendements. «*Nous les avons refusés, explique-t-il, car, statutairement, la Cgt syndique et organise sur la base des situations de travail.*» Il précise: «*Nous sommes favorables à la poursuite de relations unitaires avec les organisations de jeunesse, comme nous le faisons depuis plusieurs années contre les lois travail ou le climat.*»

Le droit d'être organisé dans un syndicat

Autre priorité: les syndiqués individuels ou isolés. Ils sont 84 050, soit une augmentation de 10 % en un an. L'enjeu, met-il en évidence «*est de renforcer notre principe qui veut que l'organisation de base soit le syndicat, en garantissant à tous les syndiqués le droit d'être organisé dans un syndicat*». Le document propose la construction de syndicats nouveaux, ou la relance de syndicats de sites, multipros ou territoriaux professionnels. S'agissant de la structuration de la Cgt, Thierry Gourlay insiste sur le fait que la Cgt a besoin de l'ensemble de ses structures et organisations territoriales: structures qui ne doivent pas s'opposer mais se compléter avec un sujet fort: «*la place des professions en territoire*». Il pointe également la nécessité de renforcer «*notre conception d'une confédération qui porte l'intérêt général défini par ses organisations et ses syndicats*».

Le document, enfin, porte la nécessité de renforcer l'intervention de la Cgt sur les enjeux d'égalité femmes-hommes et son déploiement dans les secteurs à prédominance féminine. Des amendements ont été déposés en ce sens. Ils ont permis ...

LA CGT DOIT AVANT TOUT SE CONCENTRER SUR
LES SITUATIONS DE TRAVAIL. IL Y A BEAUCOUP À FAIRE
AVEC L'ACCUEIL DES JEUNES SALARIÉS, SANS EMPLOI
OU PRÉCAIRES, DIPLOMÉS OU PAS. NOUS DEVONS
ÉGALEMENT RELANCER L'ACTIVITÉ EN DIRECTION
DES 400 000 APPRENTIS ET DES ALTERNANTS.



ORGANISATION SPÉCIFIQUE UN PLAN DE TRAVAIL POUR SE DÉPLOYER

Pour traiter des spécificités issues des rapports sociaux au travail et faire converger les revendications, le congrès décide d'utiliser plus et mieux les organisations Ugict. Nous reproduisons ici intégralement les articles du document d'orientation traitant de cette orientation.

Art. 314 46 % des salariés sont ingénieurs, cadres et techniciens. Pour neutraliser les stratégies de mise en opposition du patronat et la montée du syndicalisme catégoriel et autonome, il nous faut traiter des spécificités issues des rapports sociaux du travail, pour gagner une Cgt qui s'adresse au salariat dans sa diversité. La nécessité d'organiser l'activité spécifique est actée depuis la création de l'Ugict par la Cgt. Nous avons, depuis, de nombreux retours d'expérience; la question réside maintenant dans la mise en œuvre. S'il n'y a pas de modèle, il y a des conditions indispensables pour permettre d'avoir une Cgt qui organise massivement toutes les composantes du salariat :

Art. 315—la prise en compte des aspirations et du rapport spécifique au travail, l'autonomie pour définir les revendications et les modes d'action;

Art. 316—la construction des convergences.

Art. 317 Il nous faut garantir à tout syndiqué Ictam la possi-

bilité, au niveau de son syndicat, de sa profession ou de son territoire, de disposer d'un cadre d'organisation spécifique.

Art. 318 L'emploi des ingénieurs, cadres et techniciens est de plus en plus concentré dans les grandes entreprises et dans les grandes métropoles. Les métropoles concentrent une majorité d'ingénieurs, cadres et techniciens. Pour impulser la syndicalisation et l'organisation de ces catégories, donnons-nous collectivement les moyens de définir des plans de travail, en lien avec l'Ugict, et de travailler à la mise en place de commissions départementales Ugict sur ces territoires cibles. En parallèle, il nous faut, durant le prochain mandat, travailler au renforcement des unions fédérales Ict et à la mise en place d'au moins un référent Ictam dans chaque organisation. Enfin, la nécessité de déployer l'activité spécifique doit être davantage intégrée dans les formations syndicales. La formation confédérale « Les Ictam dans la Cgt, pourquoi, comment » doit être développée en territoires, prioritaires dans les 17 territoires cibles, pour aider au déploiement des syndicats vers les Ictam et à la progression électorale.

Art. 322 bis Les organisations Ugict et Ucr devront élaborer avec la confédération des plans de travail déclinés dans les professions et les territoires.

... notamment d'ajouter une dimension collective à cet enjeu. Tout comme est mis en évidence le combat contre toutes les formes de violence, «*y compris sexistes et sexuelles et c'est en ce sens*, explique Thierry Gourlay, *que nous proposons de donner une continuité à la cellule de veille de la Cgt, jusqu'ici expérimentale*». Après avoir rappelé l'importance de la presse syndicale, essentielle «*pour nous aider à forger nos réflexions et non analyses*», il conclut sur le nombre d'amendements déposés – 622 – dont une grande partie, «*qui s'inscrivait dans une démarche constructive et de réflexion, a été prise en considération*».

La structure de la Cgt en territoire

Deux thèmes émergent principalement des débats. Le premier porte sur l'activité de la Cgt en territoire. Le besoin de la renforcer, souligne le document suppose de «*repenser la place et le rôle de chacune des organisations que sont les unions locales, les unions départementales en lien avec les structures régionales que sont les comités régionaux*» dans un contexte d'accélération des réformes territoriales. Et c'est justement sur la partie traitant de ces comités régionaux que se concentrent les critiques de certains délégués, avec la crainte que ces comités prennent le pas sur les autres organisations ; une crainte exacerbée par la proposition d'annexe statutaire sur les comités régionaux, pour laquelle il a été finalement proposé de «*surseoir au-delà du 52^e congrès*».

Le renforcement de ces comités, argumentent certains délégués, créerait un déséquilibre et irait à l'encontre du besoin de proximité. Un amendement demande la suppression de la dernière phrase de l'article 371 qui stipule : «*Concrétiser la décision du 51^e congrès de favoriser une activité professionnelle en région supposée, pour les fédérations, de mandater ou désigner des représentants pour assurer l'apport professionnel au sein des comités régionaux de la Cgt.*» La proposition est rejetée par la commission : «*Sur le fond, le document d'orientation ne modifie pas les statuts*», répond Sophie Binet,

ALLAOUA SAYAD/PHOTO SOCIALE



en ajoutant : «*L'union départementale reste l'organisation fondamentale constitutive des comités régionaux.*» Elle ne conteste pas le besoin d'outils de proximité. Or ce besoin est pris en compte par le document, qui propose justement de renforcer les unions locales (articles 351 à 358) comme les unions départementales (articles 361 à 369).

Le second thème porte sur la syndicalisation des jeunes (article 304 à 311 inclus). Plusieurs délégués interviennent pour que le document d'orientation réponde explicitement à un phénomène qui se manifeste dans certaines régions : la demande de certains étudiants de se syndiquer à la Cgt. «*Les étudiants sont des travailleurs en formation, souligne un délégué du Rhône. Nous revendiquons d'ailleurs la prise en compte des années d'études dans le calcul des droits à la retraite. Pourquoi alors se refuser de syndiquer les étudiants qui nous le demandent, pour la seule raison qu'il existe des organisations syndicales étudiantes avec lesquelles nous travaillons ? Les rejeter ne garantit pas pour autant qu'ils solliciteront ces organisations. Nous avons pour notre part répondu favorablement aux demandes des étudiants car cela nous paraissait compliqué de leur fermer la porte.*

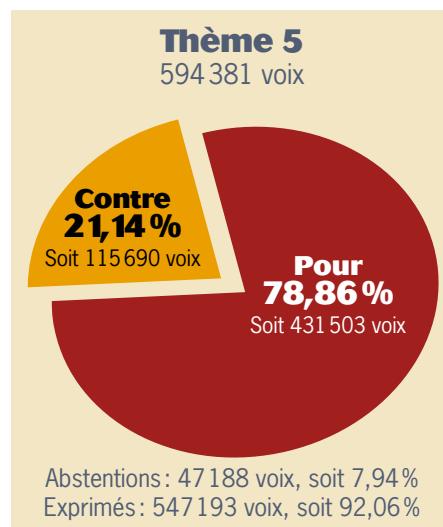
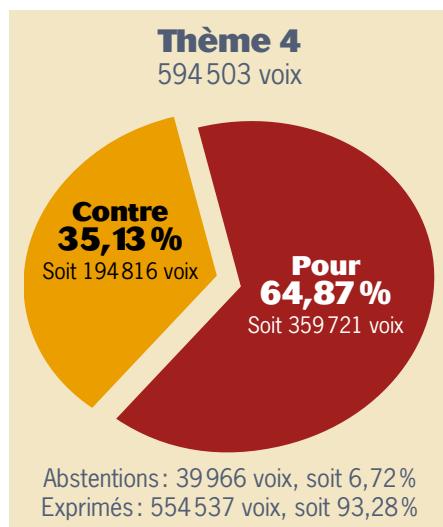
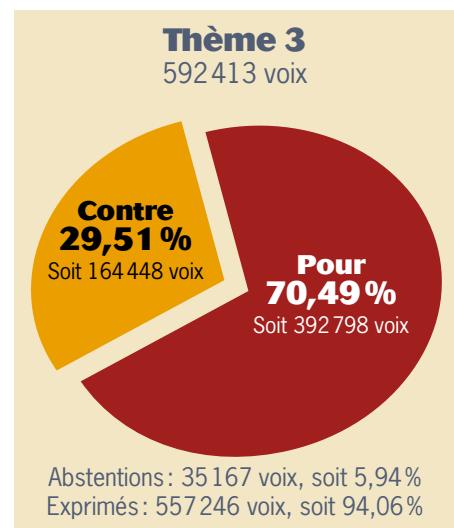
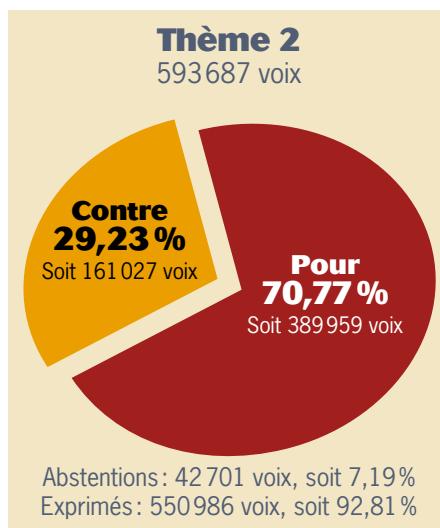
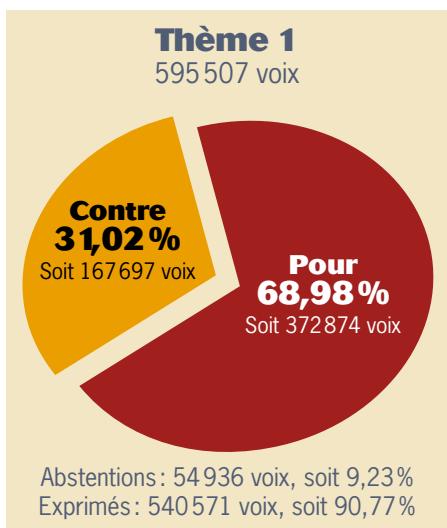
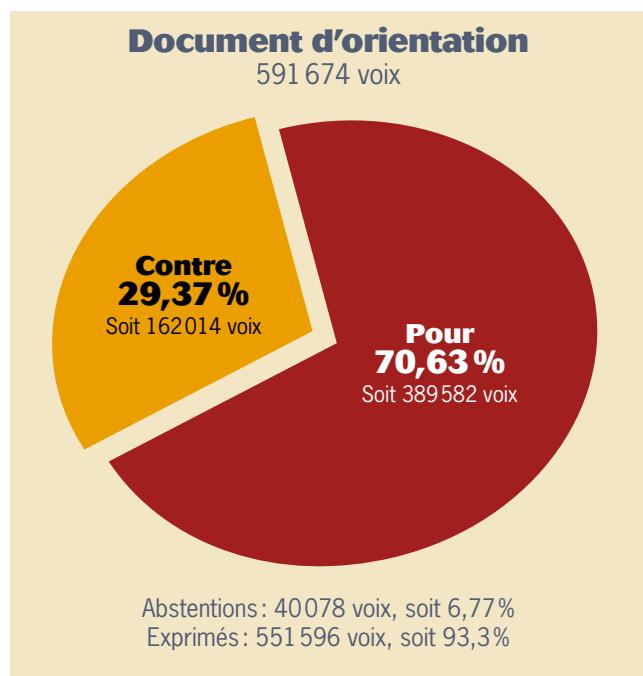
Besoin d'un syndicat Cgt-Étudiants ?

L'Ud du Nord a également voté pour le principe de syndicalisation des étudiants, estimant leur demande légitime, tout comme l'Ud de Besançon, qui a accompagné la création en janvier d'un syndicat

d'étudiants salariés. Celui-ci milite à la fac, où il n'y a pas de syndicat étudiant structuré, et en direction des centres de formation des apprentis. À l'université Toulouse-III, comme le raconte une déléguée, des étudiants en fin de cursus, jeunes chercheurs ou postdoc avec déjà à un pied dans la vie professionnelle, qui ne se vivent déjà plus tout à fait comme étudiants, ont pris contact avec la Cgt. Sophie Binet, pour la commission des amendements, explique la position de la Cgt sur la question : «*Le choix historique de la Cgt est de ne pas créer de structure étudiante spécifique qui viendrait concurrencer les organisations de jeunesse existantes, mais de travailler avec elles, pour ne pas créer davantage de morcellement et faciliter l'unité d'action avec elles. À nos yeux, la Cgt doit avant tout se concentrer sur les situations de travail. Il y a déjà beaucoup à faire avec l'accueil des jeunes salariés sur les lieux de travail, les jeunes sans emploi ou précaires, diplômés ou pas. Nous devons également relancer l'activité en direction des 400 000 apprentis et des alternants, ou, effectivement des étudiants salariés (la moitié des étudiants) qui ont déjà un pied dans le monde du travail*». Accepter certains étudiants au sein de la Cgt, en fonction de certaines situations, est une chose ; créer une structure Cgt-Étudiants en est une autre. La commission rejette donc les amendements sur la question, mais doit solliciter le vote à main levée du congrès pour voir confirmer son orientation.

Valérie GÉRAUD et Christine LABBE

VOTES



Membres de la commission exécutive confédérale élus au 52^e congrès

Amar	Benjamin	
Angei	Fabrice	Bureau confédéral
Barth	Angeline	Bureau confédéral
Bastide	Marc	
Bazire	Nathalie	
Begin	Lamia	
Benchlikha	Nawel	
Binet	Sophie	
Birobent	Frédéric	
Blanco	Manu	
Bonnet	Pierre	
Bouvier	Pascal	Bureau confédéral
Buisson	Marie	
Cailletaud	Marie-Claire	
Carrot	Mireille	
Clairet	Rodrigue	
Crunchant	Régis	
David-Marrec	Sophie	
Debay	Pascal	
Delattre	Hervé	
Debon	Stéphane	
Denis	Maud	
Dugue	David	Bureau confédéral
Éliez	Jacques	
Fels	Alexandre	
Fontanie	Christophe	
Fournet	Pascal	
Gautheron	Vincent	
Gensel-Imbrecht	Virginie	Bureau confédéral
Giraud	Catherine	
Gistau	David	Bureau confédéral
Grandchamp	Diane	
Gravouil	Denis	
Indrusiak	Laurent	
Langlais	Brigitte	
Le Nezet	Bruno	
Lerogeron	Lionel	
Martin	Véronique	Bureau confédéral
Martinez	Philippe	Secrétaire général
Metche	Nathalie	
Meynard	Alexandra	
Mourey	Sandrine	
Ossant	Hervé	
Perret	Catherine	Bureau confédéral
Plazzi	Boris	Bureau confédéral
Poulain	Maryline	
Ronconi	Natacha	
Rouchy	Fabienne	
Roudaut	Anne-Véronique	
Salhi	Nadia	
Samaran	Angélique	
Simon	Céline	
Talbot	Baptiste	
Vacheron	Thomas	
Valade	Éric	
Velasquez	Cécile	
Verdeil	Nathalie	Bureau confédéral
Verzeletti	Céline	Bureau confédéral
Viauvy	Roxane	
Vivenza	Jérôme	

Membres élus à la commission financière de contrôle

Bossart	Patrice
Delzongle	Nathalie
Gasne	Pierre
Lefebvre-Haussmann	Valérie
Penne	Sandy
Pichot	Chantal
Yalcin	Nail

Membres élus à la cogétise

Cagnard	Léocadie
Garin	Monique
Aït Idi	Jamil
Coste	Étienne
Fouré	Éric
Ringot	Jérémy
Marichal	Caroline
Verdant	Sabine
Baranski	Jean-Claude
Henriot	Camille
Fassier	Dominique
Mendola	Giovani
Zachayus	Robert
Rodillat	Françoise
Thibout	Marc
Dolo	Philippe
Kauffer	Michèle
Mouhat	Monique

Réorganisation de services Cas de refus du recours à un expert

À la demande du Syndicat national des agents des douanes Cgt, le Conseil d'État vient d'annuler la décision du ministre de l'Action et des Comptes publics de fermer la recette régionale de Toulouse et de transférer son activité comptable à la recette interrégionale de Montpellier¹. Cette décision est notamment fondée sur le refus du directeur interrégional des douanes de répondre à la demande du syndicat d'entendre un expert agréé lors d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (Chsct) consacré à cette réorganisation.

Aux termes de l'article 55 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique de l'État : « *Le Chsct peut demander au président de faire appel à un expert agréé conformément aux articles R. 4614-6 et suivants du Code du travail : [...] En cas de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, prévu à l'article 57. [...] La décision de l'administration refusant de faire appel à un expert doit être substantiellement motivée. Cette décision est*

Pour mener à bien un projet de réorganisation d'un service, une direction ne peut pas refuser le recours à un expert agréé lors d'un Chsct.
Le ministère de l'Action et des Comptes publics l'a appris à ses dépens.

Edoardo MARQUÈS

communiquée au Chsct ministériel. En cas de désaccord sérieux et persistant entre le comité et l'autorité administrative sur le recours à l'expert agréé, la procédure prévue à l'article 5-5 peut être mise en œuvre. » Par ailleurs, l'article 5-5 du même décret dispose qu'« *en cas de désaccord sérieux et persistant entre l'administration et le Chsct, le chef de service compétent ainsi que le comité d'hygiène et de sécurité compétent peuvent solliciter l'intervention de l'inspection du travail. Les inspecteurs santé et sécurité au travail, peuvent également solliciter cette intervention.* » *Dans le cas d'un désaccord sérieux et persistant, l'inspection du travail n'est saisie que si le recours aux inspecteurs santé et*

sécurité au travail n'a pas permis de lever le désaccord [...] ».

Enfin, aux termes de l'article 69 du même décret, « *les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail se réunissent au moins trois fois par an sur convocation de leur président, à son initiative ou dans le délai maximum de deux mois, sur demande écrite de la moitié des représentants titulaires du personnel sans que ce chiffre ne puisse excéder trois représentants* ».

Un projet de réorganisation « important » justifie le recours à un expert devant le Chsct

Or, pour le Conseil d'État, la fermeture de la recette régionale de Toulouse et le transfert de son activité à la recette interrégionale de Montpellier constitue un projet important au sens de l'article 55 du décret du 28 mai 1982, précité. Cette réorganisation a été inscrite à l'ordre du jour du Chsct de Haute-Garonne du 7 novembre 2016, lequel a demandé, en application de l'article 55 du décret du 28 mai 1982, précité, de recourir à un expert agréé. Par courrier en date du 22 novembre 2016, adressé au président du Chsct, le directeur interrégional des douanes a refusé de faire droit à cette demande.

Ainsi, note le Conseil d'État, « *d'une part, le comité n'a pas été ensuite convoqué pour évoquer à nouveau cette réorganisation. D'autre part, il ne ressort pas des pièces du dossier, ni n'est soutenu, que ce courrier aurait été transmis aux membres du comité. Par suite, ceux-ci n'ont pas été mis à même de demander, conformément aux dispositions de l'article 69 du décret du 28 mai 1982 (précité), la convocation du comité pour, éventuellement, constater un désaccord sérieux et persistant et enclencher la procédure prévue par l'article 5-5 du même décret.* »

Pour le Conseil d'État, il résulte de ce qui précède, eu égard à la garantie que constitue le recours à un expert agréé, que la consultation du Chsct de Haute-Garonne a été irrégulière. Par suite, le syndicat requérant est fondé à demander l'annulation de l'arrêté attaqué en tant qu'il procède à la fermeture de la recette régionale de Toulouse et au transfert de son activité à la recette interrégionale de Montpellier.

Décisions administratives et rétroactivité

Les décisions administratives ne peuvent légalement disposer que pour l'avenir. Par suite, en l'absence de disposition législative l'y autorisant, l'administration ne peut, même lorsqu'elle est saisie d'une demande de l'intéressé en ce sens, déroger à cette règle générale et conférer un effet rétroactif à une décision d'admission à la retraite. Toutefois l'administration peut prendre une décision rétroactive dès lors que celle-ci est nécessaire pour tirer les conséquences de la survenance de la limite d'âge, pour placer l'agent dans une situation régulière ou pour remédier à une illégalité.

Conseil d'État, 6 mai 2019, requête n° 418482

Recours contre les décisions relatives aux prestations sociales versées aux agents publics

Les prestations d'action sociale facultative instituées au bénéfice des agents publics en application de l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires – en l'espèce, l'allocation aux parents d'enfants

handicapés – constituent des prestations attribuées au titre de l'action sociale au sens de l'article R. 811-1 du code de justice administrative. Par suite, les litiges relatifs à ces prestations sont au nombre de ceux sur lesquels le tribunal administratif statue en premier et dernier ressort.

Conseil d'État, 15 mars 2019, requête n° 415366

Maladie professionnelle et imputabilité au service

Une maladie contractée par un fonctionnaire, ou son aggravation, doit être regardée comme imputable au service si elle présente un lien direct avec l'exercice des fonctions ou avec des conditions de travail de nature à susciter le développement de la maladie en cause, sauf à ce qu'un fait personnel de l'agent ou toute autre circonstance particulière conduisent à détacher la survenance ou l'aggravation de la maladie du service. Ainsi, l'absence de volonté délibérée de l'employeur de porter atteinte aux droits, à la dignité ou à la santé d'un agent n'interdit pas de reconnaître l'imputabilité au service de l'affection en cause.

Conseil d'État, 13 mars 2019, requête n° 407795

droits

Élections professionnelles Le comité social et

Reconnaissance d'un établissement distinct

1^{re} affaire - Soc. 19 déc. 2018, SNCF

1) Selon l'article L.2313-4 du Code du travail, en l'absence d'accord conclu, **le nombre et le périmètre des établissements distincts pour la mise en place des comités sociaux et économiques est fixé compte tenu de l'autonomie de gestion du responsable de l'établissement, notamment en matière de gestion du personnel.**

Il en résulte qu'un établissement est considéré comme «distinct» lorsqu'il **présente, notamment en raison de l'étendue des délégations de compétence dont dispose son responsable, une autonomie suffisante en ce qui concerne la gestion du personnel et l'exécution du service.**

2) En application de l'article L.2313-5, relèvent de la compétence du tribunal d'instance, en dernier ressort, à l'exclusion de tout autre recours, les contestations élevées contre la décision de l'autorité administrative fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts. **Il appartient en conséquence au tribunal d'instance d'examiner l'ensemble des contestations**, qu'elles portent sur la légalité externe ou sur la légalité interne de la décision de la direction régionale de l'économie, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et, **s'il les dit mal fondées, de confirmer la décision, s'il les accueille partiellement ou totalement, de statuer à nouveau, par une décision se substituant à celle de l'autorité administrative, sur les questions demeurant en litige.**

2^{re} affaire - Soc. 14 avril 2019, syndicat autonome des chauffeurs routiers et a. c/sté Omnitrans

1) L'article L.2313-2 du Code du travail prévoit que le nombre et le périmètre des établissements distincts pour la mise en place des comités sociaux et économiques est déterminé par un accord d'entreprise. Selon l'article L.2313-4, en

La Cour de cassation continue d'apporter des précisions importantes concernant les élections professionnelles dans l'entreprise.

Michel CHAPUIS

définis, qui fait courir le délai de recours devant la Direccte, conformément à l'article R2313-1. En l'absence d'information préalable régulière, le délai de contestation ne court pas.

3) Les élections organisées par l'employeur en dépit de la suspension légale du processus électoral et de la prorogation légale des mandats des élus en cours peuvent faire l'objet d'une demande d'annulation de la part des organisations syndicales ayant saisi la Direccte d'une demande de détermination des établissements distincts, dans le délai de l'article R.2314-24 de contestation des élections courant à compter de la décision de la Direccte procédant à la détermination du nombre et du périmètre des établissements distincts.

Parité entre les femmes et les hommes

1^{re} affaire - Soc. 17 avril 2019, Ud Cgt du Puy-de-Dôme c/sté Omnitrans

Pour chaque collège électoral, les listes qui comportent plusieurs candidats sont composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes inscrits sur la liste électorale. Les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe jusqu'à épuisement des candidats d'un des sexes (L. 2314-30).

Dans le cadre des élections des membres du Cse de la sté Omnitrans, l'employeur a indiqué que le 1er collège comportait 92 % de salariés hommes, et 8 % de salariés femmes

L'Ud Cgt 63 a déposé une liste composée de sept candidats hommes.

La liste a obtenu 2 élus, M. C... étant élu en première position, tandis que M. S..., qui figurait en 1^{re} position sur la liste de candidatures, était élu en 2e position après prise en compte des ratures.

L'employeur a saisi le tribunal d'instance d'une demande d'annulation de l'élection de M. S... au titre du non-respect des

économique

règles sur la représentation des hommes et des femmes. L'Ud Cgt 63 fait grief au jugement de faire droit à cette demande, M. S... figurant en 1^{re} position sur la liste de candidatures.

Pour la Cour de cassation, **la constatation par le juge, après l'élection, du non-respect par une liste de candidats des prescriptions prévues entraîne l'annulation de l'élection des derniers élus du sexe surreprésenté en suivant l'ordre inverse de la liste des candidats.**

Et pour l'application de cette règle, **le juge tient compte de l'ordre des élus tel qu'il résulte le cas échéant de l'application des règles relatives à la prise en compte des ratures dont le nombre est égal ou supérieur à 10 % des suffrages exprimés.** Et le Ti a constaté que M. S... était 2^e et dernier élu sur la liste Ud-Cgt 63 dans l'ordre d'élection après dépouillement du scrutin. Il a exactement décidé que l'élection de ce dernier devait être annulée en raison du non-respect des règles sur la représentation des hommes et des femmes.

2^e affaire – Soc. 17 avril 2019, l'Ur Construction-Bois Cfdt Rhône-Alpes

L'association Btp Cfa Rhône-Alpes a organisé les élections des membres du comité d'entreprise. Estimant que les listes déposées par le syndicat Fo et par le syndicat autonome n'assuraient pas une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes, le syndicat Cfdt et les candidats Cfdt ont saisi le tribunal d'instance pour faire annuler ces listes.

Les syndicats et candidats Cfdt font grief au jugement de déclarer irrecevables et en tout état de cause infondées les demandes en annulation des listes de candidats déposées par le syndicat autonome et par le syndicat Fo dans le 2^e collège (techniciens et agents de maîtrise) concernant les membres titulaires du comité, de dire que l'irrégularité desdites listes n'affecte pas la validité des candidatures de Mme X et M. Y et de rejeter, en conséquence, les demandes d'annulation

de leur élection en qualité de membres titulaires du comité.

Pour la Cour de cassation, ayant statué, après qu'il a été procédé aux élections, sur le non-respect éventuel par les listes de candidats des prescriptions légales relatives à la parité entre les hommes et les femmes, le tribunal en a déduit à bon droit que seules les sanctions prévues à l'article L. 2324-23 du Code du travail étaient applicables.

L. 2324-23: La constatation par le juge, après l'élection, du non-respect par une liste de candidats des prescriptions légales applicables entraîne l'annulation de l'élection d'un nombre d'élus du sexe surreprésenté égal au nombre de candidats du sexe surreprésenté en surnombre sur la liste de candidats au regard de la part de femmes et d'hommes que celle-ci devait respecter. Le juge annule l'élection des derniers élus du sexe surreprésenté en suivant l'ordre inverse de la liste des candidats.

Pour la cour, *lorsque deux postes sont à pourvoir, l'organisation syndicale est tenue de présenter une liste conforme c'est-à-dire comportant nécessairement deux candidats de sexe différent dont l'un au titre du sexe sous-représenté dans le collège considéré; lorsque plus de deux postes sont à pourvoir, une organisation syndicale est en droit de présenter une liste comportant moins de candidats que de sièges à pourvoir, dès lors que la liste respecte les prescriptions du Code du travail à proportion de la part des hommes et des femmes dans le collège électoral considéré.*

Le syndicat autonome n'avait présenté que quatre candidats, et compte tenu de la part respective des hommes et des femmes dans le collège électoral considéré, la liste déposée par ce syndicat, comportant trois hommes et une femme, était régulière.

En cas de non-respect par les listes de candidats des règles relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes, la seule sanction prévue par

le Code du travail, lorsque le juge statue après qu'il a été procédé aux élections, est l'annulation de l'élection des derniers élus du sexe surreprésenté et non de la liste elle-même.

3^e affaire – Soc. 17 avril 2019, Cgt du Puy-de-Dôme c/Semerap

L'Ud Cgt a saisi le Ti en annulation de l'élection de M. P..., au motif que la liste Cfe-Cgc ne respectait pas l'obligation de parité.

Pour rejeter la demande, le jugement retient que le non-respect du Code du travail ne peut conduire qu'à l'annulation de l'élection du dernier élu du sexe surreprésenté en suivant l'ordre inverse de la liste des candidats. Or, un seul homme a été élu sur la liste Cfe-Cgc, de sorte qu'il n'existe aucune surreprésentation du sexe masculin. Par ailleurs, le non-respect de l'alternance homme-femme ne peut conduire qu'à l'annulation de l'élu dont le positionnement sur la liste ne respecte pas l'alternance. Donc M. P..., premier et seul élu de cette liste, ne peut voir son élection annulée dès lors que son positionnement à lui seul n'est pas contraire aux dispositions précitées.

Pour la Cour de cassation, en statuant ainsi, alors qu'il constatait qu'un homme était en surnombre sur la liste Cfe-Cgc, ce qui aurait dû le conduire à annuler l'élection de M. P..., seul élu du sexe surreprésenté, le tribunal d'instance a violé les textes.

Par conséquent, *lorsqu'un candidat de l'un des deux sexes est en surnombre sur une liste, l'annulation de son élection doit être prononcée même si cela conduit à annuler l'élection du seul élu de la liste.* 

AUBAGNE/EXPOSITION

COMMENT YOM DE SAINT-PHALLE SCULPTE LA LUMIÈRE



YOM DE SAINT-PHALLE/DR

Yom de Saint-Phalle dans son atelier, devant une pièce qu'il façonne en polystyrène.

Yom de Saint-Phalle, né en 1970 à Paris, a, dès son plus jeune âge, du goût pour le modelage et la peinture. En 1994, jeune homme de 24 ans en quête de lui-même avec « l'énergie du désespoir », dit-il, il s'engage dans la Légion étrangère (« Je voulais en découdre avec la vie »). Son engagement achevé, il se consacre à la sculpture et se forme en Californie, au contact de sa tante, la grande artiste Niki de Saint-Phalle (1930-2002), « mère » des fameuses « Nanas », qui fut la compagne du célèbre sculpteur et peintre suisse Jean Tinguely. À Paris, Yom de Saint-Phalle met à profit les conseils de Raymond Hains (1926-2005), pionnier de ce que l'on nomme le nouveau réalisme, maître ès affiches lacérées. Désormais figure importante de l'art actuel, Yom de Saint-Phalle expose partout. Ces temps-ci, c'est à Aubagne, au musée de la Légion étrangère et au centre d'art contemporain Les Pénitents noirs. Dans le premier lieu, il montre une vingtaine de sculptures, petites ou monumentales, ainsi que des projets dessinés, dans une scénographie épurée. La répartition par matériaux (bois, béton, polystyrène, fibre de verre, etc.) met en relief la diversité de son travail. Aux Pénitents noirs, où il est en résidence, on le découvre tel qu'en lui-même, dans son rapport à l'œuvre en création-conception, à la forme, au volume, à l'intervention sur la matière, à l'articulation entre volume et surface. Sont visibles dessins, photos, esquisses, travaux à plat, puis le résultat final en trois dimensions. Il faut considérer l'œuvre en deux dimensions avant de la voir accomplie, avec ses vides appelant la lumière.

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 22 SEPTEMBRE AU MUSÉE DE LA LÉGION, CHEMIN DE LA THUILIÈRE, À AUBAGNE, ET JUSQU'AU 15 JUIN AU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN LES PÉNITENTS NOIRS, CHEMIN DE SAINT-MICHEL, LES AIRES.

PARIS/POÉSIE EXPLORATION DU MONDE DE L'ENFANCE

Né à Salzbourg en 1972, Michael Hammerschmid recevait en Autriche, en 2018, le prestigieux prix Josef Guggenmos pour son recueil *Ventre de cocagne (Schlaraffenbauch)*. Sa poésie explore le monde de l'enfance, ses larmes, ses rires, ses peurs, ses rêves et ses jeux. Il s'attache à cristalliser des instants fugaces, les interroge, s'en étonne. Il donne ainsi la parole à ce qui est là, lors des petits événements du quotidien. Il explore ce qui est caché et ce qui semble évident, bref tout ce qui a trait aux désirs et aux exigences de l'âge tendre, comme on dit, mais qui ne l'est pas toujours. Une lecture bilingue de son œuvre poétique aura lieu le 26 juin, à 18 heures, en sa présence et celle de sa traductrice, Chantal Herbert.

• SOUS L'ÉGIDE DU CENTRE CULTUREL AUTRICHIEN, À LA FONDATION DE L'ALLEMAGNE - MAISON HEINRICH HEINE, CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRES DE PARIS, 27 C, BOULEVARD JOURDAN, PARIS 14^e. ENTRÉE LIBRE. WWW.MAISON-HEINRICH-HEINE.ORG.

SORTIES FILMS

Matar a Jesús

LAURA MORA (COLOMBIE)

Un voyou tue sous ses yeux le père d'une jeune femme, qui décide de retrouver le meurtrier pour se venger. Ce n'est pas si simple, parce que l'assassin s'avère de plus en plus attachant. Le thème a à voir avec la biographie de la cinéaste, qui a filmé au plus près des acteurs non professionnels dans les quartiers misérables de Medellin.

Le chant de la forêt

JOÃO SALAVIZA
ET RENÉE NADER (BRÉSIL)

Un Indien de la communauté krahô entend dans la jungle l'appel de son père défunt, qui l'exhorte à délivrer son âme en organisant la fête de fin de deuil. Le jeune homme refuse de devenir chamane et s'enfuit en ville... Un film aux grandes vertus poétiques, qui rend hommage à une culture ancestrale que le nouveau maître du Brésil entend abolir.

Lourdes

THIERRY DEMAIZIÈRES
ET ALBAN TEURLAI (FRANCE)

Un documentaire de qualité sur la ville des pèlerinages supposés guérir, dans lequel on insiste à juste titre sur la souffrance des candidats au miracle et sur l'esprit de solidarité qui anime les bénévoles qui les accompagnent.

GRENOBLE/COLLECTION HORS DES SENTIERS BATTUS DE L'HISTOIRE DE L'ART

Antoine de Galbert, qui a dirigé la Maison rouge à Paris jusqu'à ce qu'elle ferme ses portes en octobre 2018, est un collectionneur pas comme les autres. La preuve en est l'exposition « Souvenirs de voyage », que propose le musée de Grenoble, sa ville natale. En 17 salles, il est loisible de goûter sa passion pour l'art contemporain et pour les marges, l'art brut et l'ethnographie, l'art conceptuel et les cultures populaires. Antoine de Galbert aime à dire que notre époque a plus que jamais besoin de magie, de mystère, de simplicité et d'universalité.

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 28 JUILLET, MUSÉE DE GRENOBLE, 5, PLACE DE LAVALETTE, À GRENOBLE (38) WWW.MUSEEDEGRENOBLE.FR



Ben (Ben Vautier, dit), *J'aime pas jeter* (détail, 2015).



CATHERINE CUANY

Pierrick Tenthorey

PARIS/SANS PAROLE PIERRIC EST MAGIQUE

Pierrick Tenthorey, né en 1981 à Vevey, est un comédien, metteur en scène, magicien et auteur franco-suisse. Son spectacle *Homme encadré sur fond blanc*, qui a reçu le trophée Robert Houdin, fait escale à Paris. Il est ainsi présenté: « *Un homme, un chapeau, un cube mystérieux et deux portes qui refusent de s'ouvrir, voilà les motifs qui vont se développer et se transformer tout au long de cette pièce mêlant magie et humour visuel* ».

• AU THÉÂTRE TRISTAN-BERNARD, 64 RUE DU ROCHER, PARIS 8^e. WWW.THEATRETRISTANBERNARD.FR

MONTREUIL/ARTS DE LA RUE UN VIOLONCELLE ET UN VÉLO

Les Roches, maison des pratiques amateurs sise à Montreuil, propose le vendredi 14 juin (à 10 heures et à 14 h 30) le spectacle intitulé *L'Homme V*, pièce acrobatique et dansée pour vélo Bmx et violoncelle, interprétée par Vincent Warin, ancien champion de France et vice-champion du monde de Flat-Bmx. La chorégraphie est due à Cyrille Musy, la composition et l'interprétation musicale étant du ressort de William Schotte. Vincent Warin, tour à tour facétieux, dominateur et caressant avec son Bmx, transforme progressivement son solo en pas de deux à pédales. Il joue alors de toutes les contraintes de la mécanique, jusqu'à ce que l'être humain n'étant plus et que s'efface le vélo, il ne reste qu'une entité nouvelle, l'homme V.

• LES ROCHES, MAISON DES PRATIQUES AMATEURS, 19, RUE ANTOINETTE, À MONTREUIL (93). [HTTP://LESROCHES.MONTREUIL.FREE.FR](http://LESROCHES.MONTREUIL.FREE.FR)

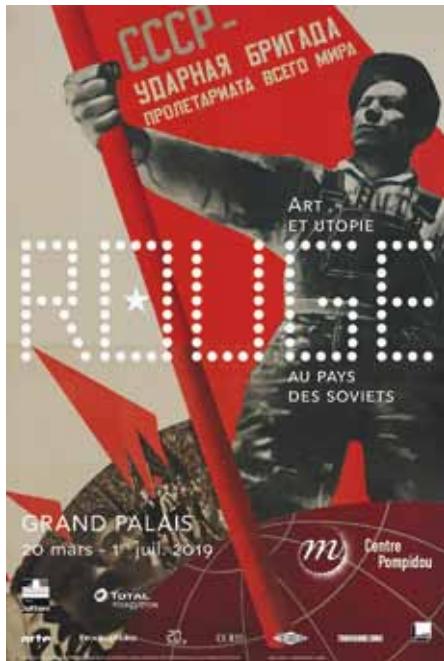
PARIS 13^e/CHANSON DU RIRE AUX LARMES

Raymond Acquaviva a dirigé une création collective qui a abouti à un spectacle, intitulé *La victoire en chantant*, lequel évoque les deux grandes guerres (14-18 et 39-45) par le biais de la chanson populaire et de textes et poèmes de Charles Péguy, Paul Claudel, Guillaume Apollinaire, Roland Dorgelès, Jules Romains, Raymond Queneau, Louis Aragon, Jean Tardieu, Albert Camus... Les comédiens-chanteurs sont Pierre Boulbe, Louise Corcelette, Benoît Facerias, Philippine Martinot, Quentin Morant, Fabio Riche, Lani Sogoyou et Joséphine Thoby. En alternance jouent les accordéonistes Aude Giuliano, Guy Giuliano et Laurent Derache. Pour Raymond Acquaviva, il s'agit de se laisser porter par le rire et l'émotion « à travers la mémoire de nos pères ».

• JUSQU'AU 16 JUIN AU THÉÂTRE 13/JARDIN, 103A, BOULEVARD AUGUSTE-BLANQUI, PARIS 13^e. WWW.THEATRE13.COM

PARIS/EXPOSITION

SUR PLUSIEURS NUANCES DE ROUGE



Il y a quarante ans, l'exposition mythique « Paris-Moscou » du Centre Pompidou faisait déjà le point sur l'art soviétique en ses diverses périodes. L'exposition « Rouge » revient sur cette histoire pleine de rebondissements tragiques, au cours de laquelle la révolution d'octobre 1917, tout à son effervescence avant-gardiste, se vit figée, dans les années 1930, en une doctrine hégémonique qui conduisit à un académisme d'État et au culte de la personnalité de Staline en peinture comme ailleurs.

Au commencement, le bouleversement gigantesque propre à la révolution bolchevique enthousiasme des artistes désireux d'expérimenter – en faveur du nouveau cours de l'ordre social – des formes inouïes destinées à l'édification d'une société neuve. La première partie de « Rouge » s'attache à mettre en relief le projet manifesté par la plupart des « modernes, dits artistes de gauche », dès lors qu'il s'agit d'envoyer valser définitivement les critères de l'art « bourgeois » au bénéfice d'un « art de la production » apte à prendre part à la transformation radica-

SUR LE THÈME « ART ET UTOPIE AU PAYS DES SOVIETS », DEPUIS LA RÉVOLUTION D'OCTOBRE JUSQU'À L'INSTAURATION FORCÉE DU « RÉALISME SOCIALISTE », EST PRÉSENTÉ AU GRAND PALAIS UN VASTE PANORAMA D'ŒUVRES MISES EN CONTRADICTION.

lement active du mode de vie collectif. Le philosophe Jacques Rancière estime qu'il s'agit, pour ces artistes, de dessiner « *les formes d'un nouveau monde sensible* ».

On imagine sur le papier des cités idéales

Loin de l'espace classique du tableau de chevalet sagelement encadré, on va prôner le design, le théâtre, le photomontage et le cinéma, dont Lénine affirma : « *Il est pour nous, de tous les arts, le plus important.* » On voit des images frappantes, filmées pendant les exercices de biomécanique de Meyerhold, des esquisses de décor de Lioubov Popova pour *Le Cocu magnifique* de Crommelynck, mis en scène justement par Meyerhold, des « fenêtres Rosta » destinées à l'éducation des masses, inspirées

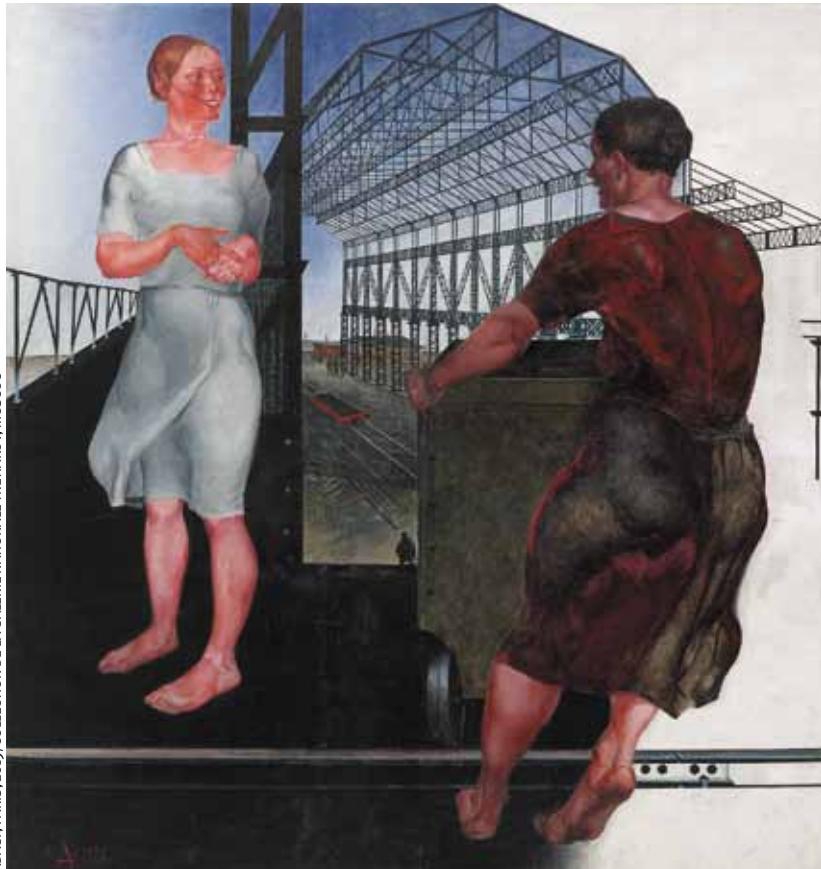
de l'art populaire russe, avec de courts slogans versifiés. Le grand poète futuriste Vladimir Maïakovski, rédacteur en chef de la revue *Lef* (« Front gauche des arts ») s'impliqua avec force.

Le cinéaste Sergueï Eisenstein ne fut pas en reste, avec son film magistral de 1928, *Octobre*, tandis que dans le domaine de l'architecture, on imaginait, sur le papier, des cités idéales, et que s'inventaient des typologies inédites de bâtiments (clubs ouvriers, maisons des syndicats, habitats collectifs) liés à la commande publique. On peut admirer, de Vladimir Tatline, la maquette de son projet de monument à la III^e Internationale (1919). Dès 1914, Tatline avait décidé de « *faire descendre l'art de son piédestal* ». D'Alexandre Rodtchenko, on découvre



Viktor Perelman, *Correspondant ouvrier* (1925).

• JUSQU'AU 1^{er} JUILLET, GALERIES NATIONALES DU GRAND PALAIS, ENTRÉE CIEMENCEAU, place Clemenceau, Paris 8^e.



Alexandre Deïneka, *La Construction de nouvelles usines* (1926).

Pur Rouge (Triptyque couleur unie) de 1921, en quoi l'historien d'art Nikolaï Taraboukine verra « *le dernier tableau* », lequel, au fond, pourrait bien être une réplique implicite à cet autre monochrome, le fameux *Carré noir sur fond blanc* de Kasimir Malevitch, peint en 1915 (non exposé), manifeste « suprématiste » proprement abstrait anticipant, peut-être, un désir sans frein de table rase. De Malevitch, tiens, il y a *Le Cheval blanc* (1930-1931) où se découpe de dos, devant l'animal, une figure masculine de cirque, jambes écartées et bras en l'air.

Au cours des années 1920, le photomontage, cette « *arme visuelle* » inventée par le mouvement Dada, connaît en Urss son apogée, entre autres avec Rodtchenko (au demeurant, aussi, maître photographe) et Gustav Klucis. Voir, par exemple, l'esquisse de ce dernier pour l'affiche *Millions de travailleurs ! Rejoignez la compétition socialiste !* (vers 1927) avec Lénine, le bras droit levé et son ombre portée gigantesque sur un fond de foule ouvrière en marche.

...

Il s'agit d'envoyer valser définitivement les critères de l'art « bourgeois » au bénéfice d'un « art de la production ».

Vladimir Tatline.
Maquette pour
le projet d'un
monument à la
III^e Internationale
(1919).





Deineka, *Lénine en promenade avec les enfants* (1938).

... À des fins politiques, Lénine, Trotski et Lounatcharski, commissaire du peuple à l'Éducation, ont sensiblement encouragé, à des degrés divers, ces initiatives esthétiques. Lounatcharski, qui défendit Chagall et Malevitch notamment, dans un essai, *La Révolution et l'Art* (1920) a pu écrire ceci: «L'agitatsia – l'agitation – se distingue de la propagande en ce qu'elle trouble avant tout les sens des auditeurs et des lecteurs et agit directement sur leur volonté. Elle chauffe à blanc et fait briller de tous ses feux le contenu de la propagande révolutionnaire. Peut-on douter du fait que plus cette propagande est artistique, plus elle agit puissamment?» C'est dans ce sens que dès 1918, en pleine guerre civile, des trains d'agitprop circulent dans les territoires contrôlés par l'Armée rouge avec distributions de journaux et de tracts, cinémas, bibliothèques et tribunes publiques.

Lénine, après avoir lu *La Cité du soleil* (1602) de Tommaso Campanella, avait décidé de déployer dans les grandes villes un «*plan de propagande monumentale*». Il souhaitait remplacer les statues de l'ère tsariste par des monuments à la gloire de héros révolutionnaires – Marx, Engels, Tolstoï et Pouchkine, mais aussi Spartacus, Brutus, Danton et Robespierre. On a même droit, dans l'exposition, à un projet de monument pour Moscou, réalisé en 1918 par le sculpteur Boris Korolev, figurant *Mikhail Alexandrovitch Bakounine*, théoricien de l'anarchisme! Ces statues, façonnées dans des matériaux plus ou moins pérennes (plâtre, bois ou béton) ne purent survivre qu'une saison. D'autres furent démontées suite aux plaintes de citoyens jugeant leur esthétique par trop provocante. L'inauguration de ces monuments, à laquelle présidaient des bolcheviks de haut rang, s'inscrivait d'emblée dans

Femmes et hommes surgissent de la toile, tels des héros exemplaires destinés à stimuler le peuple.

la culture des fêtes et des spectacles de masse décrétée par le pouvoir.

À l'opposé de ces artistes d'avant-garde, que les organisateurs de l'exposition définissent comme ceux ayant «rêvé l'art dans la vie», en sont apparus d'autres, en même temps, promoteurs de «la vie rêvée dans l'art». Issus de la tradition, ils revendiquent l'autonomie des arts, quitte à assujettir directement leur pratique au pouvoir politique. L'Association des artistes de la Russie révolutionnaire (AKhRR), fondée en 1922, se donne pour objectif d'«*enregistrer de façon artistico-documentaire les plus grands moments de la vague révolutionnaire*».

L'AKhRR est vite assurée du soutien d'un État friand d'images et de récits immédiatement compréhensibles par les masses. Simultanément, de nouveaux groupes d'artistes modernistes, formés dans les rangs du productivisme, tout en ne renonçant pas au tableau, n'en renient pas pour autant leurs «positions de gauche» initiales. Ainsi, la Société des artistes de chevalet (OST), née à Moscou en 1924, envisage l'irruption d'une «*industrie artistique*» propre à développer une nouvelle figuration, tant dans la forme que dans les contenus. Leurs tableaux s'attachent à illustrer une vie totalement transformée, une vie enclose dans l'espace pictural, même si un tant

soit peu nantie d'éléments tirés du quotidien. Femmes et hommes surgissent de la toile, tels des héros positifs exemplaires destinés à stimuler le peuple. C'est du coup la vie idéalement fantasmée du socialisme en cours d'édification.

Un vrai peintre, fût-il de circonstance

Dans cette catégorie s'impose la figure d'Alexandre Deineka (1899-1969). Né dans une famille de cheminots, engagé dans l'Armée rouge en 1919 et 1920, familier de Maïakovski, dûment honoré jusqu'à sa mort par les pouvoirs successifs, on peut scruter, au fil de la visite, des œuvres de sa main qui révèlent un vrai peintre – fût-il de circonstance, comme on peut le dire de la poésie. Parfait coloriste, il se faisait le chantre d'une humanité faite de corps libres et sains. Il faut voir *Sur le chantier de construction de nouveaux ateliers* (1926), sa course de jeunes filles dans *Liberté* (1944). Quant à l'étonnante huile sur toile de 1938 intitulée *Lénine en promenade avec des enfants*, elle témoigne d'une exquise fraîcheur qu'on pourrait, avec l'esprit mal tourné d'aujourd'hui, aller jusqu'à considérer, à tort sans doute, comme l'effet d'une ruse. Et ne négligeons pas sa *Baigneuse* (1951), un nu costaud, genre Rubens kolkhozien. Staline et Jdanov ayant définitivement imposé la triste norme du tableau d'histoire à leur profit, il en est quelques exemples, ainsi que de fortes œuvres de peintres communistes d'Allemagne et du français Boris Taslitzky, *Escalator dans le métro parisien le soir* (1935), beau morceau de peinture avec un ouvrier en bleu de chauffe au premier plan, pas triomphant mais de facture réaliste. C'est qu'il y a de tout, selon les pays, sous l'étiquette commode du «réalisme socialiste».

Jean-Pierre LÉONARDINI

PHILIPPE MOURATOGLOU

Maître de son Sor

Fernando Sor (1778-1839) est à la guitare ce que Carl Czerny (1791-1857) est au piano : une figure incontournable pour qui veut apprendre l'instrument. Mais à la différence du musicien autrichien, le Catalan façonna l'histoire et le répertoire. Auteur d'une méthode qui fait toujours référence, Sor, formé à l'orgue, au violon et au chant, marqua son époque pas tant par ses compositions pour la guitare que par ses œuvres écrites pour le ballet, l'opéra ou la mélodie. Dans le sillage de Matteo Carcassi et de Dionisio Aguado, il travailla à sortir la guitare de son rôle traditionnel d'accompagnement. Nombreux furent ses contemporains à se demander pourquoi il consacrait tant d'énergie à un instrument jugé quelconque. Poussant plus loin l'exploration de l'instrument au plan de la sonorité (attaque de la corde plus ou moins près du chevalet, avec plus ou moins d'ongle...), il l'ouvrit aussi à une approche plus polyphonique de la musique et à des formes plus grandes, notamment la sonate et les variations. C'est d'ailleurs par les variations sur *O Cara Armonia*, tiré de *la Flûte enchantée*, que Philippe Mouratoglou a choisi de démarrer son album consacré au compositeur espagnol. Y figurent aussi une sonate, un caprice et une sélection d'études. À vocation pédagogique, les études présentent une grande variété mélodique. Certaines apparaissent même comme des pièces de concert, à l'instar de l'*Op.35 n° 17*, technique à la portée d'un débutant. Ce « retour aux sources » du musicien né à Paris, en 1973, pourrait presque surprendre. Habitué des chemins de traverse, il peut passer du contemporain au blues, du flamenco aux mélodies de Fauré et de Schubert (avec la soprano Ariane Wohlhuter). Mais le plus remarquable peut-être, dans ce disque, est l'humilité et la simplicité avec lesquelles Mouratoglou aborde ces œuvres, traçant une poétique subtile au-delà du caractère didactique, comme dans les n° 7 et 9 de l'*Op.6*. Et lorsque résonne la dernière note du disque, on peine à croire que près d'une heure s'est écoulée.

• PHILIPPE MOURATOGLOU, *FERNANDO SOR*, 1 CD VISION FUGITIVE, 13 EUROS.

AXIA MARINESCU

Nouveau génie des Carpates ?

Ben non, le piano roumain ne se résume pas à Clara Haskil, Dinu Lipatti ou Radu Lupu. Et même si elle vit à Paris depuis plusieurs années, Axia Marinescu peut se révéler en digne héritière de ses illustres aînés. Avec Clara Haskil, elle partage un toucher qui peut sembler lointain, distrait, mais qui s'apparente davantage à une sorte de « rêve éveillé ». De la poésie et de la sensibilité, la jeune pianiste n'en manque pas. Dans la *Sonate KV331*, de Mozart, son chant tend vers le *cantabile*. Couplé à une grande intériorité, il régénère l'écoute d'une œuvre souvent réduite au *Rondo alla turca*. À ces qualités, Axia Marinescu ajoute la tendresse, l'énergie et le raffinement dans le *Klavierstücke Op.118*, de Brahms, et *Images*, de Debussy. Une artiste à suivre.

• AXIA MARINESCU, *MOZART, BRAHMS, DEBUSSY. INTROSPECTIONS*, 1 CD POLYMNIE, 19 EUROS.

bouteilles

Cahors

La Berangeraie

MONTBÉLIARD

À travers le thème du vol, l'exposition « Ovni, objets volants naturellement inspirés », fait le lien entre l'observation de la nature et son intérêt comme source de développement et d'innovations technologiques. Jusqu'au 5 janvier, au musée du château des ducs de Wurtenberg, à Montbéliard.
www.montbeliard.fr

TEMPÈTE

Au théâtre de la Tempête (Cartoucherie, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12^e) Delphine Hecquet présente jusqu'au 23 juin *Les Evaporés*, un texte qu'elle a écrit et mis en scène, joué par des acteurs japonais dans une traduction d'Akihito Hirano.
www.la-tempete.fr

BORDEAUX

Du 19 au 21 juin, le metteur en scène Sylvain Creuzevault présentera, au Théâtre national de Bordeaux en Aquitaine (place Renaudel), les résultats d'un atelier mené avec les élèves comédiens de l'École supérieure du théâtre accolée à l'établissement. Il s'agit d'un travail sur *L'Adolescent*, d'après l'œuvre de Dostoïevski.
www.tnba.org

Très en vogue à Paris pendant les années 1970, avec la mode des restaurants du Sud-Ouest, le cahors, vin rustique à l'origine, s'impose progressivement sur les bonnes tables grâce aux efforts de jeunes vignerons et aux progrès de l'œnologie.

C'est dans cette période, en 1972, que débute l'aventure de la famille Bérenger, qui fait le pari de redonner vie à une vieille vigne abandonnée mais idéalement située sur des hauts coteaux entre Grezels et Floressas, exposés au sud-est, constamment aérés, bénéficiant d'une situation saine exceptionnelle du levant au couchant.

Son exposition, son sol pauvre spécifique à la vigne et son terroir de grès rouge et de terre de fer assurent de faibles rendements à degrés naturels élevés, permettant l'élaboration d'un cahors de caractère, complexe et de longue garde.

Les vignes de plus de 30 ans sont enherbées, effeuillées et éclaircies. Les vendanges à parfaite maturité sont effectuées manuellement, les vinifications sont traditionnelles avec macération longue et maîtrise des températures.

Parmi une vaste gamme je vous conseille deux cuvées : la cuvée Juline, assemblage de malbec et de merlot spécialement travaillée pour être dégustée jeune avec un foie gras poêlé par exemple. (8 euros) ; la cuvée Maurin (9,50 euros), pur malbec, est en revanche destinée à vieillir grâce à sa constitution tannique. Elle sera en accord parfait avec un gibier, un lapin de garenne et plus largement avec ces bons plats du terroir – civet de canard, confit, cassoulet – dont le gras réclame un vin solide, robuste, en recherche d'un partenaire susceptible de gommer son astringence.

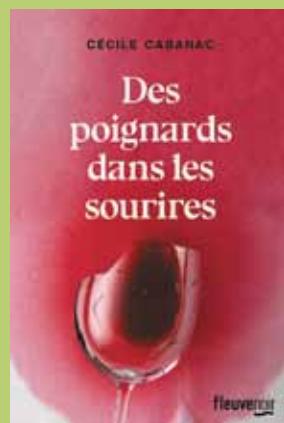
Georges SULIAC

• FAMILLE BÉRENGER, COTEAUX DE COURNOU. 46700 GREZELS. 06.33.83.07.20

SANG FROID

Cent titres au top sang

LA REVUE
POLARDEUSE SANG
FROID A RÉALISÉ
UN PALMARÈS
STIMULANT. PARMI
LES AUTEURES
DISTINGUÉES :
SOPHIE CHABANEZ,
DONT LE DERNIER
OPUS, ACIDULÉ,
EST INCLASSABLE.



Sang froid est une des rares revues consacrées au genre qui nous est cher. En ce printemps, elle fait peau neuve. Sa nouvelle formule abandonne le sommaire hybride qui la particularisait. Finie la juxtaposition d'articles d'investigation sur des faits réels, de portraits et d'entretiens d'auteurs ou de notices de lectures. Place à la pure fiction littéraire. Chaque numéro – la parution restant trimestrielle – explorera un thème spécifique. Celui d'avril 2019 est une invitation à un beau voyage au cœur du polar francophone.

En prélude à ce dossier, la rédaction a demandé à une quinzaine de critiques et de libraires de dresser une bibliothèque idéale de 100 titres francophones depuis la naissance du genre, toutes tendances confondues. Le «Top 100» qui en résulte est naturellement aussi jubilatoire que frustrant. Chaque roman élu est accompagné d'une notice éclairée qui ravive des souvenirs de lecture, voire procure l'envie de se replonger dans tel ou tel bouquin, tandis que l'absence cruciale d'un auteur ou d'un opus nous laisse le goût amer de la déception. Vous avez dit subjectivité ?

On ne s'étonnera guère que deux places du podium (la 1^{re} et la 3^e) reviennent à Jean-Patrick Manchette. Le pape du néopolar a peu écrit. Mais ses livres sont constamment réédités, et, près de vingt-cinq ans après sa mort, son empreinte reste indélébile. Mieux, la notule associée à *La Position du tireur couché*, n° 1 indiscutable du classement, tisse un lien entre l'univers de Manchette et celui de Michel Houellebecq: mêmes obsessions, même écriture cynique et pamphlétaire. Inattendu et captivant rapprochement...

À noter, l'excellent score du *Comte de Monte-Cristo*. Une manière de nous rappeler qu'en nous contant la destinée d'Edmond Dantès, parsemée de meurtres et de trahisons, Alexandre Dumas n'a pas seulement rédigé un maître roman d'aventures historiques. Son récit de vengeance et de rédemption, âpre, haletant, inscrit dans la réalité sociale des années 1840, est aussi un fulgurant roman noir. Un des premiers de l'histoire. Décidément, la modernité d'un texte n'est pas liée à son âge....

On aura compris l'ivresse que procure cette promenade bibliophilique. Juste un infime bémol, concernant la présence de trois ou quatre romans très (trop ?) récents : la sincérité et l'enthousiasme des contributeurs

sont réels, mais quid du recul nécessaire pour évaluer leur pertinence au sein d'un tel palmarès ?

Plusieurs articles complètent et enrichissent ce classement. L'un s'attarde sur dix plumes prometteuses, dont Alexandre Lenot, loué ici même (*Options* n° 644, février 2019). Et puisque de plus en plus de polars sont signés par des femmes, des auteures figurent logiquement en bonne place. Parmi elles, Sophie Chabanel. *Le Blues du chat* est le second opus qu'elle consacre à la pittoresque commissaire Romano, flanquée de son dépressif adjoint Tellier et de Ruru (c'est lui le chat du titre). L'assassinat d'un homme d'affaires par choc anaphylactique – du fait de son allergie aux crevettes – en pleine cérémonie de remise de sa Légion d'honneur constitue le point de départ peu banal d'une enquête non moins déroutante. La galerie de suspects est impressionnante. Et tous s'avèrent infiniment plus sympathiques que la victime. Intrigue à l'ancienne, roublarde, dynamitée de l'intérieur par une écriture vivifiante. Roman acidulé, inclassable. On en redemande...

Changement d'ambiance avec *Des poignards dans les sourires*, premier polar de la journaliste télé Cécile Cabanac. Le titre emprunte à Shakespeare. Et la tragédie s'annonce sous la forme d'un corps calciné, sans tête, démembré, qui plonge droit en enfer une famille en apparence bien sous tous rapports... Nous sommes en Auvergne, la neige tombe dru, sa blancheur à l'opposé des âmes sombres que va affronter un tout nouveau duo d'enquêteurs du Srpj local. Passionnée de faits divers, Cécile Cabanac creuse superbement les vérités humaines. Son style fluide et réaliste évoque Simenon, vitaminé à la sauce aigre douce Chabrol.

Ces deux romans attestent que le polar se renouvelle aussi en puisant dans son passé glorieux. Constat que ne renierait pas Claude Mesplède, à qui ce numéro de *Sang froid* n'oublie pas de rendre un juste hommage, via un texte émouvant de son ami écrivain Mouloud Akkouche.

Serge BRETON

BIBLIOGRAPHIE

- REVUE **SANG-FROID**, NOUVEAU MONDE ÉDITIONS, 44, QUAI HENRI-IV, 75004 PARIS
- SOPHIE CHABANEL, *LE BLUES DU CHAT*, SEUIL, 2019, 298 PAGES, 19 EUROS.
- CÉCILE CABANAC, *DES POIGNARDS DANS LES SOURIRE*S, FLEUVE ÉDITIONS, 2019, 470 PAGES, 19,90 EUROS.

HOLOCAUSTE

La cruauté et l'absence



VALÉRIE ZENATTI A TANT APPRIS D'AHARON APPELFELD. AMIE ET COMPLICE, ELLE FUT SA TRADUCTRICE PASSIONNÉE AVANT DE DEVENIR, AVEC SON DERNIER LIVRE, SA MÉMORIALISTE.

« Il était une fois, dans un grand bois, une pauvre bûcheronne et un pauvre bûcheron. [...] Dans ce grand bois donc, régnait grande faim et grand froid. Surtout en hiver. En été une chaleur accablante s'abattait sur ce bois et chassait le grand froid. La faim, elle, par contre, était constante, surtout en ces temps où sévissait, autour de ce bois, la guerre mondiale. » C'est donc d'un conte dont il s'agit, mais pas de la matière dont on nourrit les enfants le soir, juste avant le dodo... Le grand bois touffu en question a été saigné, dans sa longueur, pour créer une voie ferrée, un unique train pour une voie unique, train dont on ne réchappe pas. La bûcheronne ne rate jamais le passage du train – un train de marchandise, lui a dit son époux. Elle espère, dudit train, un cadeau, des victuailles, des trésors et le rêve d'une vie meilleure.

Le convoi qui passe devant elle, le convoi 49, est parti de Bobigny gare, près de Drancy, le 2 mars 1943 : dans un wagon, un père, sa femme Dinah, et deux nouveau-nés, jumeaux, Henri et Rose (ou Hershele et Rouhrele). Dinah n'a plus de lait, ou si peu, en tout cas pas pour deux. Alors, le père enveloppe un des bébés dans son châle de prière, et le lance – par amour ou par désespoir – en direction de la pauvre bûcheronne.

Magie du conte où rien n'est vrai, rien n'est faux. Si ce n'est que c'est bien dans le convoi 49 que le père de Jean-Claude Grumberg a été emmené. Alors, pour la première fois dans son œuvre, l'auteur emmène le lecteur dans un camp, un camp bien réel, car ce réel ne se modifie pas avec le temps, contrairement à ce qu'espèrent les négationnistes. Dans le conte, tout est question de magie et de merveilleux. Mais dans un conte sur l'holocauste, tout est question de mots. Les mots de ce fils de déporté content la cruauté, l'horreur, la mort, la vie et l'amour.

Aharon Appelfeld, décédé en janvier 2018, a connu le ghetto, les camps – dont il s'évade à 10 ans –, puis une errance dans les forêts d'Ukraine en compagnie de truands et d'une prostituée. Il passe quelques mois avec l'Armée rouge, traverse l'Europe et s'embarque pour la Palestine en 1948 : *« Plus de cinquante ans ont passé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le cœur a beaucoup oublié, principalement des lieux, des dates, des noms de gens, et pourtant je ressens ces jours-là dans tout mon corps. Chaque fois qu'il pleut, qu'il fait froid ou que souffle un vent violent, je suis de nouveau dans le ghetto, dans le*

camp, ou dans les forêts qui m'ont abrité long-temps. La mémoire, s'avère-t-il, a des racines profondément ancrées dans le corps. Il suffit parfois de l'odeur de la paille pourrie ou du cri d'un oiseau pour me transporter loin et à l'intérieur.»

Pour autant, Aharon Appelfeld a toujours refusé d'être un écrivain de l'holocauste ; il n'a plus les mots pour cela : *« Sur la Shoah je dirais que l'on peut se taire, d'un silence profond et continu, ou pousser un grand cri continu, mais on ne peut pas écrire, on ne peut pas écrire des phrases, des rythmes, des métaphores, tout ce qui est lié à ça, et sur ce sujet en particulier je préfère le silence.»* Le cauchemar récurrent d'Aharon Appelfeld est de perdre l'hébreu, cet hébreu acquis avec tant de peine à l'adolescence. Perdre les mots...

Celle qui connaît bien les mots d'Aharon Appelfeld, c'est Valérie Zenatti. L'auteure de *Jacob, Jacob* (prix du livre Inter 2015) a traduit, depuis 2004, plus de dix de ses ouvrages : *« On dit que je lui ai donné ma voix en français, mais ce n'est pas tout à fait ma voix, c'est la sienne que je porte en moi, et qui existe dans ma voix pour lui, pour le comprendre et le traduire, livre après livre, et pour toutes nos conversations silencieuses»*, écrit-elle dans le livre qu'elle lui consacre.

Aimer, c'est apprendre à vivre avec l'autre, mais c'est aussi apprendre à vivre sans. *« Malgré l'annonce de la mort, je me dirigeais vers quelqu'un que je ne verrais pas, l'intention de ce voyage était déjà caduque, j'arriverais trop tard »* : Valérie Zenatti prend l'avion « et c'est là, dans les airs entre Paris et Tel-Aviv, suspendue entre les deux pays qui m'ont chacun donné leur langue, que mon aphasic a commencé ». Les mots manquent...

Trois parcours, trois vies singulières, la même attention aux mots et aux autres, une tendresse perpétuellement partagée, un amour qui connaît si bien l'absence, le vide. ▶

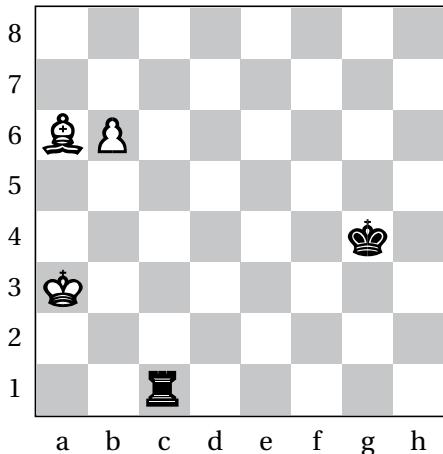
Jean-Marie OZANNE

BIBLIOGRAPHIE

- CLAUDE GRUMBERG, *LA PLUS PRÉCIEUSE DES MARCHANDISES*, SEUIL, 2019, 128 PAGES, 12 EUROS.
- AHARON APPELFELD, *HISTOIRE D'UNE VIE*, POINTS, 2019, 216 PAGES, 6,5 EUROS. TRADUIT DE L'HÉBREU PAR VALÉRIE ZENATTI, PRIX MÉDICIS ÉTRANGER 2004.
- VALÉRIE ZENATTI, *DANS LE FAISCEAU DES VIVANTS*, ÉDITIONS DE L'OLIVIER, 2019, 160 PAGES, 16,50 EUROS.

Tactique

Étude de R. Tavariani, 1973. Les Blancs jouent et gagnent.



À la cuillère

En 2013, Viswanathan Anand s'inclina face à Magnus Carlsen. Ce match pour le titre mondial, suivi d'un autre entre les deux mêmes hommes l'année suivante, marqua le début d'une nouvelle époque : celle des techniciens. Lors de leur premier match, le champion indien avait 43 ans. Il utilisait merveilleusement bien et depuis longtemps l'ordinateur, tant le moteur d'analyse d'un fort logiciel que les banques de données. Mais il abordait la préparation d'une partie de façon traditionnelle. À savoir, chercher des lignes qui offraient un avantage de façon à entrer

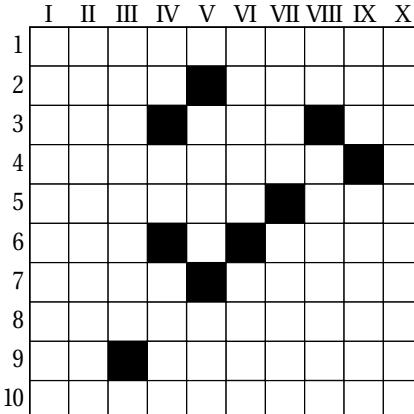
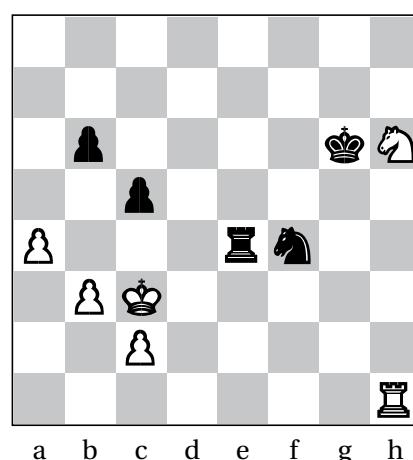
dans le milieu de partie en exerçant le plus de pression possible. Et avec les noirs, rechercher rapidement la façon la plus adéquate de neutraliser l'activité adverse. Magnus Carlsen adopta une nouvelle approche. Selon lui, cette vieille méthode présentait un danger permanent : entrer de plain-pied dans une « préparation » soigneusement concoctée par l'adversaire, assisté d'un ou de plusieurs entraîneurs ainsi que de l'ordinateur. La solution pour éviter de « marcher sur une mine » ? Dévier le plus rapidement possible et éviter les grands débats théoriques. « *Je recherche surtout une position jouable que l'adversaire n'aura pas analysée pendant des heures avec de l'aide.* » Cette approche a néanmoins un point faible : elle n'offre aucun avantage au sortir de l'ouverture. Un peu comme un service « à la cuillère » au tennis. Mais le technicien s'il sait s'armer de patience, peut épuiser son adversaire peu habitué à ce type de combat. Et le moment venu, il profite d'une erreur. Le Norvégien, champion du monde depuis 2013, est en parfaite condition physique, il a un mental d'acier et une patience infinie. Pour l'instant, personne ne lui résiste. Dans la partie qui suit, le « Tigre de Madras » s'est incliné après plus de 70 coups.

Magnus Carlsen (2835)-Viswanathan Anand (2773)

Wijk Aan Zee (10^e ronde), Pays-Bas, 2019. Partie espagnole.

1.e4 e5 2.Cf3 Cc6 3.Fb5 a6 4.Fa4 Cf6 5.Cc3 (5.0–0 Fe7 6.Te1 est la grande ligne théorique de cette ouverture.) 5...Fc5 6.Fxc6 dxc6 7.d3 Dd6 8.h3 (la position est égale, les blancs ont une meilleure structure tandis que les noirs possèdent la paire de fous.) 8...Fe6 9.Fe3 Cd7 10.Fxc5 Cxc5 11.Dd2 Cd7 12.d4 exd4 13.Cxd4 c5 14.Cxe6 fxe6 15.0–0–0 Dxd2+ 16.Ce5 17.f4 Cc4+ 18.Rc1 Re7 19.b3 Cd6 20.e5 Cf5 21.Ce4 b6 22.g4 Ch4 23.Thf1 Tad8 24.Txd8 Txd8 25.f5 exf5 26.gxf5 Tf8 27.f6+ gxf6 28.exf6+ Rf7 29.Tf4 Cg6 30.Cg5+ Re8 31.Tf1 h6 32.Ce6 Tf7 33.Td1 (menace 34.Td8 mat.) 33...Txf6 34.Cxc7+ Rf8 35.Cxa6 Cf4 (les blancs ont gagné un pion. Mais le pion h3 est faible et leur cavalier est hors-jeu.) 36.h4 Cg6 37.Th1 Tf7 38.h5 Cf4 39.a4 Re7 40.Cc7 Rf6 41.Cb5 Rg5 42.Cd6 Te7 43.Rb2 Te6 44.Cf7+ Rf5 45.Td1 Rg4 46.Rc3 Rxh5 47.Th1+ Rg6 48.Cxh6 Te4 (tous les pions sont sur la même aile, les chances de nulles sont importantes.) (VOIR DIAGRAMME)

49.Rb2 Te2 50.Cg4 Cd3+ 51.Rc3 Cb4 52.Th2 Txh2 53.Cxh2 Rf5 54.Cf3 Re4 55.Ce1 Rd5 56.Cd3 Cc6 57.Cf4+ Rd6 58.Rc4 Ca7 (empêche 59.Rb5.) 59.Cd5 Rc6 60.Ce7+ Rd6 61.Cf5+ Rc6 62.Rd3 Rc7 63.Re4 Cc6 64.Ce3 Rd6 65.Cc4+ Rc7 66.c3 Ce7 67.Re5 Cg6+ 68.Rf5 Ce7+ 69.Re6 Cg6 70.a5 b5? (70...bxa5) 71.Ce3 (71.Cb6!)? 71...Cf4+ 72.Re5 Ce2 73.Cd5+ Rc6 74.b4 Cxc3? 75.Cxc3 cxb4 76.Ce2! (Anand abandonne avant : 76...Rc5 ((76...Rb7 77.Cd4 Ra6 78.Cb3+)) 77.Cd4! b3 78.Cxb3+ Rc6 79.Rd4+–) 1–0



HORIZONTALEMENT

1. Connaît tables. – **2.** Apparence non académique. Ça colle! – **3.** Gaillarde avec un ve. La fin d'Hollywood. Début de mantra. – **4.** Espérances. – **5.** Difficile à dénicher. Lettres de cryptographie. – **6.** Ouverture vers le large. En Algarve. – **7.** Quasiment au cœur. Notoriété. – **8.** Ex-État de Schwarzy en VO. – **9.** Ignare au début. Un père de l'informatique (von). – **10.** Trafiquasse.

VERTICALEMENT

I. Avant Tage. – **II.** Pour loger le tenon. – **III.** Torse puissant. – **IV.** Kissinger. Deux blanches. Ville du Japon. – **V.** Greffe. Dans le réfectoire. – **VI.** Mobile home. Isolé par altération putride. – **VII.** Répandue en extraits. Clôture. – **VIII.** Va et vient avec son semblable. Numérisas. – **IX.** Groupe chimique. Cochons nez. – **X.** En proie à une mâle addiction.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement: 1. Amphitryon. – 2. Look. 3. Epoxy. – 3. Brij. End. Om. – 4. Attentes. – 5. Rareté. Cgh. – 6. Rifa. Faro. – 7. Asim. – 8. California. – 9. Ig. Neumann. – 10. Négoctasse. Verticalement: 1. Albaracín. – 2. Moratasse. – 3. Scamans. – 4. Oxo. Giroins. – 5. Nymphaomane. – 6. Pétillant. Roui. – 7. Rf. Ee. Milmo. – 8. Fec. – 9. Tente. Roul. – 10. Hk. Ee. Milmo. – 11. Moratasse. – 12. Téb. – 13. Pétillant. – 14. Rf. Ee. Milmo. – 15. Fec. – 16. Téb. – 17. Rf. Ee. Milmo. – 18. Fec. – 19. Téb. – 20. Rf. Ee. Milmo. – 21. Moratasse. – 22. Téb. – 23. Rf. Ee. Milmo. – 24. Fec. – 25. Téb. – 26. Rf. Ee. Milmo. – 27. Moratasse. – 28. Téb. – 29. Rf. Ee. Milmo. – 30. Fec. – 31. Téb. – 32. Rf. Ee. Milmo. – 33. Moratasse. – 34. Téb. – 35. Rf. Ee. Milmo. – 36. Fec. – 37. Téb. – 38. Rf. Ee. Milmo. – 39. Moratasse. – 40. Téb. – 41. Rf. Ee. Milmo. – 42. Fec. – 43. Téb. – 44. Rf. Ee. Milmo. – 45. Moratasse. – 46. Téb. – 47. Rf. Ee. Milmo. – 48. Fec. – 49. Téb. – 50. Rf. Ee. Milmo. – 51. Moratasse. – 52. Téb. – 53. Rf. Ee. Milmo. – 54. Fec. – 55. Téb. – 56. Rf. Ee. Milmo. – 57. Moratasse. – 58. Téb. – 59. Rf. Ee. Milmo. – 60. Moratasse. – 61. Téb. – 62. Rf. Ee. Milmo. – 63. Moratasse. – 64. Téb. – 65. Rf. Ee. Milmo. – 66. Moratasse. – 67. Téb. – 68. Rf. Ee. Milmo. – 69. Moratasse. – 70. Téb. – 71. Rf. Ee. Milmo. – 72. Moratasse. – 73. Téb. – 74. Rf. Ee. Milmo. – 75. Moratasse. – 76. Téb. – 77. Rf. Ee. Milmo. – 78. Moratasse. – 79. Téb. – 80. Rf. Ee. Milmo. – 81. Moratasse. – 82. Téb. – 83. Rf. Ee. Milmo. – 84. Moratasse. – 85. Téb. – 86. Rf. Ee. Milmo. – 87. Moratasse. – 88. Téb. – 89. Rf. Ee. Milmo. – 90. Moratasse. – 91. Téb. – 92. Rf. Ee. Milmo. – 93. Moratasse. – 94. Téb. – 95. Rf. Ee. Milmo. – 96. Moratasse. – 97. Téb. – 98. Rf. Ee. Milmo. – 99. Moratasse. – 100. Téb. – 101. Rf. Ee. Milmo. – 102. Moratasse. – 103. Téb. – 104. Rf. Ee. Milmo. – 105. Moratasse. – 106. Téb. – 107. Rf. Ee. Milmo. – 108. Moratasse. – 109. Téb. – 110. Rf. Ee. Milmo. – 111. Moratasse. – 112. Téb. – 113. Rf. Ee. Milmo. – 114. Moratasse. – 115. Téb. – 116. Rf. Ee. Milmo. – 117. Moratasse. – 118. Téb. – 119. Rf. Ee. Milmo. – 120. Moratasse. – 121. Téb. – 122. Rf. Ee. Milmo. – 123. Moratasse. – 124. Téb. – 125. Rf. Ee. Milmo. – 126. Moratasse. – 127. Téb. – 128. Rf. Ee. Milmo. – 129. Moratasse. – 130. Téb. – 131. Rf. Ee. Milmo. – 132. Moratasse. – 133. Téb. – 134. Rf. Ee. Milmo. – 135. Moratasse. – 136. Téb. – 137. Rf. Ee. Milmo. – 138. Moratasse. – 139. Téb. – 140. Rf. Ee. Milmo. – 141. Moratasse. – 142. Téb. – 143. Rf. Ee. Milmo. – 144. Moratasse. – 145. Téb. – 146. Rf. Ee. Milmo. – 147. Moratasse. – 148. Téb. – 149. Rf. Ee. Milmo. – 150. Moratasse. – 151. Téb. – 152. Rf. Ee. Milmo. – 153. Moratasse. – 154. Téb. – 155. Rf. Ee. Milmo. – 156. Moratasse. – 157. Téb. – 158. Rf. Ee. Milmo. – 159. Moratasse. – 160. Téb. – 161. Rf. Ee. Milmo. – 162. Moratasse. – 163. Téb. – 164. Rf. Ee. Milmo. – 165. Moratasse. – 166. Téb. – 167. Rf. Ee. Milmo. – 168. Moratasse. – 169. Téb. – 170. Rf. Ee. Milmo. – 171. Moratasse. – 172. Téb. – 173. Rf. Ee. Milmo. – 174. Moratasse. – 175. Téb. – 176. Rf. Ee. Milmo. – 177. Moratasse. – 178. Téb. – 179. Rf. Ee. Milmo. – 180. Moratasse. – 181. Téb. – 182. Rf. Ee. Milmo. – 183. Moratasse. – 184. Téb. – 185. Rf. Ee. Milmo. – 186. Moratasse. – 187. Téb. – 188. Rf. Ee. Milmo. – 189. Moratasse. – 190. Téb. – 191. Rf. Ee. Milmo. – 192. Moratasse. – 193. Téb. – 194. Rf. Ee. Milmo. – 195. Moratasse. – 196. Téb. – 197. Rf. Ee. Milmo. – 198. Moratasse. – 199. Téb. – 200. Rf. Ee. Milmo. – 201. Moratasse. – 202. Téb. – 203. Rf. Ee. Milmo. – 204. Moratasse. – 205. Téb. – 206. Rf. Ee. Milmo. – 207. Moratasse. – 208. Téb. – 209. Rf. Ee. Milmo. – 210. Moratasse. – 211. Téb. – 212. Rf. Ee. Milmo. – 213. Moratasse. – 214. Téb. – 215. Rf. Ee. Milmo. – 216. Moratasse. – 217. Téb. – 218. Rf. Ee. Milmo. – 219. Moratasse. – 220. Téb. – 221. Rf. Ee. Milmo. – 222. Moratasse. – 223. Téb. – 224. Rf. Ee. Milmo. – 225. Moratasse. – 226. Téb. – 227. Rf. Ee. Milmo. – 228. Moratasse. – 229. Téb. – 230. Rf. Ee. Milmo. – 231. Moratasse. – 232. Téb. – 233. Rf. Ee. Milmo. – 234. Moratasse. – 235. Téb. – 236. Rf. Ee. Milmo. – 237. Moratasse. – 238. Téb. – 239. Rf. Ee. Milmo. – 240. Moratasse. – 241. Téb. – 242. Rf. Ee. Milmo. – 243. Moratasse. – 244. Téb. – 245. Rf. Ee. Milmo. – 246. Moratasse. – 247. Téb. – 248. Rf. Ee. Milmo. – 249. Moratasse. – 250. Téb. – 251. Rf. Ee. Milmo. – 252. Moratasse. – 253. Téb. – 254. Rf. Ee. Milmo. – 255. Moratasse. – 256. Téb. – 257. Rf. Ee. Milmo. – 258. Moratasse. – 259. Téb. – 260. Rf. Ee. Milmo. – 261. Moratasse. – 262. Téb. – 263. Rf. Ee. Milmo. – 264. Moratasse. – 265. Téb. – 266. Rf. Ee. Milmo. – 267. Moratasse. – 268. Téb. – 269. Rf. Ee. Milmo. – 270. Moratasse. – 271. Téb. – 272. Rf. Ee. Milmo. – 273. Moratasse. – 274. Téb. – 275. Rf. Ee. Milmo. – 276. Moratasse. – 277. Téb. – 278. Rf. Ee. Milmo. – 279. Moratasse. – 280. Téb. – 281. Rf. Ee. Milmo. – 282. Moratasse. – 283. Téb. – 284. Rf. Ee. Milmo. – 285. Moratasse. – 286. Téb. – 287. Rf. Ee. Milmo. – 288. Moratasse. – 289. Téb. – 290. Rf. Ee. Milmo. – 291. Moratasse. – 292. Téb. – 293. Rf. Ee. Milmo. – 294. Moratasse. – 295. Téb. – 296. Rf. Ee. Milmo. – 297. Moratasse. – 298. Téb. – 299. Rf. Ee. Milmo. – 300. Moratasse. – 301. Téb. – 302. Rf. Ee. Milmo. – 303. Moratasse. – 304. Téb. – 305. Rf. Ee. Milmo. – 306. Moratasse. – 307. Téb. – 308. Rf. Ee. Milmo. – 309. Moratasse. – 310. Téb. – 311. Rf. Ee. Milmo. – 312. Moratasse. – 313. Téb. – 314. Rf. Ee. Milmo. – 315. Moratasse. – 316. Téb. – 317. Rf. Ee. Milmo. – 318. Moratasse. – 319. Téb. – 320. Rf. Ee. Milmo. – 321. Moratasse. – 322. Téb. – 323. Rf. Ee. Milmo. – 324. Moratasse. – 325. Téb. – 326. Rf. Ee. Milmo. – 327. Moratasse. – 328. Téb. – 329. Rf. Ee. Milmo. – 330. Moratasse. – 331. Téb. – 332. Rf. Ee. Milmo. – 333. Moratasse. – 334. Téb. – 335. Rf. Ee. Milmo. – 336. Moratasse. – 337. Téb. – 338. Rf. Ee. Milmo. – 339. Moratasse. – 340. Téb. – 341. Rf. Ee. Milmo. – 342. Moratasse. – 343. Téb. – 344. Rf. Ee. Milmo. – 345. Moratasse. – 346. Téb. – 347. Rf. Ee. Milmo. – 348. Moratasse. – 349. Téb. – 350. Rf. Ee. Milmo. – 351. Moratasse. – 352. Téb. – 353. Rf. Ee. Milmo. – 354. Moratasse. – 355. Téb. – 356. Rf. Ee. Milmo. – 357. Moratasse. – 358. Téb. – 359. Rf. Ee. Milmo. – 360. Moratasse. – 361. Téb. – 362. Rf. Ee. Milmo. – 363. Moratasse. – 364. Téb. – 365. Rf. Ee. Milmo. – 366. Moratasse. – 367. Téb. – 368. Rf. Ee. Milmo. – 369. Moratasse. – 370. Téb. – 371. Rf. Ee. Milmo. – 372. Moratasse. – 373. Téb. – 374. Rf. Ee. Milmo. – 375. Moratasse. – 376. Téb. – 377. Rf. Ee. Milmo. – 378. Moratasse. – 379. Téb. – 380. Rf. Ee. Milmo. – 381. Moratasse. – 382. Téb. – 383. Rf. Ee. Milmo. – 384. Moratasse. – 385. Téb. – 386. Rf. Ee. Milmo. – 387. Moratasse. – 388. Téb. – 389. Rf. Ee. Milmo. – 390. Moratasse. – 391. Téb. – 392. Rf. Ee. Milmo. – 393. Moratasse. – 394. Téb. – 395. Rf. Ee. Milmo. – 396. Moratasse. – 397. Téb. – 398. Rf. Ee. Milmo. – 399. Moratasse. – 400. Téb. – 401. Rf. Ee. Milmo. – 402. Moratasse. – 403. Téb. – 404. Rf. Ee. Milmo. – 405. Moratasse. – 406. Téb. – 407. Rf. Ee. Milmo. – 408. Moratasse. – 409. Téb. – 410. Rf. Ee. Milmo. – 411. Moratasse. – 412. Téb. – 413. Rf. Ee. Milmo. – 414. Moratasse. – 415. Téb. – 416. Rf. Ee. Milmo. – 417. Moratasse. – 418. Téb. – 419. Rf. Ee. Milmo. – 420. Moratasse. – 421. Téb. – 422. Rf. Ee. Milmo. – 423. Moratasse. – 424. Téb. – 425. Rf. Ee. Milmo. – 426. Moratasse. – 427. Téb. – 428. Rf. Ee. Milmo. – 429. Moratasse. – 430. Téb. – 431. Rf. Ee. Milmo. – 432. Moratasse. – 433. Téb. – 434. Rf. Ee. Milmo. – 435. Moratasse. – 436. Téb. – 437. Rf. Ee. Milmo. – 438. Moratasse. – 439. Téb. – 440. Rf. Ee. Milmo. – 441. Moratasse. – 442. Téb. – 443. Rf. Ee. Milmo. – 444. Moratasse. – 445. Téb. – 446. Rf. Ee. Milmo. – 447. Moratasse. – 448. Téb. – 449. Rf. Ee. Milmo. – 450. Moratasse. – 451. Téb. – 452. Rf. Ee. Milmo. – 453. Moratasse. – 454. Téb. – 455. Rf. Ee. Milmo. – 456. Moratasse. – 457. Téb. – 458. Rf. Ee. Milmo. – 459. Moratasse. – 460. Téb. – 461. Rf. Ee. Milmo. – 462. Moratasse. – 463. Téb. – 464. Rf. Ee. Milmo. – 465. Moratasse. – 466. Téb. – 467. Rf. Ee. Milmo. – 468. Moratasse. – 469. Téb. – 470. Rf. Ee. Milmo. – 471. Moratasse. – 472. Téb. – 473. Rf. Ee. Milmo. – 474. Moratasse. – 475. Téb. – 476. Rf. Ee. Milmo. – 477. Moratasse. – 478. Téb. – 479. Rf. Ee. Milmo. – 480. Moratasse. – 481. Téb. – 482. Rf. Ee. Milmo. – 483. Moratasse. – 484. Téb. – 485. Rf. Ee. Milmo. – 486. Moratasse. – 487. Téb. – 488. Rf. Ee. Milmo. – 489. Moratasse. – 490. Téb. – 491. Rf. Ee. Milmo. – 492. Moratasse. – 493. Téb. – 494. Rf. Ee. Milmo. – 495. Moratasse. – 496. Téb. – 497. Rf. Ee. Milmo. – 498. Moratasse. – 499. Téb. – 500. Rf. Ee. Milmo. – 501. Moratasse. – 502. Téb. – 503. Rf. Ee. Milmo. – 504. Moratasse. – 505. Téb. – 506. Rf. Ee. Milmo. – 507. Moratasse. – 508. Téb. – 509. Rf. Ee. Milmo. – 510. Moratasse. – 511. Téb. – 512. Rf. Ee. Milmo. – 513. Moratasse. – 514. Téb. – 515. Rf. Ee. Milmo. – 516. Moratasse. – 517. Téb. – 518. Rf. Ee. Milmo. – 519. Moratasse. – 520. Téb. – 521. Rf. Ee. Milmo. – 522. Moratasse. – 523. Téb. – 524. Rf. Ee. Milmo. – 525. Moratasse. – 526. Téb. – 527. Rf. Ee. Milmo. – 528. Moratasse. – 529. Téb. – 530. Rf. Ee. Milmo. – 531. Moratasse. – 532. Téb. – 533. Rf. Ee. Milmo. – 534. Moratasse. – 535. Téb. – 536. Rf. Ee. Milmo. – 537. Moratasse. – 538. Téb. – 539. Rf. Ee. Milmo. – 540. Moratasse. – 541. Téb. – 542. Rf. Ee. Milmo. – 543. Moratasse. – 544. Téb. – 545. Rf. Ee. Milmo. – 546. Moratasse. – 547. Téb. – 548. Rf. Ee. Milmo. – 549. Moratasse. – 550. Téb. – 551. Rf. Ee. Milmo. – 552. Moratasse. – 553. Téb. – 554. Rf. Ee. Milmo. – 555. Moratasse. – 556. Téb. – 557. Rf. Ee. Milmo. – 558. Moratasse. – 559. Téb. – 560. Rf. Ee. Milmo. – 561. Moratasse. – 562. Téb. – 563. Rf. Ee. Milmo. – 564. Moratasse. – 565. Téb. – 566. Rf. Ee. Milmo. – 567. Moratasse. – 568. Téb. – 569. Rf. Ee. Milmo. – 570. Moratasse. – 571. Téb. – 572. Rf. Ee. Milmo. – 573. Moratasse. – 574. Téb. – 575. Rf. Ee. Milmo. – 576. Moratasse. – 577. Téb. – 578. Rf. Ee. Milmo. – 579. Moratasse. – 580. Téb. – 581. Rf. Ee. Milmo. – 582. Moratasse. – 583. Téb. – 584. Rf. Ee. Milmo. – 585. Moratasse. – 586. Téb. – 587. Rf. Ee. Milmo. – 588. Moratasse. – 589. Téb. – 590. Rf. Ee. Milmo. – 591. Moratasse. – 592. Téb. – 593. Rf. Ee. Milmo. – 594. Moratasse. – 595. Téb. – 596. Rf. Ee. Milmo. – 597. Moratasse. – 598. Téb. – 599. Rf. Ee. Milmo. – 600. Moratasse. – 601. Téb. – 602. Rf. Ee. Milmo. – 603. Moratasse. – 604. Téb. – 605. Rf. Ee. Milmo. – 606. Moratasse. – 607. Téb. – 608. Rf. Ee. Milmo. – 609. Moratasse. – 610. Téb. – 611. Rf. Ee. Milmo. – 612. Moratasse. – 613. Téb. – 614. Rf. Ee. Milmo. – 615. Moratasse. – 616. Téb. – 617. Rf. Ee. Milmo. – 618. Moratasse. – 619. Téb. – 620. Rf. Ee. Milmo. – 621. Moratasse. – 622. Téb. – 623. Rf. Ee. Milmo. – 624. Moratasse. – 625. Téb. – 626. Rf. Ee. Milmo. – 627. Moratasse. – 628. Téb. – 629. Rf. Ee. Milmo. – 630. Moratasse. – 631. Téb. – 632. Rf. Ee. Milmo. – 633. Moratasse. – 634. Téb. – 635. Rf. Ee. Milmo. – 636. Moratasse. – 637. Téb. – 638. Rf. Ee. Milmo. – 639. Moratasse. – 640. Téb. – 641. Rf. Ee. Milmo. – 642. Moratasse. – 643. Téb. – 644. Rf. Ee. Milmo. – 645. Moratasse. – 646. Téb. – 647. Rf. Ee. Milmo. – 648. Moratasse. – 649. Téb. – 650. Rf. Ee. Milmo. – 651. Moratasse. – 652. Téb. – 653. Rf. Ee. Milmo. – 654. Moratasse. – 655. Téb. – 656. Rf. Ee. Milmo. – 657. Moratasse. – 658. Téb. – 659. Rf. Ee. Milmo. – 660. Moratasse. – 661. Téb. – 662. Rf. Ee. Milmo. – 663. Moratasse. – 664. Téb. – 665. Rf. Ee. Milmo. – 666. Moratasse. – 667. Téb. – 668. Rf. Ee. Milmo. – 669



Crédit photo : Agnieszka Olek - Caia Images - GraphicObsession

Ensemble, nous agissons pour une économie plus sociale et plus solidaire.

La Macif est une entreprise de l'économie sociale.

Sans actionnaires à rémunérer, la Macif réinvestit ses profits au bénéfice de ses 5 millions de sociétaires et dans l'intérêt commun. Ainsi, les sociétaires ont le pouvoir d'agir pour une économie plus sociale et plus solidaire.

Plus d'informations sur macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.



SECAFI VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE VOTRE MANDAT

Pour construire ensemble des alternatives viables

- **Appui à la négociation d'accords**
- **Analyses stratégiques, économiques et sociales**
- **Expertise et conseil**
- **Conditions de travail**
- **Formations économiques & SSCT des membres et suppléants du CSE**



01 53 62 70 00
contact@secafi.com
www.secafi.com

